

Portrait des pratiques visant la transition
à la vie adulte des jeunes résidant en
milieu de vie substitut au Québec

Une production de l'Institut national
d'excellence en santé
et en services sociaux (INESSS)



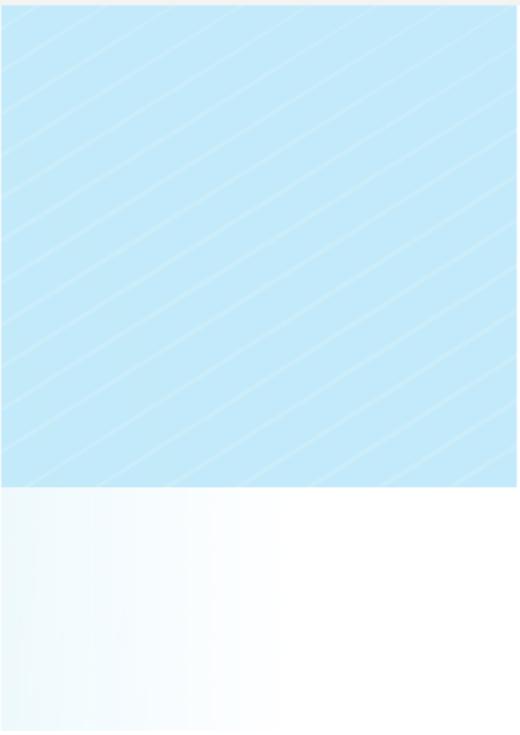
Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec

Rédigé par
Sophie Bernard

Avec la collaboration de
Isabelle Beaudoin
Viviane Lortie

Coordination scientifique
Micheline Lapalme

Sous la direction de
Sylvie Desmarais
Marie-Claude Sirois



Le contenu de cette publication a été rédigé et édité par l'INESSS.
Ce document et ses annexes sont accessibles en ligne dans la section Publications du site Web.

Membres de l'équipe projet

Direction

Sylvie Desmarais, M. Sc.
Marie-Claude Sirois, M. Sc.

Coordonnatrice scientifique

Micheline Lapalme, Ph. D.

Auteure principale

Sophie Bernard, M. Sc.

Collaboratrices internes

Isabelle Beaudoin, Ph. D.
Viviane Lortie, M. Sc.
Carole-Line Nadeau, M. A.

Repérage d'information scientifique et soutien documentaire

Lysane St-Amour, M.B.S.I.
Flavie Jouandon

Soutien administratif

Jocelyne Bleau

Équipe de l'édition

Patricia Labelle
Denis Santerre
Hélène St-Hilaire

Sous la coordination de

Renée Latulippe, M. A.

Avec la collaboration de

Micheline Lampron, révision linguistique
Denys Melnychenko trad. a. (OTTIAQ),
traduction

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Bibliothèque et Archives Canada, 2018
ISSN 1915-3104 INESSS (PDF) ISBN 978-2-550-80448-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Pour citer ce document : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec. Rapport rédigé par Sophie Bernard. Québec, Qc : INESSS; 96 p.

L'institut remercie les membres de son personnel qui ont contribué à l'élaboration du présent document.

Membres du comité de travail

Les membres du comité de travail qui ont été consultés pour ce portrait sont :

M^{me} Marilyn Bell, coordonnatrice à la Direction adjointe du programme jeunesse - réadaptation adolescents et jeunes contrevenants, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Louise Delisle, coordonnatrice des services à l'adolescence à la Direction adjointe du programme jeunesse-services psychosociaux dans la communauté et partenariat, CISSS de la Montérégie-Est

M^{me} Marie-Claude Duval, directrice adjointe, services de réadaptation avec hébergement à la Direction du programme jeunesse, CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

M^{me} Catherine Émond, conseillère aux programmes jeunesse à la Direction des jeunes et des familles, ministère de la Santé et des Services sociaux

M^{me} Geneviève Ferland-Mercier, chef de service en réinsertion sociale à la Direction du programme jeunesse-famille, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

M. Michel Gilbert, coordonnateur, Centre national d'excellence en santé mentale

M^{me} Manon Girard, coordonnatrice des services de réadaptation en hébergement régulier ou dans la communauté à la Direction du programme jeunesse, CISSS de Laval

M. Martin Goyette, professeur titulaire, École nationale d'administration publique

M. Pascal Jobin, conseiller en adaptation au travail, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M. Denis Lafortune, directeur scientifique, Institut universitaire Jeunes en difficulté

M^{me} Nadine Lanctôt, professeure titulaire, Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

M^{me} Varda Mann-Feder, Professor, Applied Human Sciences, Université de Concordia

M^{me} Julie Marcotte, professeure, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

M^{me} France Nadeau, chef de service aux affaires administratives et scientifiques de la recherche, CIUSSS de la Capitale-Nationale

M^{me} Sylvie Norris, directrice (jusqu'en décembre 2017), Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec

M. Mohsen Romdhani, directeur général (depuis décembre 2017), Boscoville

M^{me} Isabelle Roy, conseillère, Direction de la recherche, de l'innovation et du transfert des connaissances, ministère de la Santé et des Services sociaux

M^{me} Mathilde Turcotte, chercheuse d'établissement, CIUSSS de la Capitale-Nationale

M^{me} Élise Violletti, conseillère-projets spéciaux et autonomie sociale et professionnelle, Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec

Lecteurs externes

M. François Beaudry, consultant
M^{me} Danièle Dulude, consultante

Déclaration d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts déclaré n'a nécessité la mise en place de modalité de gestion.

Responsabilité

L'Institut assume l'entière responsabilité de la forme et du contenu définitifs du présent document.

Contribution

L'Institut tient à remercier les directeurs, les gestionnaires et les intervenants des directions programmes jeunesse et de la protection de la jeunesse des CISSS et CIUSSS pour leur contribution aux travaux. Grâce à leur participation et au temps qu'ils nous ont accordé, nous avons pu recueillir plusieurs informations et documents pertinents concernant les pratiques organisationnelles et cliniques de même que sur les travaux d'évaluation et de recherche en lien avec la transition à la vie adulte.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
SUMMARY	v
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	ix
INTRODUCTION	1
1 LA TRANSITION À LA VIE ADULTE.....	2
2 MISE EN CONTEXTE.....	4
3 MÉTHODOLOGIE.....	6
3.1 Collecte des données.....	6
3.2 Limites méthodologiques.....	7
4 CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES JEUNES RÉSIDANT EN MILIEU DE VIE SUBSTITUT.....	9
5 PRATIQUES ORGANISATIONNELLES.....	12
5.1 Ententes de collaboration et mécanismes d'accès	12
5.1.1 Partenariats	13
5.1.2 Références personnalisées.....	14
5.2 Ressources d'hébergement spécifiques	15
6 PRATIQUES CLINIQUES	17
6.1 Programmes, ateliers de groupe et activités cliniques	17
6.1.1 Concepts et approches théoriques.....	18
6.1.2 Objectifs et moyens d'apprentissage.....	18
6.1.3 Clientèle présentant une ou des problématiques spécifiques	20
6.2 Programmes scolaires, activités de formation ou stages	21
6.3 Programmes d'hébergement en appartement.....	22
6.4 Outils cliniques	23
7 TRAVAUX D'ÉVALUATION, DE RECHERCHE ET D'AMÉLIORATION CONTINUE	25
8 PRINCIPAUX CONSTATS.....	28
8.1 Une séquence d'interventions modulée selon le niveau de développement des jeunes et l'acquisition progressive de leur autonomie	28
8.2 Des interventions variées et en évolution pour une réponse globale aux besoins liés à la transition à la vie adulte	29
8.3 La prise en considération des besoins complexes des jeunes en matière d'interventions adaptées et individualisées.....	30
8.4 L'engagement des jeunes : un facteur essentiel dans la démarche de transition à la vie adulte.....	31
8.5 La collaboration soutenue de tous les acteurs impliqués auprès de ces jeunes, une responsabilité partagée	32
9 CONCLUSION.....	34
RÉFÉRENCES	35
ANNEXE A.....	40
ANNEXE B.....	43
ANNEXE C	48

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Proportion de jeunes dont la situation est prise en charge par le DPJ, par groupe d'âge, au 31 mars 2016.....	9
Figure 2 : Proportion de jeunes dont la situation est prise en charge par le DPJ, dans chacun des milieux de vie, au 31 mars 2016	10
Figure 3 : Milieu de vie des jeunes dont la situation est prise en charge par le DPJ, selon le groupe d'âge, au 31 mars 2016.....	10
Figure 4 : Proportion de jeunes dont la situation est prise en charge par le DPJ, dans les différents milieux de vie, par groupe d'âge, au 31 mars 2016.....	11

RÉSUMÉ

La transition à la vie adulte comporte de nombreux défis pour les jeunes et peut s'avérer particulièrement difficile pour les clientèles plus vulnérables, dont celle des jeunes résidant en milieu de vie substitut¹. Plusieurs présentent un profil clinique complexe, c'est-à-dire diverses problématiques relatives à la santé mentale, à la consommation de substances psychoactives, à des troubles de comportement, à des traumatismes complexes liés à la maltraitance. La transition à la vie adulte pour ces jeunes, et les défis auxquels ils sont confrontés, constituent une préoccupation importante pour plusieurs intervenants impliqués auprès de ceux-ci. Ces jeunes peuvent rapidement se retrouver dans un contexte de précarité, en raison des nombreux défis d'insertion sociale et professionnelle auxquels ils font face lors de leur cheminement vers la vie adulte. Ils doivent développer leur autonomie sans en avoir parfois toutes les capacités ou sans obtenir une réponse adéquate à leurs besoins, ni le soutien nécessaire pour y parvenir.

Dans le cadre de son plan triennal d'activités 2016-2019, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont convenu d'élaborer un *Guide de pratique sur la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut*, appuyé sur des données scientifiques, contextuelles et expérientielles. Les recommandations qui en découleront viseront plus spécifiquement la transition entre les services jeunesse et les services aux adultes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les pratiques ciblant l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes.

En vue de contextualiser les éléments de ce guide, un portrait des pratiques organisationnelles et cliniques des établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec a d'abord été réalisé. Pour soutenir ses travaux, l'INESSS a mis en place un comité de travail composé de représentants de différents secteurs d'activités, d'expertises et de régions administratives variées.

Aux fins de la réalisation du portrait, un questionnaire a été élaboré et envoyé aux directeurs du programme jeunesse des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ainsi qu'aux directeurs de la protection de la jeunesse. La collecte d'informations a eu lieu de juillet à novembre 2016 auprès des établissements concernés. Le présent portrait permet de cerner les principales caractéristiques des pratiques rapportées par les répondants. Pour en faciliter la diffusion, les pratiques cliniques ont été intégrées sous forme de fiches annexées au portrait. Toutefois, la méthode utilisée pour cette recension ne permet pas d'affirmer que toutes les pratiques ou initiatives existantes ont été répertoriées.

Résultats

Les pratiques organisationnelles recensées et déployées par les établissements ont pour but de faciliter la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut en les soutenant dans le développement de leur potentiel d'autonomisation. Certaines visent plus spécifiquement à assurer la fluidité et la continuité des services pour les jeunes qui doivent passer des services jeunesse vers ceux destinés aux adultes. Elles

¹ Autre que le milieu de vie naturel de la personne. Il peut s'agir d'une ressource de type familial (incluant une famille d'accueil de proximité), d'une ressource intermédiaire ou d'un centre de réadaptation (incluant un foyer de groupe ou une unité de réadaptation).

visent aussi à coordonner les procédures afin d'orienter les jeunes vers les ressources de la communauté. Ces pratiques peuvent prendre la forme d'ententes, de trajectoires de services, de mécanismes d'accès, de références personnalisées ou de ressources d'hébergement désignées. Pour assurer un meilleur arrimage et optimiser l'offre de service, la collaboration avec les partenaires est incontournable. À cet égard, les établissements ont créé des partenariats municipaux, scolaires, communautaires ainsi qu'avec le milieu des affaires. Le travail de collaboration peut aussi être soutenu par la participation des acteurs impliqués auprès de ces jeunes à des tables, des comités et des journées consacrés à cette thématique. De telles rencontres permettent de discuter de problématiques spécifiques et de proposer des pistes d'amélioration pour favoriser l'accès aux services et faciliter le passage des jeunes à la vie adulte. De plus, des CISSS et CIUSSS organisent des journées jeunesse pour offrir aux jeunes l'occasion de mieux connaître les ressources disponibles.

Les pratiques cliniques recensées par l'entremise du sondage se déclinent sous forme de programmes de réadaptation, de réinsertion, d'employabilité, de scolarisation et d'activités cliniques ou d'ateliers de groupe. Des programmes d'hébergement en appartement supervisé ou semi-autonome sont également offerts dans certaines régions. L'administration d'outils cliniques permet d'évaluer le degré d'autonomie et les besoins des jeunes afin d'adapter le soutien à leur offrir. À travers les différentes pratiques cliniques, les jeunes sont amenés à acquérir et à développer des compétences et des habiletés pour améliorer leur autonomie fonctionnelle, telles que connaître et utiliser les ressources, effectuer les démarches requises pour l'obtention d'un emploi ou d'un logement. Certaines pratiques ciblent également l'acquisition d'habiletés personnelles et relationnelles afin d'aider les jeunes à prendre soin de leur santé, de leur bien-être et de leurs relations. La mobilisation et l'implication des jeunes sont essentielles puisque ces derniers ont un rôle actif à jouer dans leur démarche d'autonomisation. Afin de les épauler dans leurs apprentissages, les modalités d'intervention qui leur sont proposées sont diverses et orientées en fonction de leurs besoins et intérêts, de leurs capacités, de leurs désirs, de leur évolution et de leur projet de vie. Certains programmes et activités ont pour population cible les jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou des problèmes de comportement importants requérant un soutien plus spécialisé.

Des travaux d'évaluation et de recherche sont menés dans des CISSS et CIUSSS en collaboration avec de nombreux partenaires. Ces travaux ont pour but l'optimisation des services soutenant la transition des jeunes résidant en milieu de vie substitut. Ils touchent autant les pratiques organisationnelles et les trajectoires de services que les pratiques cliniques.

Principaux constats

La synthèse des éléments relevés par les parties prenantes fait ressortir des caractéristiques et des préoccupations communes, qui se reflètent dans certaines des pratiques déployées dans les CISSS et CIUSSS de la province. Elles sont ici regroupées sous cinq dimensions.

- Une séquence d'interventions modulée selon le niveau de développement des jeunes et l'acquisition progressive de leur autonomie.
 - La préparation à la vie autonome permet de cibler les apprentissages à réaliser et d'offrir le soutien approprié, de façon à favoriser une progression graduelle, dans le temps, de l'acquisition de l'autonomie, ce qui concorde avec le fait que la transition à la vie adulte est un processus développemental. Toutefois, à partir des informations recueillies, il ne semble pas y avoir d'uniformité dans

l'ensemble des régions du Québec en ce qui concerne le moment le plus opportun pour amorcer cette intervention, ni à propos des stratégies y étant associées. Par ailleurs, quelques pratiques recensées favorisent un prolongement du soutien offert par les services jeunesse au-delà de l'âge de 18 ans.

- Des interventions variées et en évolution pour une réponse globale aux besoins liés à la transition à la vie adulte.
 - Dans les dernières années, une diversification des moyens d'intervention auprès des jeunes est observée. Toutefois, plusieurs objectifs ciblent davantage l'apprentissage de compétences et d'habiletés fonctionnelles que d'habiletés personnelles et relationnelles, hautement nécessaires au développement de l'autonomie. En vue d'assurer l'acquisition de ce type d'habiletés, certaines des pratiques recensées prévoient des interventions dans plusieurs sphères de la vie du jeune.
- La prise en considération des besoins complexes des jeunes en matière d'interventions adaptées et individualisées.
 - La mise en place de services spécialisés soutenant la transition à la vie adulte permet aux jeunes de bénéficier d'interventions mieux adaptées à leurs besoins. Quelques-unes des pratiques recensées accordent une attention particulière à ceux présentant des problèmes de santé mentale et des problèmes de comportement importants. Malgré les efforts déployés pour créer des passerelles avec les services de santé mentale pour adultes, des défis d'accessibilité et de continuité sont rapportés dans certaines régions.
- L'engagement des jeunes, un facteur essentiel dans la démarche de transition à la vie adulte.
 - Tous conviennent de l'importance d'encourager l'engagement et l'action des jeunes afin qu'ils prennent du pouvoir sur leur vie, qu'ils assument leurs responsabilités et deviennent autonomes. À cet égard, plusieurs pratiques cliniques prônent l'*empowerment* comme principe d'intervention. En cours de démarche de transition vers l'âge adulte, la mobilisation de certains jeunes demeure un défi, qui se complexifie une fois qu'ils ont atteint l'âge adulte puisque les services leur sont alors rendus sur une base volontaire.
- La collaboration soutenue de tous les acteurs impliqués auprès de ces jeunes, une responsabilité partagée.
 - Cette collaboration permet d'améliorer la réponse aux besoins des jeunes et de les soutenir dans le développement de leur autonomie en misant sur une plus grande diversité des services offerts et sur la continuité des interventions. Selon les répondants des CISSS et CIUSSS, la collaboration varie en fonction des ressources disponibles et des ententes établies entre les partenaires.

Bien que les pratiques organisationnelles et cliniques recensées visent à outiller et soutenir les jeunes dans l'acquisition de leur autonomie et dans leur démarche de transition à la vie adulte, des défis subsistent, et ce, plus particulièrement auprès des jeunes présentant des problèmes de santé mentale ou d'autres problématiques sévères. Ces jeunes, devenus adultes, peuvent se retrouver dans des conditions de vie précaires; ils peuvent être en situation d'exclusion sociale et d'itinérance ou à risque de le devenir.

C'est dans l'optique de soutenir, voire de bonifier les pratiques québécoises s'adressant à ces jeunes que l'INESSS poursuit ses travaux, qui mèneront à la publication d'un guide de pratique, suite essentielle au présent portrait.

SUMMARY

A profile of the practices adopted in Quebec to facilitate the transition to adulthood of young people who reside in an alternative living facility

The transition to adulthood presents many challenges for young people and can be particularly difficult for those more vulnerable, including the youths who reside in an alternative living facility². Many of them have a complex clinical profile with various issues related to mental health, behavior, and use of psychoactive substances. This situation is alarming for the various professionals involved with these young people. The latter can quickly find themselves in a climate of insecurity due to numerous social and professional integration challenges they confront on their road to adulthood. They have to develop their autonomy while sometimes being deprived of the required capacities or of the resources to satisfy their needs; nor do they receive support to handle these issues.

Within the framework of its three-year plan of activities 2016-2019, and based on scientific, contextual and experiential data, the National Institute of Excellence in Health and Social Services (INESSS) and the Ministry of Health and Social Services (MSSS) have agreed to develop a *Practice guide on the transition to adulthood of young people residing in an alternative living facility*. The resulting recommendations will focus more specifically on the transition between youth services and adult services, as well as on the practices addressing the autonomy and the social and professional integration of these young people.

In order to contextualize the elements of this guide, a profile of the organizational and clinical practices within the institutions of the Quebec health and social services network was first produced. To support its project at various stages, INESSS has set up a working committee composed of representatives from different fields of activity and expertise and from a range of administrative areas.

To produce the profile, a questionnaire was developed and sent to all the directors of youth program of the integrated health and social services centers (CISSS) and the integrated university health and social services centers (CIUSSS) as well as to the directors of youth protection. Data collection took place from July to November 2016 within the establishments concerned. This profile identifies the main characteristics of the practices reported by respondents. For ease of distribution, the data tables of clinical practices have been incorporated into the report in Appendix C. However, the method used for this review does not allow to conclude that all existing practices or initiatives have been identified.

Results

The organizational practices identified and deployed by the institutions are intended to facilitate the transition to adulthood of young people residing in alternative living facilities by supporting the growth of their potential for empowerment. Some of them are more specifically aimed to ensure the smoothness and consistency of services for young people who are in transition from youth services to those intended for adults. They also aim at coordinating the procedures to guide youth towards community resources. These practices can be in the form of agreements, step-by-step guides, access mechanisms,

Other than the natural living environment of the person. It may be a family-type accommodation (including a local foster family), an intermediate resource, or a rehabilitation center (including a group home or rehabilitation unit).

personalized recommendations or designated accommodation resources. Cooperation with the partners is essential to optimize the offerings of these different services through a better alignment between them. For this purpose, the institutions have created municipal, school, community and business partnerships. The cooperative work can also be supported by the professionals involved with these young people through their participation in round-tables, committees and meeting days dedicated to this subject. Such meetings make it possible to discuss specific issues and suggest ways to improve access to services and facilitate young people's transition to adulthood. In addition, some CISSS and CIUSSS organize youth meeting days to provide young people with an opportunity to learn about the available resources.

The clinical practices identified through the survey are conceived in the form of rehabilitation, reintegration, employability and schooling programs, as well as in the form of therapeutic activities and training or group workshops. Supervised or semi-autonomous apartment housing programs are also available in some areas. The administration of clinical tools, for its part, provides an opportunity to evaluate the degree of autonomy and the needs of young people in order to adjust the support they require. Through the different clinical practices, young people are led to acquire and develop skills and abilities to improve their functional independence, to create a network of social contacts, to take the steps required to find and retain a job or to continue their studies. Some practices also aim at acquisition of personal and interpersonal abilities to assist young people in taking care of their health and well-being, as well as in more efficient managing of their emotions and behaviors. The mobilization and involvement of young people are important since they are at the core of their empowerment process. In order to support them in their learning, the forms of actions that are proposed to them are diverse and oriented according to their needs and interests, their capacities, their desires, their evolution and their life project. Some programs, workshops or activities target young people who require more specialized support due mental health issues or serious behavioral disorders.

Assessment and research activities are carried out by CISSS and CIUSSS in cooperation with a large number of partners, researchers, institutions and organizations. The purpose of this work is to optimize the services facilitating the transition to adulthood of young people who reside in an alternative living facility. These services address organizational practices and step-by-step guides as well as the clinical practices, continuous training and supervision of the professionals involved with this clientele.

Main findings

The synthesis of the elements identified by the stakeholders reveals common characteristics and concerns, which are reflected in some of the practices deployed in the province by the CISSS and CIUSSS. They are categorized here in five aspects.

- A sequence of interventions adjusted according to the level of development of young people and to their progress in the acquisition of autonomy.
 - Preparing for independent living makes it possible to target the learning priorities and to offer the appropriate support in a way that fosters a gradual and continuous progression in the acquisition of autonomy, which is consistent with the fact that the transition to adulthood is a developmental process. However, there is no uniformity in all of Québec's regions as to the most opportune moment to initiate this intervention, nor as to the related strategies. Furthermore,

some of the identified practices advance the continuation of support by youth services beyond the age of 18 years.

- Varied and evolving interventions for a comprehensive response to the needs of transition to adulthood.
 - In the last years, a diversification of the means of intervention with the young people is observed. However, many goals are focused more on learning the functional skills and abilities than on the personal and interpersonal abilities, which are nevertheless necessary for the development of autonomy. In order to ensure the acquisition of this type of abilities, certain identified practices provide for interventions in several spheres of the young person's life.
- Taking into consideration the complex needs of young people in terms of appropriate and individualized interventions.
 - The introduction of specialized services that support the transition to adulthood allows young people to benefit from interventions that are better suited to their needs. Some of the identified practices pay particular attention to those with serious mental health problems and behavioral disorders. Despite the efforts to set up cooperation with adult mental health services, the accessibility and consistency continue to be a challenge in some regions.
- Engagement of young people, an essential factor in the transition to adulthood.
 - Everyone agrees on the importance of encouraging young people to engage and to act, so that they take power over their lives, assume their responsibilities and become independent. Thereupon, several clinical practices advocate *empowerment* as a principle of intervention. In the process of transition to adulthood, the mobilization of some young people remains a challenge, which becomes even more complex once they have reached adulthood since the services are then supplied to them on a voluntary basis.
- The ongoing cooperation of all the professionals involved with these young people: a shared responsibility.
 - This cooperation allows to improve the response to the needs of young people and support them in developing their autonomy by focusing on greater diversity and consistency of the interventions. According to CISSS and CIUSSS respondents, it varies depending on the resources available and the agreements established between the partners.

Although the identified organizational and clinical practices are aimed at empowering and supporting young people in their independence and transition to adulthood, challenges remain, particularly for young people with mental health problems. These young people, once they become adults, find themselves in precarious living conditions; they may even be experiencing social exclusion and homelessness or they may be at risk of becoming homeless.

It is with a view to supporting, and even enhancing, the Québec practices aimed at these young people, that INESSS is pursuing its research, which will lead to the publication of a practice guide, an essential outcome of this profile.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACJQ	Association des centres jeunesse du Québec
ADONIS – Bilan DPJ	Accès aux données informationnelles et statistiques
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CR	Centre de réadaptation
CREVAJ	Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables
DPJ	Directeur de la protection de la jeunesse
EDJeP	Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés
ETMI	Évaluation des technologies et des modes d'intervention
INESSS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pour adolescents
LSSSS	Loi sur les services de santé et les services sociaux
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
PASM	Plan d'action en santé mentale
PCA	Plan de cheminement vers l'autonomie
PI	Plan d'intervention
PQJ	Programme qualification des jeunes
PSI	Plan de service individualisé
RI	Ressource intermédiaire
RTF	Ressource de type familial
RI-RTF	Ressource intermédiaire et ressource de type familial
SAJ	Secrétariat à la jeunesse du Québec
SAVA	Soutien et accompagnement à la vie adulte
SOCEN	S'Occuper des ENfants

GLOSSAIRE³

Approche d'autonomisation

Visé l'autodétermination des personnes par une mise en mouvement de celles-ci concernant leur vie. Elle suppose un double mouvement de conscientisation et d'action par lequel les personnes développent des conditions leur permettant d'agir par elles-mêmes et d'exercer un plus grand contrôle sur des dimensions qu'elles jugent importantes [Lemay, 2007].

Approche milieu

Approche visant à favoriser la pleine intégration du jeune dans la communauté, en misant sur le développement, la mobilisation et la consolidation de ses réseaux sociaux. Elle implique de reconnaître les forces et les compétences du jeune, de l'amener à se responsabiliser, afin de trouver des ressources pouvant le soutenir dans le développement de son autonomie [Trudeau, 2016].

Centre de réadaptation

Le centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation est un établissement dont la clientèle est principalement constituée de jeunes qui présentent des difficultés d'adaptation personnelle et sociale affectant leur développement et qui manifestent des comportements problématiques qui, par leur nombre, par leur fréquence et par leurs conséquences, revêtent un degré de gravité important. Dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse, les jeunes qui présentent des difficultés peuvent être hébergés dans des foyers de groupe, des unités ouvertes ou des unités d'encadrement intensif [MSSS, 2010].

Concept d'interdépendance

Le concept d'interdépendance s'explique par l'influence qu'exerce le réseau social sur le comportement et le parcours de vie du jeune. Cette influence s'actualise par l'intermédiaire de l'aide qui lui est offerte, par les attentes qui lui sont manifestées et la rétroaction qui s'ensuit. Ces interactions partagées et positives avec les autres lui permettent de se positionner en tant qu'acteur de sa démarche et, ainsi, développer son autonomie, se responsabiliser, gérer les activités quotidiennes et avoir une vie de qualité et productive [Hutchison, 2015; Goyette, 2010; Maluccio et al., cité dans Goyette et Turcotte, 2004].

Curatelle

Dans le régime de curatelle, le curateur est le représentant légal d'une personne majeure qui est inapte de façon totale et permanente à prendre soin d'elle-même et à administrer ses biens. Les actes que la personne peut accomplir sont très limités. Son curateur la représente dans tous les actes civils. Le curateur peut être désigné pour veiller au bien-être de la personne inapte ou pour assurer la pleine administration de ses biens, ou les

³ Les définitions suivantes sont tirées partiellement ou intégralement des documents cités en référence. Elles ont été élaborées en intégrant des éléments provenant de diverses sources et en y intégrant des précisions basées sur la connaissance tacite des éléments à définir.

deux. La curatelle peut aussi être assumée par plus d'un curateur : un curateur pour la personne et un curateur pour les biens⁴.

Famille d'accueil de proximité

La famille d'accueil de proximité exerce ses activités auprès d'un enfant qui lui est confié en raison de liens significatifs déjà présents avec la ou les personnes physiques constituant la ressource, dans l'esprit de l'article 4 de la Loi sur la protection de la jeunesse. Plus d'un enfant peut être accueilli, notamment une fratrie [MSSS, 2016].

Foyer de groupe

Le foyer de groupe est un établissement hébergeant des jeunes présentant des difficultés d'adaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il relève du centre de réadaptation. Cette structure permet d'exercer une surveillance, un suivi de certains gestes de l'enfant ou du jeune, de certaines situations (besoin d'accompagnement selon l'évènement) [MSSS, 2013].

Intervention psychoéducative

S'appuie sur l'établissement d'une relation à travers le vécu partagé entre le jeune et l'intervenant, en utilisant le milieu de vie du jeune aux prises avec des difficultés spécifiques d'adaptation et en le soutenant dans sa démarche vers un meilleur équilibre face à lui-même et à son entourage [Gendreau, 2001].

Mentalisation

Capacité d'un individu à percevoir et à comprendre ses comportements et ceux des autres, en fonction d'états mentaux, c'est-à-dire selon les pensées, sentiments, intentions [Bateman et Fonagy, 2010].

Milieu de vie substitut

Milieu autre que le milieu de vie naturel de la personne.

Profil clinique complexe

Présence de problématiques multiples chez une personne relatives à la santé mentale, à la consommation de substances psychoactives, à des troubles de comportement, à des traumatismes complexes liés à la maltraitance.

Régime de protection

Les régimes de protection pour les personnes majeures constituent, avec le mandat de protection, les quatre mesures de protection juridique prévues par le Code civil du Québec. Un régime peut être ouvert pour une personne majeure si elle doit être assistée dans certains actes ou représentée dans l'exercice de ses droits civils. Il existe trois régimes de protection, soit le régime avec conseiller au majeur, la tutelle et la curatelle⁵.

⁴ Curateur public du Québec. Les mesures de protection juridique [site Web]. Disponible à : <http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/majeur/inaptitude/protection/mesures.html>.

⁵ *Ibid.*

Ressource de type familial⁶

Les ressources de type familial se composent des familles d'accueil et des résidences d'accueil. Peuvent être reconnues à titre de famille d'accueil une ou deux personnes qui accueillent, à leur lieu principal de résidence, des enfants en difficulté qui leur sont confiés afin de répondre à leurs besoins et de leur offrir des conditions de vie favorisant une relation de type parental dans un contexte familial. Les familles d'accueil de proximité sont incluses dans la catégorie des ressources de type familial. Un jeune est alors confié à un membre de la famille élargie ou de l'entourage.

Ressource intermédiaire

Ressource qui est reconnue pour participer au maintien ou à l'insertion dans la communauté d'usagers en leur offrant un milieu de vie adapté à leurs besoins, tout en leur dispensant des services de soutien ou d'assistance requis par leur condition⁷. Les jeunes hébergés en ressource intermédiaire constituent une clientèle nécessitant plus de soutien et d'encadrement que celle confiée aux RTF [MSSS, 2016].

Rétablissement

Processus qui vise à ce que la personne, au-delà de sa symptomatologie, puisse reprendre le pouvoir sur sa vie, y trouver un sens, une satisfaction et un sentiment de bien-être [MSSS, 2015].

Unité de vie

L'unité de vie est située dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation. Elle accueille habituellement une douzaine de jeunes qui y sont hébergés dans le cadre de leur réadaptation. Il existe deux types d'unités de vie, qui se caractérisent par les lieux physiques et le niveau d'encadrement : l'unité de vie à encadrement régulier et l'unité de vie à encadrement intensif.

⁶ Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2, art. 311-312). Disponible à : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/S-4.2.pdf>

⁷ Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2, art. 302). Disponible à : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/S-4.2.pdf>

INTRODUCTION

Pour tout jeune, le passage à la vie adulte est une période transitoire remplie de défis à relever, de décisions à prendre et d'étapes à franchir. Cette période est particulièrement difficile pour les clientèles vulnérables, dont la trajectoire de vie est souvent parsemée d'embûches. C'est le cas, notamment, de jeunes résidant en milieu de vie substitut, c'est-à-dire hébergés en ressource de type familial, en ressource intermédiaire, en foyer de groupe ou en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation⁸.

La transition à la vie adulte pour ces jeunes et les défis auxquels ils sont confrontés constituent une préoccupation importante pour plusieurs acteurs du réseau de la santé et des services sociaux. Cette préoccupation se reflète dans les politiques et plans d'action gouvernementaux de même qu'à travers des initiatives provinciales et régionales mises de l'avant au cours des dernières années pour soutenir ces jeunes. Des défis et des besoins cernés par le réseau demeurent toutefois présents. Ainsi, dans le cadre de son plan triennal d'activités 2016-2019, l'INESSS a convenu avec le MSSS de poursuivre les travaux qui avaient été demandés par l'Association des centres jeunesse du Québec afin de répertorier les meilleures pratiques en matière de soutien à la transition à la vie adulte.

À la suite de consultations auprès d'experts et représentants du milieu, il a été décidé de cibler les jeunes résidant en milieu de vie substitut, dont ceux présentant un profil clinique complexe. Il a alors été convenu de réaliser un guide de pratique visant à outiller les intervenants. Dans le but de contextualiser les données issues de la littérature, il a d'abord été décidé d'élaborer un portrait des pratiques au Québec, et ce, préalablement au guide. Pour soutenir ses travaux, l'INESSS a mis sur pied un comité de travail composé de représentants de différents secteurs d'activités, d'expertises et de régions administratives variées.

Ainsi, le présent portrait fait état des pratiques organisationnelles et cliniques recensées auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Les défis de la transition à la vie adulte pour ces jeunes sont présentés dans la première partie. Par la suite, la méthodologie utilisée pour effectuer la recension des pratiques est exposée, suivie d'une présentation des principales pratiques répertoriées, ainsi que des travaux d'évaluation et de recherche mentionnés par différents CISSS et CIUSSS. Enfin, les principaux éléments qui ressortent de cette présentation sont analysés en vue de mettre en lumière certains constats.

Il est à noter que les initiatives répertoriées des CISSS et CIUSSS, et mises de l'avant au cours des dernières années, sont présentées sous forme de fiches à l'annexe C du document dans le but de mieux les faire connaître.

⁸ Au Québec, les jeunes peuvent être hébergés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ou de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

Afin d'alléger le texte ci-après, le terme « milieu de vie substitut » sera utilisé pour désigner ces différentes ressources : ressource de type familial (RTF), incluant famille d'accueil de proximité; ressource intermédiaire (RI); centre de réadaptation (CR), incluant foyer de groupe et unité de réadaptation. Également, le terme « centre de réadaptation » sera utilisé pour désigner le centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.

1 LA TRANSITION À LA VIE ADULTE

Le passage à la vie adulte est une période transitoire devenue plus complexe au fil du temps. Alors qu'elle était auparavant considérée comme un processus linéaire, elle se définit désormais comme une étape offrant plusieurs possibilités d'expérimentation et de découverte. Les changements auxquels les jeunes doivent faire face ont un impact sur le prolongement de la période de transition à la vie adulte. Cette réalité demande une plus grande ouverture et une flexibilité au regard des différentes actions mises en place pour bonifier la qualité et l'accessibilité des services offerts ainsi qu'une adaptation des politiques, stratégies et plans gouvernementaux pour mieux accompagner tout jeune dans son parcours vers l'autonomie [Gaudet, 2007]. Par exemple, l'allongement des études entraîne une entrée plus tardive sur le marché du travail. Cette situation a un effet direct sur le moment de départ du foyer familial [ACJQ, 2014; Gaudet, 2007]. Les jeunes ont le désir de devenir autonomes, mais dépendent encore bien souvent du soutien familial [Gaudet, 2007]. Le passage à la vie adulte peut donc être entrecoupé de retours vers le noyau familial, en raison de changements de parcours et d'expérimentations diversifiées, certains auteurs parlant de transitions « yo-yo » ou de « désynchronisation des parcours » [ACJQ, 2014; Gaudet, 2007]. Le fait de pouvoir obtenir, au besoin, du soutien de la part des membres de leur famille, sur les plans affectif, matériel et financier constitue un facteur clé dans la réussite de leur transition à la vie adulte [Vassallo *et al.*, 2009].

Certains jeunes ne bénéficient toutefois pas du soutien familial nécessaire pour traverser plus facilement cette période et sont donc plus vulnérables. C'est le cas des jeunes résidant en milieu de vie substitut en raison d'une situation qui compromet leur développement ou leur sécurité en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) (abandon, négligence, mauvais traitements psychologiques, abus, présence de troubles de comportement sérieux) [MSSS, 2010]. Ce type d'expérience peut avoir des conséquences majeures sur leur trajectoire de vie [Malo, 2014], notamment au moment où ils doivent développer leur pleine autonomie pour cheminer vers la vie adulte. Dans une proportion moindre, certains jeunes contrevenants ayant une ordonnance de mise sous garde et surveillance, en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), sont également hébergés hors de leur milieu familial, tout comme des jeunes qui présentent des problèmes de comportement importants sans toutefois nécessiter des mesures de protection au sens de la LPJ, sont plutôt hébergés en milieu substitut en vertu de la LSSSS. La présence de balises restrictives encadrant la cessation des services à l'âge de 18 ans⁹ oblige les jeunes résidant en milieu de vie substitut à vivre la transition à la vie adulte de façon plus accélérée que leurs pairs [Mendes *et al.*, 2014; Courtney et Dworsky, 2006], voire instantanée [Rogers, 2011]. Ces jeunes doivent devenir rapidement autonomes sur les plans fonctionnel, social et professionnel [Goyette, 2006], sans pour autant avoir toutes les ressources nécessaires pour y parvenir [Courtney et Dworsky, 2006].

⁹ Certains services offerts par les CISSS et CIUSSS (mission centre jeunesse) peuvent se poursuivre au-delà de 18 ans, tels que le Programme qualification des jeunes (PQJ) ou l'hébergement en ressource de type familial (RTF) lorsque le jeune poursuit ses études.

Plusieurs jeunes résidant en milieu de vie substitut présentent un profil clinique complexe, c'est-à-dire qu'ils présentent diverses problématiques relatives à la santé mentale, à la consommation de substances psychoactives, à des troubles de comportement, à des traumatismes complexes liés à la maltraitance [Frappier et al., 2015; Comité de travail sur la santé mentale des jeunes suivis par les centres jeunesse, 2007]. Ils présentent davantage de difficulté à poursuivre leur cheminement scolaire ou à s'intégrer dans le monde du travail au moment de leur passage à la vie adulte [Hook et Courtney, 2011]. Certains vivent de l'aide sociale ou se retrouvent au chômage [Courtney et Dworsky, 2006]. Cette situation peut constituer une barrière à l'amélioration de leur qualité de vie, à leur insertion sociale et à leur entrée sur le marché du travail. Certains d'entre eux sont moins scolarisés et sont plus à risque de se retrouver en situation d'itinérance, d'abuser d'alcool et de drogues, d'avoir des démêlés avec la justice et de vivre plusieurs périodes d'instabilité dans différentes sphères de leur vie [Jones, 2014; Mendes et al., 2014; Hook et Courtney, 2011; Osgood et al., 2010; Lanctôt et al., 2007].

Les jeunes présentant différents problèmes, notamment de santé mentale et de comportements, peuvent avoir de la difficulté à obtenir les services appropriés à leurs besoins [Zajac et al., 2015; Memarzia et al., 2015]. Ces difficultés sont liées, entre autres, à des contraintes organisationnelles ou cliniques sur le plan de la collaboration, la continuité ou l'intégration des services; elles peuvent également être reliées à l'absence d'expertises requises, à la présence d'une culture différente en ce qui concerne les services jeunesse et ceux offerts aux adultes, à des services ayant des critères d'admissibilité limitatifs ou insuffisamment axés sur les besoins des jeunes [Hall et al., 2015; Murcott, 2014; Memarzia et al., 2015; Haber et al., 2008; Singh et al., 2008]. Ces facteurs peuvent les amener à vouloir se désengager des services par sentiment d'être incompris et ne se sentant pas préparés à la transition [Memarzia et al., 2015; Singh et al., 2008].

L'absence de réponse à leurs besoins peut accroître leurs problèmes de santé mentale après leur départ des services de protection [Akister et al., 2010]. Il a été rapporté que l'utilisation des services de santé mentale par les jeunes est en forte décroissance à partir de 18 ans [Singh et al., 2010; Pottick et al., 2008]. Selon une étude américaine, jusqu'à 60 % des jeunes sortant des services de placement et âgés de 17 à 19 ans cesseraient d'utiliser les services de santé mentale dans les mois qui précèdent ou suivent leur départ [McMillen et Raghavan, 2009].

Un passage réussi à la vie adulte sera pour eux tributaire d'une meilleure insertion sociale et professionnelle. Il s'avère donc essentiel, d'une part, de préparer et d'accompagner adéquatement ces jeunes pour cette transition et, d'autre part, d'améliorer l'accessibilité et la continuité de l'offre de service qui leur est adressée.

2 MISE EN CONTEXTE

La transition à la vie adulte est un thème transversal nécessitant une collaboration étroite entre les différents partenaires et instances impliqués auprès des jeunes desservis par les programmes-services du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Des stratégies, orientations et plans gouvernementaux font état de mesures liées au passage à la vie adulte.

Une nouvelle *Politique québécoise de la jeunesse 2030* a vu le jour en 2016 [Secrétariat à la jeunesse, 2016]. Cette politique vise à accompagner et à outiller l'ensemble des jeunes de la société, dont les plus vulnérables, afin qu'ils puissent participer, en tant que citoyen, au développement de celle-ci. Deux orientations définissent la politique, soit : favoriser un environnement sain et sécuritaire pour les jeunes afin de maximiser la réussite de leur cheminement vers l'autonomie; assurer un soutien aux jeunes dans leurs apprentissages et dans la définition de leur projet de vie. Elle se décline en cinq axes d'intervention¹⁰, et vient souligner le rôle que doit jouer l'ensemble de la société pour appuyer la relève. Par ailleurs, la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 précise les mesures qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par la politique québécoise. Certains projets touchent à plusieurs axes d'intervention, dont le *Renforcement de l'autonomie locale en matière de soutien à la jeunesse* et le *Créneau Carrefour Jeunesse*.

Les *Orientations ministérielles relatives au programme-services destiné aux jeunes en difficulté 2017-2022 : Vers une meilleure intégration des services pour les jeunes en difficulté et leur famille* soulèvent les enjeux de disponibilité et d'accessibilité à une gamme de services ainsi que l'intégration de l'intervention et des services lors de la transition à la vie adulte. Ces orientations réitèrent l'importance d'assurer la continuité des services aux jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans, notamment pour ceux qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité de certains programmes. On souligne la nécessité d'établir des collaborations, autant sur les plans *intraprogramme* et *interprogramme* que partenarial et intersectoriel, et ce, afin que les jeunes ne se retrouvent pas dans une situation de rupture de services. À cet égard, les partenaires ont un rôle important à jouer, qui s'inscrit dans la complémentarité de l'offre de service s'adressant aux jeunes et à leur famille [MSSS, 2017].

Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020* cible différentes actions et moyens pour, entre autres, soutenir les jeunes et assurer une transition plus fluide vers les services pour adultes, dont les services de santé mentale. Il identifie également des moyens pour aider les jeunes dans leur parcours scolaire ou leur insertion socioprofessionnelle. Aussi, il vise à ce que soient mis en place des services selon les besoins neurodéveloppementaux des jeunes plutôt qu'en vertu de leur âge. Le plan souligne aussi le besoin d'intégrer une démarche portant sur le passage à la vie autonome dans le plan d'intervention des jeunes. L'ensemble de ces actions et moyens visent, notamment, à prévenir les situations d'itinérance chez les jeunes [MSSS, 2014].

¹⁰ Les axes d'intervention sont : la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi, l'entrepreneuriat.

Le *Plan d'action en santé mentale 2015-2020 : Faire ensemble et autrement* (PASM) vient également ancrer la nécessité d'assurer une continuité de services pour les jeunes présentant des indices ou un diagnostic de trouble mental. En favorisant une approche centrée sur le rétablissement, le ministère vise à ce que la personne, au-delà de sa symptomatologie, puisse reprendre le pouvoir sur sa vie, y trouver un sens, une satisfaction et un sentiment de bien-être. Certaines mesures du plan d'action visent l'adaptation de l'offre de service aux besoins spécifiques des jeunes en fonction de leur niveau de développement. À cet effet, le MSSS soutient d'ailleurs des projets de recherche et le déploiement d'initiatives novatrices visant une intégration de services en santé mentale pour les jeunes de 12 à 25 ans [MSSS, 2015].

À travers les actions gouvernementales, des programmes et outils ont été élaborés au Québec au cours des dernières années à l'intention des jeunes pour favoriser le développement de leur autonomie, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle lors de leur passage à la vie adulte. À titre d'exemple, le *Programme Qualification des jeunes* (PQJ), implanté dans toutes les régions du Québec depuis 2008, s'adresse aux jeunes de 16 à 19 ans qui reçoivent des services de protection de la jeunesse. En considérant les nouveaux inscrits et ceux qui terminent le programme, environ 1 000 jeunes en bénéficient chaque année. Le *Plan de cheminement vers l'autonomie* (PCA) est une démarche également déployée à travers la province qui vise à offrir aux jeunes âgés de 16 à 24 ans des conditions facilitant leur transition à la vie adulte, et ce, de façon concertée avec les différents partenaires régionaux. Cette démarche s'accompagne aussi d'un outil d'intervention visant à dresser le portrait de l'autonomie du jeune.

En bref

- Pour tout jeune, le passage à la vie adulte est une période transitoire remplie de défis touchant leur insertion sociale et professionnelle.
- Cette transition est d'autant plus difficile pour les jeunes résidant en milieu de vie substitut dont ceux présentant un profil clinique complexe.
- Ces jeunes doivent devenir autonome beaucoup plus rapidement que les jeunes dans la population générale, sans nécessairement avoir toutes les capacités et ressources pour y parvenir.
- Cette période constitue une préoccupation et des défis importants pour l'ensemble des acteurs et les organisations impliqués auprès de ces jeunes.

3 MÉTHODOLOGIE

3.1 Collecte des données

Le présent portrait vise à faire une recension des pratiques liées à la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut, déployées dans les CISSS et CIUSSS du Québec, et à en faire ressortir les principales caractéristiques. Il vise également à enrichir l'élaboration du guide de pratique à l'aide des données contextuelles et expérientielles recueillies ainsi qu'à partager les pratiques recensées.

La collecte d'informations est basée sur des données provenant de l'application ADONIS - Bilan DPJ¹¹ et d'un sondage réalisé auprès des CISSS et CIUSSS, ainsi que sur une recension sommaire de la littérature. Tout d'abord, les données de l'application ADONIS - Bilan DPJ ont été exploitées afin de préciser les caractéristiques sociodémographiques des jeunes résidant en milieu de vie substitut. Les données extraites de ces différentes sources sont les suivantes :

Jeunes sous la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) : Données au 31 mars 2016

- Groupe d'âge :
 - 0-5 ans
 - 6-12 ans
 - 13-15 ans
 - 16-17 ans
- Types de milieu de vie :
 - Milieu familial
 - Milieu substitut :
 - Confié à un tiers significatif
 - Ressource de type familial (RTF)
 - Centre de réadaptation (CR) et ressource intermédiaire (RI)
 - Autres ressources

Jeunes sous la Loi du système de justice pour adolescents (LSJPA) : Données 2015-2016

- Nombre de sanctions
- Types de placement :
 - Sous garde et surveillance en milieu fermé
 - Sous garde et surveillance en milieu ouvert

Par la suite, un inventaire des pratiques organisationnelles et cliniques a été effectué dans le but de les répertorier. Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré par l'INESSS. Il a été inspiré des questionnaires réalisés antérieurement par Goyette [Goyette, 2012 (inédit); Goyette, 2003]. Afin de laisser le plus de latitude aux répondants, il a été décidé d'avoir recours à un questionnaire ayant une structure minimale et de type ouvert. Des prises de contact avec certains répondants des CISSS et CIUSSS ont également eu lieu tout au long de la démarche pour obtenir

¹¹ ADONIS - Bilan DPJ est un outil présentant des données statistiques relatives à l'application de la LPJ et LSJPA.

des précisions sur les pratiques rapportées. Le questionnaire se divise en trois sections (voir ANNEXE A) :

- 1) les pratiques organisationnelles visant à faciliter la transition entre les services jeunesse et les services aux adultes;
- 2) les pratiques cliniques visant le développement de l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle;
- 3) les travaux d'évaluation, de recherche et d'amélioration continue des pratiques visant la transition à la vie adulte.

Le questionnaire a été transmis à tous les directeurs du programme jeunesse des CISSS et CIUSSS et aux directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ). Ceux-ci pouvaient répondre eux-mêmes aux questions ou nommer un représentant de leur équipe pour le faire. La collecte d'information s'est déroulée de juillet à novembre 2016. Sur l'ensemble des CISSS et CIUSSS sollicités, plus de 90 % des établissements ciblés ont répondu au sondage.

De plus, il a été demandé aux répondants de transmettre toute documentation qu'ils jugeaient pertinente. Plus d'une centaine de documents ont ainsi été acheminés. La liste de la documentation transmise par les CISSS et CIUSSS se trouve à l'ANNEXE B. Il est à noter que l'ensemble des pratiques organisationnelles et cliniques recensées pouvaient être en cours ou en déploiement durant cette période.

Les pratiques cliniques recensées sont présentées sous forme de fiches à l'ANNEXE C. Au total, 26 fiches ont été élaborées. L'information contenue dans chacune de ces fiches a d'abord été colligée par l'équipe projet de l'INESSS. Dans un deuxième temps, hormis celles concernant des programmes régionaux (PQJ, PCA, SOCEN), les fiches ont été acheminées pour validation aux répondants et directeurs du programme jeunesse des CISSS et CIUSSS concernés. Il est à noter qu'une fiche, bien que validée par un seul des CISSS ou CIUSSS, peut présenter une pratique qui est également déployée dans d'autres établissements du réseau.

Par ailleurs, une recension sommaire de la littérature québécoise et internationale a été réalisée dans le but de compléter les données du portrait et d'alimenter la réflexion sur les pratiques répertoriées.

Enfin, un comité de travail composé de représentants de divers secteurs d'activités, d'expertises et de régions administratives variées a été mis en place afin de soutenir la réalisation du mandat confié. Ces personnes ont également été consultées dans le cadre de la réalisation du portrait.

3.2 Limites méthodologiques

Le présent ouvrage comporte certaines limites méthodologiques. Se voulant une synthèse des réponses au sondage réalisé auprès des CISSS et CIUSSS du Québec, il n'est pas exhaustif. En effet, les pratiques rapportées par les répondants ne représentent pas nécessairement l'ensemble des pratiques réalisées par les CISSS et CIUSSS à travers la province. L'objectif initial du sondage était de faire la recension des pratiques organisationnelles et cliniques au Québec soutenant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut. Le questionnaire a été élaboré en ce sens. Une question sur les enjeux de réalisation ou de déploiement aurait permis de recueillir plus d'informations sur les facteurs facilitants et les obstacles rencontrés lors de l'implantation de ces pratiques. Cela aurait également servi à orienter de façon plus spécifique les réflexions et les pistes

d'amélioration. Ces dimensions seront toutefois prises en compte dans le cadre de l'élaboration du guide de pratique.

Bien que dans le questionnaire il était demandé de préciser les programmes ou activités auxquels participent les jeunes à l'extérieur de leur établissement, le portrait ne recense que les pratiques déployées dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, dont certaines en partenariats.

Par ailleurs, ce sondage ayant été rempli par des personnes désignées par les directeurs des programmes jeunesse et des directeurs de la protection de la jeunesse auxquels il avait été adressé, les répondants n'ont pas tous le même titre d'emploi ni le même statut hiérarchique. Plusieurs répondants d'un même établissement ont pu remplir plus d'un questionnaire, alors que d'autres ont fait cet exercice en groupe. Dans certains cas, il est possible que cela ait influencé les réponses, en raison du degré de connaissance qu'avaient les répondants de l'offre de service.

4 CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES JEUNES RÉSIDANT EN MILIEU DE VIE SUBSTITUT

Au 31 mars 2016, la situation de 21 714 jeunes était prise en charge par les services de la protection de la jeunesse au Québec. À cette date, ceux qui étaient âgés entre 0 et 5 ans représentaient 22 % de l'ensemble des jeunes, tout comme ceux âgés de 13 à 15 ans (voir Figure 1). Ce sont les jeunes âgés de 6 à 12 ans qui formaient la plus grande part puisqu'ils comptaient pour 39 % de tous les jeunes dont la situation était prise en charge. Par ailleurs, 17 % étaient âgés de 16 et 17 ans¹².

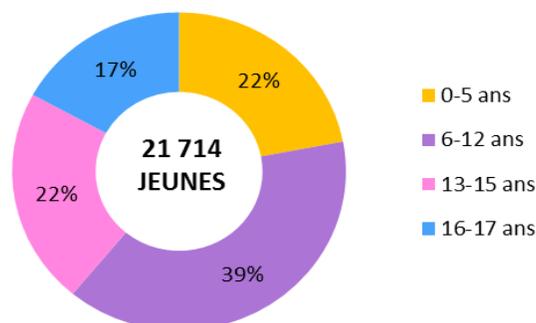


Figure 1 : Proportion de jeunes dont la situation est prise en charge par le DPJ, par groupe d'âge, au 31 mars 2016

À cette même date, la moitié (49 %) des jeunes bénéficiaient d'un suivi dans leur famille d'origine, alors que l'autre moitié (51 %) était hébergée et suivie dans un milieu de vie substitut (voir Figure 2). Parmi ces derniers, près des deux tiers étaient confiés à une ressource de type familial (61,8 %), tandis que près du quart étaient hébergés en centre de réadaptation ou en ressource intermédiaire (22,5 %). Les jeunes confiés à un tiers significatif¹³ (15,2 %) et ceux hébergés dans d'autres ressources¹⁴ (0,5 %) étaient donc en minorité. Par ailleurs, parmi l'ensemble des jeunes hébergés dans l'un ou l'autre des milieux de vie substitut au 31 mars 2016, environ 45 % bénéficiaient de mesures d'hébergement jusqu'à leur majorité (données non présentées).

¹² Les proportions calculées pour les résultats des figures proviennent de la banque de données Adonis-Bilan DPJ du MSSS.

¹³ Depuis le 1^{er} février 2015, en vertu de nouvelles orientations législatives, des tiers significatifs peuvent être reconnus à titre de famille d'accueil de proximité.

¹⁴ Autre ressource d'hébergement; par exemple, un centre de réadaptation en dépendance.

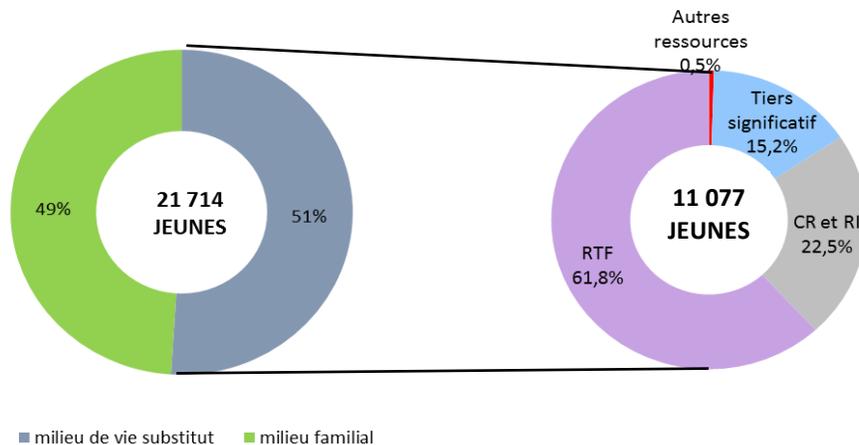


Figure 2 : Proportion de jeunes dont la situation est prise en charge par le DPJ, dans chacun des milieux de vie, au 31 mars 2016

Les Figures 3 et 4 montrent le milieu d'hébergement des jeunes dont la situation était prise en charge, en fonction de l'âge de ceux-ci. Une différence est constatée entre l'enfance et l'adolescence (voir Figure 3) : entre 0 et 12 ans, les enfants étaient majoritairement suivis dans leur milieu familial (0-5 ans : 59 %; 6-12 ans : 54 %) plutôt qu'hébergés dans un milieu de vie substitut. Par contre, à partir de 13 ans, une majorité de jeunes se trouvaient suivis et hébergés en milieu de vie substitut (13-15 ans : 58 %; 16-17 ans : 67 %), alors qu'une minorité demeuraient dans leur milieu familial. Il ressort donc que les jeunes plus âgés sont plus souvent hébergés dans les milieux de vie substitut.

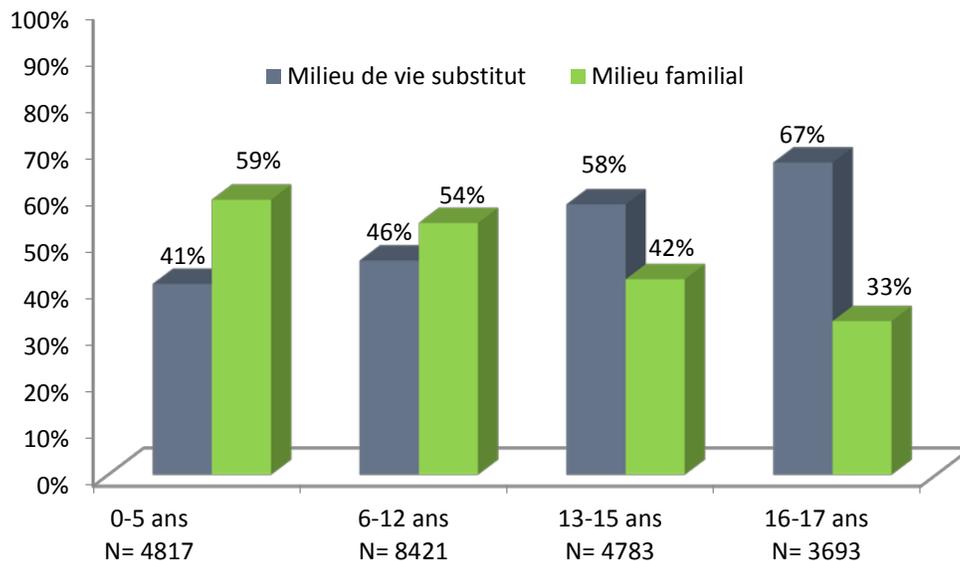


Figure 3 : Milieu de vie des jeunes dont la situation est prise en charge par le DPJ, selon le groupe d'âge, au 31 mars 2016

Il est également constaté que l'hébergement dans les centres de réadaptation et les ressources intermédiaires (CR et RI) est une mesure appliquée principalement aux adolescents (voir Figure 4) : les jeunes âgés de 13 à 17 ans représentent en effet près de 80 % de l'ensemble des jeunes hébergés dans ces ressources. Au contraire, les enfants d'âge scolaire se trouvent majoritairement dans les autres milieux de vie. Parmi ceux suivis dans leur milieu familial, 70 % sont âgés de 12 ans et moins.

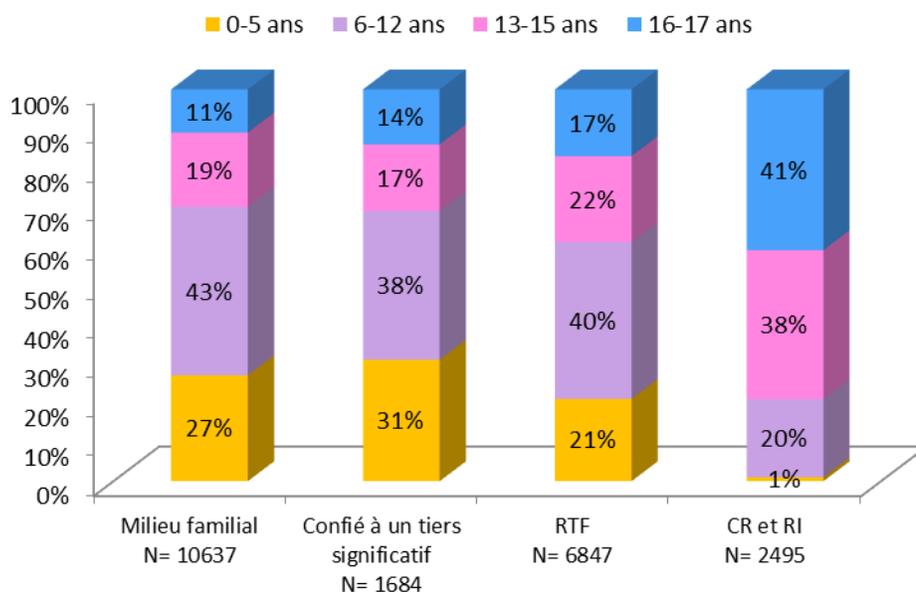


Figure 4 : Proportion de jeunes dont la situation est prise en charge par le DPJ, dans les différents milieux de vie, par groupe d'âge, au 31 mars 2016

En ce qui concerne la LSJPA, un total de 10 543 sanctions judiciaires ont été ordonnées à 4770 jeunes en 2015-2016 (données non présentées). Parmi ces sanctions, environ 7 % étaient des placements sous garde et surveillance en milieu fermé et 2 % des placements en milieu ouvert. Ces placements ont été ordonnés à un peu plus de 400 jeunes différents. Parmi ceux-ci, 55 % étaient âgés de 16 ou 17 ans.

En somme, au 31 mars 2016, près de 40 % des jeunes dont la situation est prise en charge par la protection de la jeunesse sont âgés entre 13 et 17 ans. Parmi ceux-ci, près de 62 % sont hébergés en milieu de vie substitut. Tous ces jeunes sont susceptibles de bénéficier de services visant à favoriser la transition à la vie adulte, au même titre que ceux recevant des services en vertu de la LSJPA.

5 PRATIQUES ORGANISATIONNELLES

Les pratiques organisationnelles recensées portent sur des ententes de collaboration et des mécanismes d'accès. Elles touchent également aux ressources d'hébergement spécifiques et à certaines initiatives rapportées par les régions. Les particularités régionales, la disponibilité des ressources et l'étendue de certains territoires amènent les établissements à faire preuve de créativité et à renouveler, ou à créer, divers partenariats afin d'assurer une offre de service diversifiée pouvant répondre, dans la mesure du possible, aux multiples besoins des jeunes.

5.1 Ententes de collaboration et mécanismes d'accès

Les données recueillies révèlent que l'ensemble des CISSS et CIUSSS ont mis en place divers processus de collaboration, que ce soit sous forme de protocoles, d'ententes ou de plans d'action concertés. Ces processus sont, pour la plupart, formalisés. Afin d'assurer une meilleure accessibilité des services et une fluidité dans la transition entre les services jeunesse et les services pour adultes, une planification et une coordination de ceux-ci sont effectuées avec les partenaires dans les régions. À titre d'exemple, une trajectoire de services pour faciliter le passage entre les services de santé mentale jeunesse et les services pour adultes a été élaborée dans une région à l'intention des jeunes fréquentant une ressource d'hébergement pour jeunes ayant des problèmes de santé mentale. Il a été rapporté que la concertation des parties prenantes a permis de clarifier les responsabilités de chacune d'elles et de définir les modalités à instaurer pour faciliter la transition des jeunes en fonction de leurs besoins. Un protocole de référence mis en place dans un autre CISSS permet, d'une part, d'assurer une coordination efficace des services et, d'autre part, de favoriser l'orientation des jeunes recevant des services de la protection de la jeunesse vers les ressources de la communauté.

Il est rapporté que certains établissements disposent d'équipes attitrées pour faciliter l'arrimage avec les services de santé mentale pour adultes, d'autres rencontrent des défis à cet égard. Selon les informations transmises, des révisions d'ententes de collaboration et de protocoles entre programmes ou intersectoriels sont effectuées pour refléter la nouvelle organisation du réseau de la santé et des services sociaux¹⁵. Les changements visent autant les modalités de mise en place des trajectoires de services que l'uniformisation des documents administratifs, comme les formulaires de référence à toutes demandes de services concernant la transition à la vie adulte. L'application d'anciens protocoles d'entente sert parfois d'assise à cette démarche. Dans une des régions, une entente avec la clinique de santé mentale d'un hôpital permet de faciliter l'accès à des services d'évaluation et de suivi, en cas de besoin, pour des jeunes de 17 ans et plus qui n'ont pas de suivi en pédopsychiatrie et chez lesquels les intervenants ont repéré des indices de problèmes de santé mentale.

Certains répondants ont mentionné qu'il est possible d'assurer le maintien du placement du jeune après l'âge de 18 ans, avec l'accord de celui-ci, afin de lui permettre de poursuivre ses études secondaires tout en demeurant en RI-RTF¹⁶. Il

¹⁵ La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales a été adoptée le 7 février 2015 par le Gouvernement du Québec.

¹⁶ Une convention de placement permet à des jeunes de 18 à 20 ans de poursuivre leurs études secondaires tout en demeurant dans les RI-RTF selon l'Annexe 1 à la circulaire 2016-034 du MSSS.

est alors hébergé non plus en vertu de la LPJ mais plutôt en vertu de la LSSSS. D'autres ont fait mention des régimes de protection, dont la curatelle, auxquels des demandes peuvent être adressées¹⁷.

L'importance d'une vision commune au regard de l'accessibilité et de la continuité des services est soulignée par les parties prenantes, tout comme la nécessité de poursuivre les collaborations afin de faciliter les liens entre les différents services des secteurs jeunesse et adulte.

5.1.1 Partenariats

L'ensemble des répondants au sondage ont mis l'accent sur les partenariats établis entre leur établissement et des ressources de leur territoire, dont des représentants du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), du ministère de la Justice, des milieux scolaire et municipal, des services policiers, des carrefours jeunesse-emploi et des organismes communautaires.

Les partenariats touchent plusieurs aspects, que ce soit la santé physique et mentale, l'hébergement, l'employabilité, le bénévolat, les loisirs et autres. À titre d'exemple, des partenariats sont établis avec des banques alimentaires, des organismes pour jeunes de la rue, des maisons d'hébergement ou des organismes dont la mission est d'offrir un lieu d'apprentissage ou une expérience concrète de travail. Par ailleurs, un soutien financier est aussi possible grâce à l'intervention de fondations pour défrayer, par exemple, le premier versement d'un loyer, un trousseau de départ ou une première épicerie. Des activités peuvent aussi être réalisées conjointement pour soutenir les jeunes dans leur implication au sein de la communauté et dans la création de nouveaux liens significatifs. Des partenariats sont également mis en place avec des organismes communautaires afin que des jeunes de 17 ans et plus puissent participer à des activités, ce qui leur permet d'intégrer progressivement des ressources habituellement réservées aux jeunes de 18 ans et plus.

Ces partenariats, basés sur des ententes formelles ou non formelles, visent à assurer une complémentarité et une continuité des interventions et des services offerts aux jeunes. Ils ouvrent donc à une diversité de services, selon les besoins des jeunes, et au partage des ressources et des expertises. Dans certains cas, l'échange d'informations sur les besoins de la clientèle permet aux partenaires d'adapter les services offerts et les interventions à favoriser. Cet échange d'information se fait avec le consentement du jeune.

Les répondants ont mentionné que le travail de collaboration peut aussi être appuyé par la participation des acteurs impliqués auprès des jeunes à des tables et des comités locaux, régionaux et nationaux dont le but est de faciliter la transition des jeunes vers la vie adulte. Il peut s'agir, par exemple, de tables d'accès, de concertation ou de prévention de l'itinérance, de comités de gestionnaires 16-24 ans ou de journées interrégionales PQJ. Des journées thématiques et des colloques sont aussi consacrés à la transition à la vie adulte. En effet, des répondants ont dit organiser des matinées ou des journées jeunesse de façon annuelle ou bisannuelle. Ces rencontres peuvent regrouper plusieurs partenaires, tels que des organismes communautaires, des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et des

¹⁷ Pour plus d'informations, voir régime de protection dans la section glossaire.

milieux municipaux. Elles leur offrent l'occasion de prendre part aux réflexions sur les défis liés à l'offre de service, sur la recherche de solutions communes, ainsi que de proposer des pistes d'action pour favoriser l'accès aux services et un passage à la vie adulte plus optimal pour les jeunes. Ces derniers sont aussi invités à participer à ces journées pour mieux connaître les programmes et services auxquels ils peuvent recourir, que ce soit pour du soutien lié à l'autonomie, à l'employabilité, à l'insertion sociale ou pour un besoin de services particuliers. Ils peuvent alors obtenir de l'information sur différentes ressources par l'intermédiaire de kiosques, de présentations ou de jeux. À titre d'exemple, la région de Québec a organisé un colloque sur le thème de la transition à la vie adulte. Cet événement avait pour but de mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour des enjeux liés, entre autres, à l'amélioration des services pour les jeunes. Différents ateliers ont permis de faire part de l'expérience des jeunes, de réfléchir aux défis à relever et de proposer des interventions innovantes.

Des comités de travail sont aussi en place pour permettre, entre autres, de discuter de problématiques spécifiques ou de cas précis. Par exemple, des éducateurs PQJ peuvent participer à des comités pour faciliter l'insertion des jeunes dans les milieux de travail. Des répondants de certains CISSS et CIUSSS ont fait mention de la mise sur pied d'un comité « J'ai 17 ans, j'ai mon plan ». Ce comité a pour objectifs de développer une compréhension commune des besoins des jeunes qui sont hébergés jusqu'à leur majorité et d'assurer une plus grande concertation entre les principaux intervenants. Au sein du comité, le jeune est encouragé à exprimer ses projets et ses besoins au regard de sa préparation à la vie autonome. À la suite de la rencontre, un plan d'intervention est élaboré afin de mieux cibler les actions à mettre en œuvre pour aider le jeune dans son cheminement. Les rôles et les responsabilités de chacun des collaborateurs sont aussi clarifiés.

Des rencontres pour la présentation de cas complexes aux intervenants des services pour adultes sont également organisées dans certaines régions. D'autres intervenants transmettent aux spécialistes en activités cliniques une liste des jeunes de 16 ans et plus, afin qu'ils travaillent de concert avec les responsables de dossier pour assurer un arrimage avec les services pour adultes. Ces démarches sont entreprises avec le consentement des jeunes.

5.1.2 Références personnalisées

Selon les réponses obtenues, des processus et des protocoles de référence sont établis dans certains CISSS et CIUSSS pour préciser les étapes, les responsabilités et les partenaires impliqués lors de transferts personnalisés vers les services pour adultes, notamment les services psychosociaux généraux, de santé mentale ou d'organismes communautaires. Ces interventions permettent de bien cibler les besoins des jeunes et, ainsi, de mieux les orienter et les accompagner vers les services pour adultes les plus appropriés.

De plus, les répondants d'un CIUSSS ont mentionné que le suivi de jeunes qui ont atteint 18 ans peut se poursuivre dans les services jeunesse pendant quelques mois, le temps que le transfert soit complété avec les ressources adultes répondant à leurs besoins.

Certains CISSS et CIUSSS ont nommé des personnes ou des équipes responsables du transfert personnalisé des jeunes, dans le but de bien coordonner cette démarche. L'élaboration de documents administratifs communs entre les services

jeunesse et ceux pour adultes facilite la démarche de transfert. Des intervenants utilisent des outils, comme le plan d'intervention (PI), le plan de service individualisé (PSI), le plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) ou une grille d'évaluation des besoins pour accompagner les jeunes et assurer une meilleure concertation de tous les acteurs impliqués dans le transfert. Ces outils cliniques seront présentés à la section 6.4.

5.2 Ressources d'hébergement spécifiques

Certains répondants ont souligné la création ou la désignation de ressources d'hébergement qui relèvent de leur CISSS ou CIUSSS, dans le but de mieux répondre aux besoins des jeunes. Ces ressources ont pour mandat d'accompagner les jeunes qui n'ont pas les capacités ou le soutien extérieur nécessaires pour faire face aux différents défis que pose la vie adulte. Les modalités varient en fonction du type de ressource ainsi que de l'âge, du genre et des besoins des jeunes. En effet, certaines ressources hébergent des jeunes jusqu'à 18 ans, tandis que d'autres peuvent les accueillir jusqu'à 21 ans. La plupart des ressources mentionnées dans le sondage sont de type foyer de groupe, comme L'Orchidée et L'Équipée au CISSS de la Montérégie-Est. En général, elles peuvent accueillir de 6 à 12 jeunes à la fois.

Certaines d'entre elles s'adressent plus particulièrement à des jeunes qui ont des problèmes de comportement importants, comme L'Odyssée au CIUSSS de la Capitale-Nationale ou ayant des problèmes de santé mentale, comme Le Passage au CISSS de Laval, ainsi que la résidence Paul-Pau située à Montréal. Le soutien clinique offert à ces jeunes est mieux adapté à leurs besoins, et l'accompagnement facilite leur transition entre les services jeunesse et les services de santé mentale pour adultes. De plus, ce type de ressources permet aux jeunes de développer leur autonomie tout en se responsabilisant face à la prise en charge de leur santé mentale.

Selon des répondants, des ressources d'hébergement communautaires peuvent également être disponibles pour les jeunes. Les services qui y sont offerts s'adressent, entre autres, aux jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie ainsi qu'à ceux qui sortent des milieux de vie substituts ou qui sont à l'approche de la majorité. Ces ressources communautaires assurent la continuité du soutien pour les jeunes au-delà de leurs 18 ans.

En bref

- Diverses pratiques organisationnelles visant à faciliter la transition à la vie adulte des jeunes ont été rapportées par les parties prenantes consultées dont :
 - des ententes de collaboration et des mécanismes d'accès aux services;
 - des trajectoires de services;
 - des références personnalisées;
 - des ressources d'hébergement spécifiques.
- Ces pratiques ont pour but d'assurer une plus grande fluidité et une continuité des services.
- L'ensemble des répondants ont souligné l'importance de la création et du maintien des partenariats avec d'autres établissements, milieux et ressources communautaires.
- Bien que tous soulignent l'importance d'une vision commune au regard de l'accessibilité et de la continuité des services à offrir, des défis d'actualisation demeurent, notamment dans l'arrimage entre les services

6 PRATIQUES CLINIQUES

Différentes pratiques cliniques reliées à la transition à la vie adulte sont mises en place dans l'ensemble des CISSS et CIUSSS, dont des programmes d'intervention, des activités cliniques, des ateliers de formation, des stages, des programmes d'hébergement en appartement supervisé ou semi-autonome, ainsi que l'administration d'outils cliniques. Si certaines de ces pratiques ont une portée provinciale, comme *PQJ* ou la démarche du *Plan de cheminement vers l'autonomie* (PCA), d'autres sont plus locales. Ces pratiques s'effectuent sous la supervision d'une équipe d'intervenants qui accompagne chaque jeune dans sa progression vers l'atteinte de ses objectifs.

6.1 Programmes, ateliers de groupe et activités cliniques

Les programmes, ateliers et activités cliniques recensés visent à préparer les jeunes à la vie adulte, par le développement d'habiletés personnelles, organisationnelles, financières, sociales ou autres. Ces pratiques visent à amener les jeunes à développer leurs capacités et leurs habiletés pour gérer les activités de la vie quotidienne, apprendre des stratégies de régulation des émotions, créer des liens et un réseau social et effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'un emploi ou à la poursuite de leurs études.

Certains programmes ou activités cliniques comportent toutefois des critères d'admissibilité pouvant en limiter l'accès à des jeunes qui présentent des difficultés plus importantes. À titre d'exemple, le jeune doit avoir un emploi, avoir stabilisé ses comportements problématiques, ou inversement disposer d'un réseau social précaire, avoir une ordonnance à majorité ou encore un diagnostic de trouble mental. Le jeune peut aussi avoir à fréquenter l'école à temps plein, alors que pour d'autres programmes ou activités, c'est la situation contraire qui constitue un critère d'admissibilité. Ces critères visent à définir la clientèle cible et à déterminer les buts et les objectifs d'intervention auprès des jeunes. Ils permettent aussi d'encadrer la démarche et de s'assurer, notamment, que le niveau de développement ou d'habileté d'un jeune est adapté aux exigences du programme, et ce, afin de favoriser sa progression et de lui permettre de vivre des réussites.

Certains programmes sont offerts sur une base volontaire, tandis que pour d'autres, une combinaison de volontariat et d'activités obligatoires fait partie de la philosophie d'intervention. Les modalités de chaque programme et activité sont différentes en termes de durée, de groupe d'âge ciblé, de caractéristiques des jeunes, d'objectifs spécifiques et d'interventions réalisées. Plusieurs de ces pratiques ciblent les jeunes à partir de 15-16 ans. Certaines ont une durée fixe, qui peut varier de quelques semaines à quelques années. Par exemple, des ateliers de groupe, comme *Moving on up* dans l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, ou *J'me prends en main* en Montérégie, sont d'une durée de 8 à 10 semaines. Des programmes, tels que les Programmes scolaires 18-20 ans ou *PQJ* peuvent durer deux ou trois ans. D'autres pratiques s'échelonnent plutôt en fonction de la durée d'hébergement du jeune, qui peut alors s'inscrire s'il a l'âge requis pour l'activité. Certaines de ces modalités peuvent être modulables selon les besoins et les priorités du jeune.

Selon les données recueillies, la mise en action du jeune dans son cheminement est centrale à l'intervention. Il importe pour l'intervenant de le soutenir dans sa mobilisation et son implication afin qu'il puisse jouer un rôle actif dans sa propre

démarche d'autonomisation. Tout en respectant le rythme de chacun, les jeunes sont encouragés à prendre des décisions et à faire des choix pour concrétiser leur projet de vie. Des programmes, comme le *Programme d'Empowerment*, dans l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, favorisent le développement d'habiletés liées à la participation citoyenne. Les activités proposées visent, entre autres, à trouver des pistes de solution pour résoudre les problèmes rencontrés dans le milieu de vie. Ces suggestions peuvent ensuite être acheminées à la direction du service concerné. Une réflexion conjointe constitue une belle occasion pour les jeunes de faire valoir leur point de vue. Cette démarche est un exemple d'activité qui offre la possibilité d'intégrer la contribution des jeunes dans l'amélioration des services.

6.1.1 Concepts et approches théoriques

Divers concepts et approches théoriques viennent appuyer la philosophie d'intervention privilégiée dans les programmes, ateliers et activités cliniques, notamment ceux d'autonomisation et d'interdépendance, de même que l'intervention psychoéducative et l'approche milieu. Globalement, il est question de l'importance de miser sur les capacités des jeunes à reprendre du pouvoir sur leur vie en se responsabilisant face à leur propre autonomie ainsi que de l'importance de soutenir la mise en relation des jeunes avec leur milieu.

D'autres approches peuvent également servir de base aux programmes et aux activités proposés, selon les caractéristiques et les besoins des jeunes. Par exemple, les répondants de certains établissements font mention de programmes destinés à une clientèle ayant des problèmes de santé mentale ou des comportements auto-dommageables. Ces programmes favorisent, entre autres, une approche centrée sur le rétablissement. Par ailleurs, différentes interventions visent à aider les jeunes à développer leur capacité à mieux reconnaître, comprendre et donner un sens à leurs besoins, leurs pensées et leurs comportements. Ces interventions, basées sur la mentalisation, permettent aux jeunes d'acquérir une capacité d'introspection favorisant une meilleure régulation de leurs émotions et, par le fait même, une gestion plus appropriée de leurs comportements. L'importance de développer cette capacité favorisera leur bon fonctionnement au quotidien.

6.1.2 Objectifs et moyens d'apprentissage

Les moyens mis en œuvre pour aider les jeunes à atteindre leurs objectifs varient selon les programmes, les ateliers ou les activités auxquels ils sont inscrits. Le choix de ces moyens peut également se faire en fonction des données recueillies lors d'une évaluation ou d'une intervention permettant de cibler leurs besoins, capacités et priorités d'action. Les objectifs établis sont donc propres à chacun des jeunes, que la modalité d'intervention soit offerte en groupe ou sur une base individuelle. Pour favoriser l'apprentissage de compétences et d'habiletés nécessaires à la préparation à la vie adulte, les moyens utilisés peuvent prendre différentes formes pour les jeunes : des activités thématiques, comme la *Roue de l'autonomie* au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ou une activité de résolution de problèmes; des expériences pratiques, comme du bénévolat ou un stage; un partage d'expérience lors de rencontres entre jeunes; un accompagnement dans leurs démarches.

En règle générale, les objectifs et les moyens mis en œuvre sont définis de façon à favoriser une progression graduelle des acquisitions et expérimentations des jeunes. À cet effet, certains programmes, comme *PQJ*, prévoient des étapes pour faire avec,

faire faire, soutenir l'ancrage et passer le relais. D'autres pratiques y ajoutent la notion de faire pour lorsqu'un soutien plus spécialisé est requis. L'identification des besoins et des attentes, la connaissance des ressources et la création d'un lien entre l'intervenant et le jeune constituent, dans la plupart des pratiques, la première étape d'un processus d'accompagnement et de préparation à la vie adulte. À l'acquisition de compétences et d'habiletés succède le stade d'actualisation des apprentissages, que ce soit sur le plan de l'autonomie, de la qualification à l'insertion socioprofessionnelle ou du développement et de l'intégration d'un réseau social. La gradation des objectifs, qu'ils s'échelonnent en étapes ou par phases, facilite l'ancrage des acquisitions réalisées et, du même coup, la réinsertion des jeunes dans la communauté.

Les répondants au sondage soulignent que les intervenants peuvent accompagner les jeunes dans leurs démarches pour avoir accès à un suivi dans les services de santé mentale pour adultes ou de dépendance, dans les milieux scolaires, ou encore pour toute autre démarche concernant leur santé, leur autonomie ou leur insertion socioprofessionnelle. Également, cet accompagnement vise à aider les jeunes à comprendre les procédures à suivre, à s'engager et à se responsabiliser. Afin d'améliorer la gestion de leur autonomie fonctionnelle, les jeunes peuvent être amenés, par exemple, à acquérir des connaissances et des habiletés sur les saines habitudes de vie, et ce, par une sensibilisation à la santé, aux maladies, à l'hygiène de vie et à l'alimentation. Apprendre à connaître les services de santé, à établir leurs priorités et à faire une épicerie sont des activités auxquelles les jeunes sont aussi initiés. Des ateliers culinaires peuvent être offerts par l'entremise d'une collaboration avec, par exemple, la Tablee des Chefs¹⁸ et les ateliers du Frère TOC. Ces activités permettent aux jeunes de développer des habiletés en cuisine et d'acquérir des notions sur la nutrition et la saine alimentation. Les différentes tâches liées à la vie en logement peuvent également être abordées et expérimentées pour bien préparer un jeune à franchir ce pas. Être au fait des règles et recours possibles, acquérir des connaissances financières pour établir un budget, connaître les étapes et les obligations pour louer et s'occuper d'un logement sont d'autres exemples des notions abordées avec les jeunes.

Dans l'optique de favoriser leur insertion sociale, les jeunes peuvent être amenés à découvrir les ressources disponibles dans leur communauté dans le cadre de visites auprès de partenaires, dont les organismes communautaires. De plus, des bottins ou des guides des ressources régionales peuvent être mis à leur disposition. Les jeunes peuvent alors mieux connaître les services et activités auxquels ils peuvent accéder, rencontrer les intervenants et les autres jeunes utilisateurs de ces ressources, avec qui ils peuvent créer un contact. Le développement d'un bon réseau social étant souhaité à travers ces pratiques, l'implication des jeunes dans différentes activités a pour but de les aider à créer des liens et à les maintenir, à apprendre les règles sociales et à développer leur sens de la responsabilité citoyenne.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, les jeunes peuvent être accompagnés dans leurs démarches auprès des centres d'emploi grâce, entre autres, à la collaboration des carrefours jeunesse-emploi. Certains programmes, ateliers ou activités, comme le *Programme d'intégration socioprofessionnelle* au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ou le *Programme d'accompagnement à la vie adulte* en Outaouais,

¹⁸ Pour plus d'information, voir le site Web de la Tablee des Chefs, disponible à : <http://www.tableedeschefs.org>.

visent à préparer les jeunes à développer leurs habiletés fonctionnelles, à intégrer le monde du travail et à développer les compétences et les aptitudes nécessaires pour, entre autres, maintenir leur emploi. Les jeunes peuvent être soutenus dans leur recherche d'emploi, dans la rédaction de leur curriculum vitae ou dans la préparation à une entrevue chez un employeur. Au cours des ateliers proposés, les jeunes sont amenés à développer et à expérimenter des habiletés transférables sur le marché du travail.

Bien que moins recherchées que les compétences et aptitudes concrètes, les habiletés relationnelles et personnelles sont également des cibles d'intervention dans certains programmes, ateliers et activités. En effet, certaines activités visent le développement des compétences personnelles en lien avec l'insertion socioprofessionnelle, afin que les jeunes puissent mieux connaître leurs motivations, leurs forces et leurs difficultés. Ces activités permettent également le renforcement de l'estime et de la confiance en soi, ainsi que le développement d'habiletés sociales et de communication par le biais, notamment, de réalisations collectives ou d'exercices de résolution de problèmes. À travers les expériences vécues, les jeunes apprennent à mieux se connaître et peuvent développer de nouveaux champs d'intérêts. Selon les informations transmises, la nature et l'intensité de l'accompagnement offert aux jeunes pour atteindre leurs objectifs seront tributaires de leurs besoins, de leurs désirs et de leurs capacités à effectuer des démarches par eux-mêmes.

6.1.3 Clientèle présentant une ou des problématiques spécifiques

Parallèlement aux apprentissages et expériences qui contribuent à l'acquisition de l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, certains programmes, comme le *Programme de réadaptation en ressources visant l'autonomie* au CISSS de Laval, et d'autres activités cliniques viennent spécifiquement en aide aux jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou des troubles de comportement importants. Leur insertion dans la communauté n'étant pas toujours vécue de façon positive, en raison de leurs difficultés particulières, ces jeunes ont besoin d'être accompagnés et d'avoir des objectifs réalistes en fonction de leurs capacités. L'environnement social et clinique offert dans le cadre de ces programmes leur permet de relever des défis, d'assumer des responsabilités et de briser l'isolement.

Selon les informations transmises par les répondants, ces jeunes sont accompagnés dans leurs démarches pour connaître les personnes à qui se référer et la procédure d'accès aux services de santé mentale, ainsi que pour apprendre à demander et à recevoir de l'aide. Des activités cliniques visent à aider les jeunes à comprendre leurs comportements et la fonction sous-jacente de ceux-ci. Différentes activités sont également mises en place pour que les jeunes puissent apprendre à mieux composer avec les effets négatifs de leurs symptômes, à utiliser des stratégies pour diminuer leur intensité et à gérer adéquatement leur médication. Ces jeunes sont amenés à acquérir une meilleure compréhension d'eux-mêmes, ce qui favorise ensuite une meilleure compréhension des autres. Les activités portant sur la gestion de la colère ou le développement de stratégies d'adaptation appropriées permettent aux jeunes de prendre conscience des répercussions de leurs émotions et de leurs comportements sur autrui et d'apprendre de nouvelles stratégies plus saines.

6.2 Programmes scolaires, activités de formation ou stages

Le *Programme scolaire 18-20 ans* est mis en place dans certains établissements, dont le CISSS de Lanaudière et le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, afin de soutenir les jeunes de niveau secondaire désireux de reprendre leurs études à temps plein. Ce programme vise à atténuer les répercussions négatives dues à leur parcours de vie atypique et à améliorer leurs compétences par la consolidation de leurs acquis. Tout en les accompagnant dans l'acquisition des compétences essentielles pour leur passage à la vie adulte, le programme leur permet d'entrevoir un projet de vie qui leur est propre. Les jeunes sont donc soutenus afin qu'ils puissent utiliser les ressources nécessaires pour mettre en place les conditions propices à la poursuite de leurs études et à leur transition à la vie adulte. Également, des bourses d'études ou du soutien financier offerts par des fondations ou des entreprises peuvent, par l'entremise de CISSS et CIUSSS, être octroyés aux jeunes qui veulent entreprendre des études postsecondaires. Selon les informations reçues, ils comportent certains critères d'admissibilité, notamment l'âge lors de la demande, le besoin financier démontré et l'inscription confirmée dans une institution d'enseignement.

Selon la documentation recueillie lors du sondage, il est important de bien clarifier les motivations, l'engagement et les champs d'intérêt d'un jeune pour s'assurer de bien répondre à ses besoins et lui proposer les apprentissages adaptés à sa situation. À cet égard, des partenariats sont conclus avec certains milieux communautaires et scolaires ainsi qu'avec le milieu des affaires. Cela peut s'actualiser, entre autres, par une participation du jeune à des programmes, tels que les *Ateliers de formation et d'initiation au travail* au CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le *Programme de préemployabilité* sur la Côte-Nord, le *Programme de réadaptation par le travail* de la Capitale-Nationale, ou encore par des stages dans le milieu d'hébergement ou parrainés par une entreprise.

Les jeunes peuvent être soutenus pour l'obtention d'une certification en vue d'une insertion socioprofessionnelle. Ils peuvent aussi avoir l'occasion de poursuivre leurs études tout en vivant une réelle expérience de travail, ce qui leur permet de s'initier au marché du travail, à ses obligations et à ses règles, et de développer les compétences nécessaires au maintien d'un emploi, que ce soit par l'acquisition des attitudes et comportements attendus, des habiletés requises pour devenir responsable et autonome ou par le maintien d'un effort dans les tâches. Dans certains cas, les jeunes peuvent recevoir une allocation pour les heures de stage ou d'atelier effectuées. Certains ateliers ou stages peuvent s'échelonner sur quelques semaines, tandis que d'autres n'ont pas de durée préalablement fixée. Dans certaines régions, les milieux municipaux proposent des stages d'été. Les jeunes peuvent alors travailler, par exemple, à l'entretien des parcs, des bâtiments récréatifs ou autres.

Par son expérience de travail ou de stage, le jeune est amené à réfléchir et s'exprimer sur ses attentes et ses objectifs professionnels. Ses différents apprentissages, réussites et accomplissements lui donnent aussi l'occasion de renforcer sa confiance en soi. Une évaluation de la situation peut également être faite durant cette période afin d'observer l'évolution du jeune et d'effectuer les ajustements requis, si nécessaire.

6.3 Programmes d'hébergement en appartement

Dans quelques CISSS et CIUSSS, des programmes d'hébergement en appartement supervisé ou semi-autonome ont été mis en place pour soutenir les jeunes dans l'acquisition de leur autonomie et l'intégration à la communauté, comme le programme *Appart en ville* au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces lieux d'hébergement peuvent constituer un espace de vie intermédiaire, se situant entre un milieu soutenant et encadrant et une autonomie complète. Ils peuvent ainsi servir de tremplin pour les jeunes afin qu'ils puissent y développer, entre autres, une estime de soi et les compétences nécessaires pour prendre leur envol. Certains de ces programmes sont réalisés en collaboration avec des ressources d'hébergement communautaires, tandis que d'autres reposent sur des partenariats avec le milieu des affaires. Les jeunes sont partie prenante de leur cheminement durant cette période d'hébergement. Ils doivent parfois avoir effectué un travail de réflexion quant à leur cheminement et précisé leurs attentes à l'égard du programme, avant d'y être admis.

Dans certains cas, des studios privés ont été aménagés à l'intérieur même d'une ressource. La durée de séjour varie selon le programme ou la ressource, mais elle est toujours fixée dans une perspective de transition à la vie adulte et de réinsertion sociale dans la communauté. Au cours de cette expérience, les jeunes sont amenés à consolider leurs acquis en matière d'autonomie, tout en étant accompagnés dans leur démarche d'insertion. Plus concrètement, ils sont appelés à participer activement aux différentes étapes et activités qui constituent une vie autonome. Ils sont encouragés à trouver des moyens pour assumer les responsabilités qui y sont liées, pour répondre à leurs besoins en fonction des ressources dont ils disposent ou pour planifier et gérer leur horaire. Selon le programme, un trousseau de départ et une allocation financière peuvent être attribués à la suite de l'analyse des besoins du jeune et de son statut d'étudiant ou de travailleur.

Les répondants ont également rapporté que des objectifs visant le développement d'habiletés sociales et l'apprentissage des règles liées à la vie en colocation sont ciblés. En fonction du programme, des rencontres de colocataires, obligatoires ou non, peuvent être mises sur pied. Elles donnent l'occasion aux jeunes de socialiser, de s'exprimer sur leurs expériences, de partager des informations et d'émettre leur point de vue sur différents sujets. Ils peuvent ainsi développer leurs habiletés de communication et mettre en application des stratégies de résolution de problèmes. Ces rencontres se veulent des moments d'échange positifs et constructifs pour les jeunes.

Par ailleurs, certains répondants ont souligné les diverses interventions ponctuelles d'accompagnement et de soutien auprès des jeunes dans les différentes démarches associées à la vie en appartement. Des documents de référence, tels que *Je vais vivre en appartement* ou *Tu pars en appartement*, sont également distribués aux jeunes dans des CISSS et CIUSSS. Ces documents fournissent des repères et plusieurs informations utiles pour les guider dans chacune de leurs démarches. Par exemple, ils peuvent obtenir des informations utiles concernant la recherche d'un logement et un éventuel déménagement, leurs droits et obligations ainsi que les documents à se procurer. Des aide-mémoire précisant l'équipement qu'ils doivent se procurer en appartement, des outils pour faire leur budget et des listes de ressources pouvant les aider dans leurs démarches sont inclus dans ces documents de référence.

6.4 Outils cliniques

Pour soutenir l'accompagnement des jeunes, divers outils cliniques sont utilisés par les intervenants. Ces outils prennent la forme de grilles, de questionnaires, d'autoportraits, de démarches, de plans d'action ou de plans d'intervention. Certains sont déployés localement ou régionalement, comme la *Grille d'évaluation des besoins de soutien de l'adolescent(e) en matière d'autonomie* du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou la *Grille d'identification des besoins* du CISSS de Laval. D'autres outils sont déployés à travers la province. C'est le cas du *Cahier d'évaluation et de suivi* de SOCEN (S'OCcuper des ENfants) et du *Plan de cheminement vers l'autonomie* (PCA). Ce dernier s'inscrit à l'intérieur d'une démarche plus globale d'accompagnement du jeune durant son passage à la vie adulte. L'outil d'intervention *PCA* s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans et permet de dresser un portrait de leur degré de préparation à l'autonomie selon trois axes : socioprofessionnel, résidentiel et relationnel.

Ces différents outils permettent, notamment, l'identification des besoins, des forces et des zones de vulnérabilité des jeunes sur le plan de leur autonomie et de leurs capacités à cheminer vers la vie adulte, tout en soutenant la planification et la complémentarité des interventions. Les informations supplémentaires obtenues grâce à une lecture commune des besoins d'un jeune permettent de mieux orienter les acteurs impliqués quant au soutien à lui offrir et aux interventions à privilégier. L'utilisation d'outils cliniques favorise un suivi plus détaillé et dynamique de la situation du jeune, ce qui permet d'ajuster l'intervention et l'accompagnement offerts en fonction des forces ou des défis rencontrés durant la transition.

Les outils cliniques visent également à encourager l'implication des jeunes dans leur démarche, afin qu'ils participent pleinement à l'élaboration d'un plan d'action conforme aux priorités ciblées. Certains outils visent à évaluer les capacités et les habiletés d'un jeune afin de savoir s'il possède ou non certaines compétences. D'autres servent à dresser un portrait plus large en vue d'avoir une meilleure compréhension de la situation d'un jeune, du sens de ses actions et de son projet de vie. C'est le cas de l'outil *Soutien et accompagnement à la vie adulte* (SAVA). Cette compréhension globale est indispensable pour les jeunes eux-mêmes, mais aussi pour les intervenants afin qu'ils puissent ajuster l'intensité de leur soutien et de leur accompagnement en fonction de la perception qu'ont les jeunes de leur propre situation. Des outils, sous forme d'aide-mémoire, donnent également des repères aux intervenants quant aux étapes à réaliser afin de mieux orienter le suivi des jeunes.

Certains des outils rapportés sont davantage centrés sur l'autonomie fonctionnelle en termes d'habiletés concrètes, comme faire une épicerie, un budget, le lavage. D'autres outils utilisés par les intervenants considèrent l'autonomie de façon multidimensionnelle et s'intéressent aux dimensions cognitives, symboliques et relationnelles d'un jeune. Cela permet de connaître, par exemple, ses valeurs, son niveau d'appartenance culturelle, sa capacité à faire des choix pour donner un sens à sa vie, son pouvoir d'agir et de mobiliser les ressources, ses caractéristiques personnelles. Le choix des outils cliniques varie en fonction des établissements et des programmes, mais également selon les besoins et la situation d'un jeune.

En bref

- De façon générale, les pratiques cliniques mises en place dans les CISSS et CIUSSS visent à favoriser l'implication du jeune et la prise en considération de ses besoins, de ses priorités et de son projet de vie.
- Ces pratiques misent sur :
 - ses capacités, tout en respectant son rythme, afin de l'aider à reprendre du pouvoir sur sa vie et à se responsabiliser face à sa propre autonomie;
 - une progression graduelle des acquis et des expériences faites par le jeune;
 - une adaptation de la nature et de l'intensité de l'accompagnement offert selon ses besoins et ses capacités à cheminer durant son passage à la vie adulte;
 - les expériences de travail et de stage pour alimenter la réflexion sur ses attentes et ses objectifs au regard de son insertion sociale et professionnelle.
- Certains programmes, ateliers ou activités ont des critères d'admissibilité qui limitent l'accès à certains jeunes.
- Quelques-unes des pratiques ciblent davantage une clientèle ayant une ou des problématiques spécifiques afin d'offrir un soutien clinique plus adapté.

7 TRAVAUX D'ÉVALUATION, DE RECHERCHE ET D'AMÉLIORATION CONTINUE

Le sondage a permis de recenser des travaux d'évaluation, de recherche et d'amélioration continue menés dans certains CISSS et CIUSSS de la province. Tous ces travaux ont pour objectif l'amélioration des pratiques auprès des jeunes résidant en milieu de vie substitué, notamment ceux présentant un profil clinique complexe, lors de leur passage à la vie adulte. Ils sont réalisés en collaboration avec des partenaires, des chercheurs, d'autres CISSS et CIUSSS, divers organismes et des usagers. À titre d'exemple, une ETMI sur l'efficacité et l'efficience de certains programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie adulte a été réalisée en 2015 par le CIUSSS de la Capitale-Nationale [Bussièrès *et al.*, 2015]. Au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue des intervenants ont contribué par leur expertise au projet de recherche sur l'outil *SAVA : Soutien et accompagnement à la vie adulte des jeunes autochtones* mené en 2012. Par ailleurs, le *Programme de réadaptation avec hébergement visant l'autonomie* et le *Programme de réinsertion sociale* au CISSS de Laval ont tous deux fait l'objet d'une évaluation d'implantation. Cette démarche a mis en lumière les facteurs facilitants et les obstacles rencontrés lors du déploiement des programmes. Des données sur la perception des jeunes quant à leur propre expérience durant l'implantation de ces programmes ont également été recueillies et intégrées aux rapports d'évaluation. Bien que l'implantation et l'efficacité de certains programmes aient été évaluées, peu de pratiques répertoriées dans le présent portrait semblent avoir fait l'objet de telles évaluations.

Par leur désignation d'institut universitaire, les CIUSSS de la Capitale-Nationale et du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont le mandat de soutenir le développement des pratiques touchant les jeunes en difficulté et leur famille. Les répondants du CIUSSS de la Capitale-Nationale ont souligné l'existence de tables de discussion, auxquelles se joignent des organismes communautaires, qui sont organisées dans le but de cibler des projets de recherche-action axés sur les différentes sphères d'autonomie des jeunes. Ils ont aussi fait mention d'un projet de *Mentorat* visant à offrir à un adulte ayant déjà reçu des services sociaux, ou à un pair aidant, l'occasion d'agir comme mentor auprès d'un jeune. De plus, le projet *Mousquetaire* vise, quant à lui, l'insertion sociale des jeunes par la création collective d'un projet artistique dont la finalité est le tournage d'un vidéoclip. Ce projet a plusieurs visées, dont la responsabilisation, l'apprentissage de règles sociales, l'amélioration d'habiletés sociales et le renforcement de l'estime de soi. Le développement d'intérêts socioprofessionnels est aussi un de ses objectifs, puisque les jeunes contribuent à toutes les étapes de création, ce qui leur permet de découvrir de nouveaux horizons professionnels. Le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a également fait mention de quelques projets en cours d'élaboration. À titre d'exemple, le *Projet Jardin* s'adresse aux jeunes ayant des problèmes de santé mentale qui ne peuvent se qualifier pour les autres projets de stage ou d'expérience d'emploi en raison de leurs difficultés. Ce projet, qui propose des ateliers d'horticulture, se déroule en collaboration avec un partenaire communautaire. Par ailleurs, le projet *Fab Lab* vise à favoriser l'insertion sociale des jeunes par le biais des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'un lieu d'apprentissage et d'entraide qui permet la fabrication d'objets diversifiés. De nombreuses ressources matérielles sont mises à la disposition des participants, telles que des machines informatiques, numériques ou

robotiques, ainsi que des outils traditionnels et le savoir-faire des consultants présents. Ces expériences permettent à la fois aux jeunes de réaliser des apprentissages et de nourrir leur sentiment d'accomplissement et de réussite, tout en leur offrant l'occasion de côtoyer des personnes provenant de différents horizons.

D'autres travaux collaboratifs menés entre les CISSS et CIUSSS et d'autres organisations sont également en cours. À titre d'exemple, des projets sont réalisés en partenariat avec les carrefours jeunesse-emploi et le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du programme *Créneau carrefour jeunesse*¹⁹. Ce programme, qui se veut complémentaire aux autres mesures, a pour but de favoriser la persévérance scolaire, l'autonomie personnelle et sociale ainsi que la participation des jeunes à des projets d'entrepreneuriat. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 29 ans.

Un projet d'insertion sociale intitulé le *Parcours Adapté*²⁰ (P.A.), issu d'une collaboration entre Boscoville et le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ), est également en cours. Ce parcours d'insertion socioprofessionnelle vise les jeunes adultes de 17 à 24 ans suivis ou ayant été suivis par le programme jeunesse des CISSS et CIUSSS. Il offre d'abord un « préparcours » dans une entreprise d'insertion et propose une intervention individuelle combinée à des activités thématiques, en plus d'une intégration graduelle à un plateau de travail. Lorsque le jeune a les acquis nécessaires, il prend part au parcours régulier de l'entreprise d'insertion. Les entreprises qui participent à ce projet font preuve de souplesse dans les modalités d'intervention, afin de permettre aux participants de faire des apprentissages, selon leur rythme et leurs capacités respectives, et aussi de vivre des succès.

Par ailleurs, une importante étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France (EDJeP), conçue par la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ)²¹ est en cours. Le suivi d'environ 1000 jeunes s'échelonne sur une période de trois ans, et vise à connaître les enjeux de transition et les conditions de vie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés dans une optique d'amélioration des pratiques. La cohérence entre les besoins des jeunes et les interventions mises en place sera aussi étudiée pour un éventuel ajustement de l'offre de service et des politiques sociales y étant associées, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes.

¹⁹ Pour plus d'informations, voir le site Web du programme Créneau carrefour jeunesse, disponible à : <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/projets-structurants/creneau-cje.asp>.

²⁰ Pour plus d'informations, contacter Boscoville (site Web disponible à : <http://www.boscoville.ca/>).

²¹ Pour plus d'informations, voir le site Web de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France (EDJeP), disponible à : <http://edjep.ca/>.

En bref

- Divers travaux d'évaluation et de recherche réalisés ou en cours d'élaboration dans les CISSS et CIUSSS ont pour but :
 - de bonifier les services soutenant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut;
 - d'orienter les politiques sociales.
- Ils touchent les processus organisationnels, les pratiques cliniques et l'amélioration des services.
- Peu de pratiques répertoriées dans le présent portrait semblent avoir fait l'objet d'une évaluation d'implantation et d'efficacité.

8 PRINCIPAUX CONSTATS

Le présent ouvrage dresse un portrait sommaire des pratiques organisationnelles et cliniques recensées dans les CISSS et CIUSSS relativement à la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitué, notamment ceux présentant un profil clinique complexe. Cette synthèse des éléments rapportés par les parties prenantes permet de mettre en lumière des caractéristiques et des préoccupations communes, regroupées sous cinq dimensions, qui se reflètent dans certaines des pratiques déployées dans les CISSS et CIUSSS de la province.

8.1 Une séquence d'interventions modulée selon le niveau de développement des jeunes et l'acquisition progressive de leur autonomie

La planification du passage à la vie adulte des jeunes est présente dans plusieurs pratiques recensées. Cette planification permet de déterminer les éléments à mettre en place pour offrir le soutien approprié aux jeunes. Elle est effectuée dans le but de favoriser une acquisition graduelle de l'autonomie dans le temps et de s'accorder avec le fait que cette transition à la vie adulte est un processus développemental. Quelques pratiques recensées amorcent la préparation à la vie autonome des jeunes vers 15-16 ans. Cette étape est d'autant plus importante lorsque l'on considère que près de 80 % des jeunes dont la situation est prise en charge par la protection de la jeunesse au 31 mars 2016, et qui sont hébergés en centre de réadaptation ou en ressource intermédiaire, ont entre 13 et 17 ans. Dans certains CISSS et CIUSSS, des ressources d'hébergement qui ont comme but principal la préparation à la vie adulte accueillent des jeunes dès l'âge de 15 ans. Les outils cliniques et les discussions de cas permettent de dresser un portrait global des besoins, des attentes et des désirs des jeunes. Ils orientent ainsi l'élaboration d'un plan d'action axé sur le développement d'habiletés nécessaires à leur autonomie. Des démarches d'accompagnement dans plusieurs activités sont aussi effectuées à partir de 15-16 ans. Des activités visant l'acquisition d'attitudes et d'habiletés sociales liées à l'insertion socioprofessionnelle débutent autour de l'âge de 12 ans, d'autres visent spécifiquement le développement du sens des responsabilités de plus jeunes enfants.

Plus la planification de la fin de la prise en charge des jeunes s'effectue tôt dans leur parcours, plus elle constitue un facteur important qui favorise une transition efficace. Selon Puzé [2015], ce facteur est un « ingrédient actif » des programmes d'intervention pour la clientèle en unité de réadaptation et en foyer de groupe. Cependant, il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'uniformité dans les pratiques quant à la mise en application d'une séquence d'interventions optimale pour faciliter la transition à la vie adulte, malgré le fait que les CISSS et CIUSSS aient un souci à cet égard.

Aux États-Unis, certains auteurs ont énoncé des recommandations voulant que les services dispensés au regard de la transition à la vie adulte et du développement de l'autonomie le soient à partir de 14 ans [CWLA, 2005, cité dans Bussièrès *et al.*, 2015], alors que d'autres auteurs mentionnent que la planification devrait être entamée au plus tard lorsque le jeune atteint 15 ou 16 ans [Department of Social Services, 2010; Robin *et al.*, 2009]. De plus, le stade de développement d'un jeune est une composante importante à considérer dans le processus de transition. Le plan

de transition peut alors s'adapter aux besoins particuliers de chacun [Davidson *et al.*, 2011].

Quelques mécanismes sont par ailleurs mis en place au Québec afin d'assurer un prolongement de la durée du soutien offert aux jeunes, au-delà de l'atteinte de leur majorité. Ils ont pour but de fournir une intervention et un accompagnement plus soutenus et répondant mieux à leurs besoins durant la période transitoire. Il peut notamment s'agir de soutien pour l'hébergement, de services spécifiques, d'une aide financière. Goyette, Morin et Boislard [Goyette *et al.*, 2008] soulignent que les interventions effectuées durant le séjour des jeunes en milieu de vie substitut devraient tenir compte du contexte et des défis auxquels ceux-ci seront confrontés à leur sortie, puisqu'ils ont besoin de soutien même après leurs 18 ans. Le moment de cessation des services serait d'ailleurs considéré comme une variable pouvant avoir une influence positive sur des critères de succès chez les jeunes, comme la poursuite des études et le maintien en emploi [Bussièrès *et al.*, 2015]. À l'opposé, l'absence d'un filet de sécurité à la fin des services jeunesse est perçue comme susceptible de nuire considérablement aux jeunes [Mendes *et al.*, 2014]. Mettre en place un accompagnement après 18 ans permet donc de soutenir le jeune, d'assurer la consolidation et le maintien des acquis ainsi que la continuité des services, tout en favorisant le passage d'un milieu de vie à un autre [Goyette *et al.*, 2008].

8.2 Des interventions variées et en évolution pour une réponse globale aux besoins liés à la transition à la vie adulte

Le portrait des interventions visant la préparation à la vie adulte de Goyette [2003] avait fait ressortir la grande représentativité du volet de l'employabilité dans les activités offertes aux jeunes, de même que la faible présence d'activités ou d'interventions portant sur la question du logement. L'auteur avait souligné l'importance d'avoir des interventions multidimensionnelles touchant l'ensemble des sphères de la vie des jeunes.

Bien que plusieurs programmes et activités recensés dans le portrait actuel visent l'acquisition de compétences et d'habiletés liées à l'employabilité, certaines pratiques ont une portée plus large. Elles rejoignent des intérêts variés, misent sur des moyens et des activités diversifiés, se déclinent sous différentes modalités et s'appuient sur des approches cliniques complémentaires. Par exemple, les activités inhérentes à la vie en logement nécessitent l'apprentissage d'habiletés qui, accompagné par une personne significative ou un intervenant, en permet l'acquisition progressive. Également, des programmes d'hébergement en appartement supervisé ou semi-autonome proposent dans certaines régions, des activités en lien avec la préparation à la vie autonome. Ces milieux de vie offrent aux jeunes l'occasion de faire diverses expériences et d'exercer leur autonomie dans un environnement plus souple, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à leurs besoins. Ils procurent également aux jeunes une stabilité résidentielle, facteur ayant un impact positif important sur leur insertion sociale et professionnelle [Goyette *et al.*, 2007].

L'éducation est une étape importante pour l'acquisition des différents savoirs nécessaires pour se réaliser, intégrer le marché du travail et s'adapter tout au long de la vie [Secrétariat à la jeunesse, 2016]. Une faible scolarisation est un facteur associé à la difficulté d'insertion professionnelle pour les jeunes, notamment ceux résidant dans les milieux de vie substitut [Boisclair, 2012]. Les diverses pratiques répertoriées mettent également en lumière des modalités mises en place afin

d'encourager la motivation des jeunes à poursuivre leur parcours scolaire. La possibilité de vivre des expériences de stage ou de participer à des ateliers de travail peut susciter chez les jeunes une réflexion sur leurs objectifs professionnels et sur leur projet de vie. D'autres activités liées à la pré-employabilité sont réalisées avec les jeunes qui refusent de poursuivre leur scolarisation, malgré les possibilités offertes. La fréquentation scolaire est parfois un critère d'admissibilité à des programmes, dont certains proposent des appartements supervisés ou semi-autonomes. Sinon, les jeunes doivent occuper un emploi. L'objectif est qu'ils soient actifs dans leur cheminement vers l'autonomie.

En prenant en considération le fait que ces jeunes quitteront un jour leur milieu de vie substitut et les intervenants avec lesquels ils ont tissé des liens, certains moyens sont mis en place pour les aider à créer des contacts dans la communauté, afin de favoriser leur insertion sociale. À cet effet, des initiatives ont été réalisées dans des établissements dans le but de présenter les différents partenaires aux jeunes, que ce soit dans le cadre de visites, de journées thématiques ou d'activités sociales. Non seulement de telles activités amènent les jeunes à mieux connaître les ressources disponibles et les services offerts, mais elles constituent une belle occasion pour eux de créer un réseau social positif, plusieurs d'entre eux ayant un réseau très limité à leur sortie et se sentant isolés des autres [Avery et Freundlich, 2009; Goyette, 2006].

Certaines pratiques cliniques ciblent plus particulièrement l'acquisition d'habiletés personnelles et relationnelles, bien qu'elles demeurent moins répandues que celles touchant l'apprentissage d'habiletés fonctionnelles. Ces pratiques visent, entre autres, le développement de stratégies adaptées de régulation des émotions et des comportements, d'habiletés sociales et de communication et de l'estime de soi. En misant sur une approche multimodale, les interventions touchent non seulement l'acquisition de compétences et d'habiletés, mais elles sont également centrées sur la détresse des jeunes, leurs relations avec leur réseau de soutien et leurs ressources [Yergeau *et al.*, 2007; Goyette, 2006]. La présence d'une vision multidimensionnelle dans les interventions favorise donc l'ensemble des sphères de la vie des jeunes, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour le développement de leur autonomie. L'intervention multimodale et l'intervention individualisée, axées sur les besoins et les capacités des jeunes, sont contributives à l'obtention de changements positifs chez ceux-ci.

Afin de favoriser l'autonomie fonctionnelle des jeunes, assurer un équilibre dans les interventions entre les habiletés dites tangibles et celles intangibles représente toutefois un défi, en raison, entre autres, de la difficulté à évaluer ces dernières [Goyette et Turcotte, 2004].

8.3 La prise en considération des besoins complexes des jeunes en matière d'interventions adaptées et individualisées

Le passage à la vie adulte est en soi un processus exigeant pour tous les jeunes, jalonné de défis, d'expérimentations, d'allers-retours et de prise de risque. Au cours de cette transition, ils doivent répondre à de multiples besoins. Certains jeunes recevront le soutien nécessaire, alors que pour d'autres, l'accompagnement sera restreint ou absent. Pour soutenir les jeunes résidant en milieu de vie substitut, des interventions ont été mises en place afin d'assurer cet accompagnement. Ces jeunes en particulier doivent non seulement relever les défis rencontrés lors de la transition à la vie adulte et développer les compétences et les habiletés que requiert ce

processus, mais le faire de façon beaucoup plus accélérée que les autres jeunes et sans nécessairement avoir toutes les ressources et les capacités requises [Mendes et al., 2014; Courtney et Dworsky, 2006]. Certaines des pratiques recensées ont démontré l'importance de réaliser une bonne évaluation de leurs besoins et d'analyser leur situation globale. La mise en place de services spécialisés soutenant la transition à la vie adulte permet aux jeunes de bénéficier d'interventions mieux adaptées à leurs besoins, qui ne sont d'ailleurs pas les mêmes pour tous. Il a été rapporté que l'élaboration de plans d'intervention, de plans d'action ou de plans de services individualisés permet d'organiser et de coordonner les actions visant à soutenir le jeune et de s'assurer qu'il soit au cœur de sa démarche. La complexité des besoins exige qu'une variété de services lui soit proposée, afin de favoriser une progression positive de son cheminement.

Plusieurs jeunes résidant en milieu de vie substitut présentent un profil clinique complexe. Une attention particulière pour ceux ayant des problèmes de santé mentale ou des problèmes de comportement importants a d'ailleurs été observée dans quelques-unes des pratiques recensées. Elle se traduit, notamment, par la mise en place de ressources d'hébergement, de programmes d'intervention ou d'ateliers spécifiques. Certains partenariats avec les services de santé mentale sont également établis ou en cours afin de faciliter l'accès de ces jeunes aux services de santé mentale pour adultes. Rappelons que ces jeunes nécessitent une approche individualisée et adaptée à leurs besoins spécifiques. Ainsi qu'il est souligné dans certaines mesures inscrites au *PASM 2015-2020*, les services de santé mentale doivent être intégrés, de concert avec les autres services concernés, lors de la transition à la vie adulte [MSSS, 2015; Davidson *et al.*, 2011]. Malgré les efforts déployés pour créer des passerelles avec ces services, des défis d'accessibilité et de continuité sont rapportés dans certaines régions. Certains auteurs [Cappelli *et al.*, 2016; Brodie *et al.*, 2011; Singh *et al.*, 2010] constatent que ces défis se retrouvent sur le plan de la collaboration, de la continuité ou de l'intégration des services, d'une structure et d'une culture organisationnelle et clinique différentes ou d'une absence de vision commune pour assurer une réponse plus appropriée aux besoins des jeunes.

8.4 L'engagement des jeunes : un facteur essentiel dans la démarche de transition à la vie adulte

Différentes pratiques visent l'implication des jeunes lors de leur transition vers l'âge adulte. Plusieurs approches cliniques ont comme principe d'intervention l'*empowerment* des jeunes. À cet effet, les objectifs visés par les pratiques cliniques offertes concernent la mise en action et l'engagement de ceux-ci pour améliorer leurs conditions, faire des choix, prendre des décisions, assumer des responsabilités et s'intégrer socialement. Dans certaines pratiques, les priorités d'action sont établies en fonction des perceptions du jeune quant à son projet de vie, ses attentes et ses intérêts, de même que selon les choix qu'il juge importants. À travers ses expérimentations et l'accompagnement offert, le jeune est soutenu dans sa réflexion par rapport à son cheminement vers l'autonomie, et il est encouragé à développer sa confiance en lui et en ses capacités. La reconnaissance de ses forces et le renforcement de son pouvoir d'agir sont considérés comme fondamentaux par les intervenants.

Les jeunes ont également été consultés au cours de l'élaboration, l'implantation ou l'évaluation de certaines pratiques. Des initiatives à cet effet ont été rapportées par les répondants au sondage, concernant par exemple des outils cliniques, des programmes d'intervention ou l'organisation du milieu de vie. La participation des jeunes est encouragée afin de mieux comprendre leurs attentes, leurs besoins et leurs préoccupations, ainsi que pour s'assurer de bien considérer et adapter les services et les interventions à mettre en place au regard de la transition à la vie adulte. Par leur savoir expérientiel, ils peuvent contribuer à rendre les pratiques mieux adaptées à leur réalité et ainsi faire en sorte qu'elles les soutiennent mieux dans leur cheminement.

L'implication des jeunes passe aussi par leur engagement dans la communauté, que ce soit en faisant du bénévolat ou en participant à une activité sportive ou sociale. Grâce aux différents partenariats établis, certaines pratiques recensées encouragent la participation des jeunes à de telles activités. Celles-ci leur permettent de créer des liens et d'assurer la continuité des services pouvant répondre à leurs besoins, de même qu'elles favorisent leur insertion sociale dans la collectivité afin qu'ils deviennent des individus autonomes, responsables et engagés dans leur communauté. La *Politique québécoise de la jeunesse 2030* [Secrétariat à la jeunesse, 2016] fait d'ailleurs de l'engagement en faveur de la culture, de la communauté et de la société son troisième axe d'intervention. Des moyens ont donc été mis de l'avant pour stimuler cet engagement des jeunes, incluant ceux qui sont plus vulnérables.

Les jeunes ont la volonté d'être impliqués dans leur processus de transition à la vie adulte et dans les décisions qui y sont reliées [Burnham Riosa *et al.*, 2015; Brodie *et al.*, 2011]. En ayant la possibilité d'exprimer leurs besoins, leurs préoccupations et leurs opinions, ils sont plus mobilisés dans leur démarche, puisqu'ils peuvent y trouver une réponse plus satisfaisante à leurs besoins. En cours de transition à la vie adulte, la mobilisation de certains jeunes est en effet parfois difficile et se complexifie une fois qu'ils ont atteint l'âge adulte, car les services sont alors rendus sur une base volontaire. À titre d'exemple, certains jeunes ont parfois un sentiment d'ambivalence quant à leur désir de recevoir du soutien du système parce qu'ils considèrent cette période comme une ère de liberté qui s'ouvre à eux [Berzin *et al.*, 2014]. L'engagement des jeunes dans leur démarche vers l'autonomie peut fluctuer à travers le temps, selon les expériences vécues, les difficultés rencontrées et les réussites obtenues, ce qui demande une adaptation du degré d'accompagnement.

8.5 La collaboration soutenue de tous les acteurs impliqués auprès de ces jeunes, une responsabilité partagée

La collaboration avec les partenaires, autant internes qu'externes, est présente dans les pratiques recensées et varie en fonction des besoins des jeunes, des pratiques mises en place, des ressources disponibles et des ententes établies. Cette collaboration avec des partenaires de différents milieux a notamment comme objectif de proposer une offre de service diversifiée et complémentaire, afin de diminuer les difficultés rencontrées et d'améliorer la cohérence, la fluidité et la continuité des interventions et des services. Les répondants rapportent l'existence d'ententes de collaboration, de protocoles de référence et d'initiatives régionales comme des exemples d'efforts déployés pour soutenir les jeunes lors de leur passage à la vie adulte. Si certaines de ces collaborations prennent la forme d'ententes écrites,

d'autres sont plutôt établies de façon informelle. La faisabilité de certains programmes, ateliers et activités cliniques est d'ailleurs tributaire de ce partenariat avec les milieux ministériels, communautaires, scolaires, municipaux et des affaires.

La mise en place d'outils communs, la participation conjointe à des rencontres et la concertation dans les interventions à réaliser auprès des jeunes sont quelques-unes des initiatives qui permettent de tendre vers une vision et un langage communs sur l'autonomie et le passage à la vie adulte des jeunes. Ces initiatives favorisent par le fait même la consolidation de partenariats nécessaires à une meilleure concertation des interventions et à la continuité des services.

Selon Sourmais et Pallez [2015], les collaborations avec les différents partenaires, les ententes, les voies d'accès entre services sont importantes afin de s'assurer que la qualité de la transition et la réponse aux besoins multiples des jeunes ne reposent pas uniquement sur quelques individus. Comme il a été souligné par les DPJ, il est de notre devoir et de notre responsabilité, comme société, d'offrir à ces jeunes une préparation à la vie autonome appropriée et répondant à leurs besoins, afin qu'ils puissent prendre leur place dans la vie adulte de façon positive et responsable [ACJQ, 2015].

9 CONCLUSION

Diverses pratiques organisationnelles et cliniques déployées dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec sont mises en œuvre pour outiller et soutenir les jeunes résidant en milieu de vie substitut, notamment auprès de ceux présentant un profil clinique complexe, en prévision et lors de leur transition à la vie adulte. Ces pratiques visent, notamment, à faciliter le transfert des services jeunesse vers les services pour adultes ou à favoriser l'acquisition de compétences et d'habiletés nécessaires pour cheminer vers l'autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Malgré des efforts soutenus et une volonté ministérielle et organisationnelle, des défis dans l'actualisation de ce soutien et de cet accompagnement subsistent. Ils se retrouvent dans la mise en œuvre de certains corridors de services, la bonification de l'offre de service par la mise en place d'activités cliniques à portée multidimensionnelle et la création de partenariats.

Les établissements innovent dans leurs pratiques et créent un espace de partage d'expertise et de connaissances, afin de contribuer à l'optimisation de l'offre de service. À cet effet, de nouvelles initiatives émergent dans les CISSS et CIUSSS et ce, toujours dans un objectif de mieux répondre aux besoins d'un plus grand nombre de jeunes pour qui la transition à la vie adulte constitue un défi. De plus, plusieurs acteurs font de la transition à la vie adulte des jeunes le sujet de leurs projets de développement des pratiques ou de recherche. Ces travaux ciblent différents facteurs et visent une bonification de l'offre de service et même, dans certains cas, des politiques y étant rattachées.

Comme il a été mentionné précédemment, les pratiques répertoriées dans le présent portrait sont celles rapportées par les répondants des CISSS et des CIUSSS. Elles ne représentent peut-être pas toutes les pratiques existantes. Aussi, la recension n'ayant pas été faite auprès des organismes communautaires, il est important de souligner que l'apport de ce milieu est essentiel à l'offre de service à l'intention des jeunes. La mobilisation de ces ressources est particulièrement cruciale puisqu'elles assurent, bien souvent, le relais lorsque les jeunes quittent les services de protection et de réadaptation. Ces jeunes, plus vulnérables, peuvent se retrouver à l'âge adulte dans des conditions de vie précaire, à risque d'exclusion sociale et d'itinérance et présenter des problématiques cliniques complexes.

Le *Guide de pratique sur la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut*, réalisé par l'INESSS, sera élaboré dans la perspective de soutenir et de bonifier les pratiques organisationnelles et cliniques existantes, tout en proposant de nouvelles avenues. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec des intervenants et gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux et différents partenaires, afin que l'offre de service soit encore plus adaptée aux besoins complexes de jeunes pour qui les défis liés au passage à la vie adulte sont plus difficiles à surmonter.

RÉFÉRENCES

- Akister J, Owens M, Goodyer IM. Leaving care and mental health: Outcomes for children in out-of-home care during the transition to adulthood. *Health Res Policy Syst* 2010;8:10.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). Bilan des Directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux : La voix des enfants. Montréal, Qc : ACJQ; 2015. Disponible à : http://www.cjsaglac.ca/donnees/fichiers/1/bilan-des-dpj-acjq-2015-finale_web.pdf.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). Guide d'accompagnement pour la mise en oeuvre du Plan de cheminement vers l'autonomie. Montréal, Qc : ACJQ; 2014. Disponible à : <http://pca.msss.gouv.qc.ca/doc/GuidePCA29avril2014.pdf>.
- Avery RJ et Freundlich M. You're all grown up now: Termination of foster care support at age 18. *J Adolesc* 2009;32(2):247-57.
- Bateman A et Fonagy P. Mentalization based treatment for borderline personality disorder. *World Psychiatry* 2010;9(1):11-5.
- Berzin SC, Singer E, Hokanson K. Emerging versus emancipating: The transition to adulthood for youth in foster care. *Journal of Adolescent Research* 2014;29(5):616-38.
- Boisclair J. Guide de soutien à la pratique – Programme scolaire 18 à 20 ans. Montréal, Qc : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire; 2012. Disponible à : http://www.unipsed.net/wp-content/uploads/2014/09/Diffusion_scolaire.pdf.
- Brodie I, Goldman R, Clapton J. Mental health service transitions for young people. Research briefing 37. Londres, Angleterre : Social Care Institute for Excellence (SCIE); 2011. Disponible à : <https://www.scie.org.uk/>.
- Burnham Riosa P, Preyde M, Porto ML. Transitioning to adult mental health services: Perceptions of adolescents with emotional and behavioral problems. *Journal of Adolescent Research* 2015;30(4):446-76.
- Bussièrès E-L, St-Germain A, Dubé M, Lacerte D, Bouchard P, Allard M. L'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie adulte. Québec, Qc : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale, installation Centre jeunesse de Québec; 2015. Disponible à : https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/docs/UETMISS/rapport_final_etmiss_transition_vie_adulte_2015.pdf.
- Cappelli M, Davidson S, Racek J, Leon S, Vloet M, Tataryn K, et al. Transitioning youth into adult mental health and addiction services: An outcomes evaluation of the Youth Transition Project. *J Behav Health Serv Res* 2016;43(4):597-610.

- Comité de travail sur la santé mentale des jeunes suivis par les centres jeunesse. Proposition d'orientations relatives aux services de réadaptation pour les jeunes présentant, outre des problèmes de comportement ou un besoin de protection, des troubles mentaux et qui sont hébergés dans les ressources des centres jeunesse du Québec. Rapport du Comité de travail sur la santé mentale des jeunes suivis par les centres jeunesse. Québec, Qc : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS); 2007. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2007/07-914-10W.pdf>.
- Courtney ME et Dworsky A. Early outcomes for young adults transitioning from out-of-home care in the USA. *Child and Family Social Work* 2006;11:209-19.
- Davidson S, Cappelli M, Vloet MA. Parvenir à maturité : Aider les jeunes à passer des services de santé mentale pour enfants et adolescents à ceux pour adultes. Ottawa, ON : Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents; 2011. Disponible à : http://www.excellenceforchildand youth.ca/sites/default/files/resource/politique_s_sommaire_parvenir_a_maturite.pdf.
- Department of Social Services, Australian Government. Transitioning to independence from out of home care - Discussion Paper [site Web]. Canberra, Australie : Department of Social Services; 2010. Disponible à : <https://www.dss.gov.au/our-responsibilities/families-and-children/publications-articles/transitioning-to-independence-from-out-of-home-care-discussion-paper>.
- Frappier JY, Duchesne M, Lambert Y, Chartrand R. Santé des adolescent(e)s hébergé(e)s en centre de réadaptation des centres jeunesse au Québec. Rapport de recherche. Montréal, Qc : Association des centres jeunesse du Québec et Hôpital Sainte-Justine; 2015. Disponible à : <http://www.centrejeunessemonteregion.qc.ca/wp-content/uploads/2015/04/rapport-sante-des-ados-en-cr-des-cj2015-3-14.pdf>.
- Gaudet S. L'émergence de l'âge adulte, une nouvelle étape du parcours de vie : implications pour le développement de politiques. Document de discussion. Ottawa, ON : Projet de recherche sur les politiques; 2007. Disponible à : http://horizons.gc.ca/sites/default/files/Publication-alt-format/dp_youth_gaudet_200712_f.pdf.
- Gendreau G. Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative. Montréal, Qc : Éditions Sciences et culture; 2001.
- Goyette M. Questionnaire – Programmes et services de soutien à la transition vers la vie adulte destinés aux jeunes ayant connu un placement en centre jeunesse au Québec. Montréal, Qc : 2012 (inédit).
- Goyette M. Dynamiques relationnelles des transitions à la vie adulte. Complémentarité entre réseaux, soutiens et supports. *Redes- Revista hispana para el análisis de redes sociales* 2010;18(4):83-106.
- Goyette M. Préparation à la vie autonome et insertion socioprofessionnelle des jeunes pris en charge par l'État : quelles interventions ? *Sociétés et Jeunes en difficulté* 2006;(2):1-25.

- Goyette M. Portrait des interventions visant la préparation à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes des centres jeunesse du Québec. Montréal, Qc : Association des centres jeunesse du Québec; 2003. Disponible à : http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/portraitDesInterventions_f.pdf.
- Goyette M et Turcotte D. La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse. *Service social* 2004;51(1):30-44.
- Goyette M, Morin A, Boislard J. Le projet Qualification des jeunes : le passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse. *Intervention* 2008;(129):16-26.
- Goyette M, Chénier G, Royer M-N, Noël V. Le soutien au passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse. *Éducation et francophonie* 2007;35(1):95-119.
- Haber MG, Karpur A, Deschênes N, Clark HB. Predicting improvement of transitioning young people in the partnerships for youth transition initiative: Findings from a multisite demonstration. *J Behav Health Serv Res* 2008;35(4):488-513.
- Hall CL, Newell K, Taylor J, Sayal K, Hollis C. Services for young people with attention deficit/hyperactivity disorder transitioning from child to adult mental health services: A national survey of mental health trusts in England. *J Psychopharmacol* 2015;29(1):39-42.
- Hook JL et Courtney ME. Employment outcomes of former foster youth as young adults: The importance of human, personal, and social capital. *Children and Youth Services Review* 2011;33(10):1855-65.
- Hutchison ED. A life course perspective. Dans : *Dimensions of human behavior: The changing life course*. Fifth Edition. Thousand Oaks, CA : Sage Publications; 2015 : 1-38.
- Jones L. Health care access, utilization, and problems in a sample of former foster children: A longitudinal investigation. *J Evid Based Soc Work* 2014;11(3):275-90.
- Lanctôt N, Cernkovich SA, Giordano PC. Delinquent behavior, official delinquency, and gender: Consequences for adulthood functioning and well-being. *Criminology* 2007;45(1):131-57.
- Lemay L. L'intervention en soutien à l'empowerment : du discours à la réalité. La question occultée du pouvoir entre acteurs au sein des pratiques d'aide. *Nouvelles pratiques sociales* 2007;20(1):165-80.
- Malo C. Coup d'oeil sur les mauvais traitements psychologiques : les mauvais traitements psychologiques [site Web]. Montréal, Qc : Observatoire québécois sur la maltraitance envers les enfants; 2014. Disponible à : <http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup-d'oeil-sur-les-mauvais-traitements-psychologiques.aspx/>.
- McMillen JC et Raghavan R. Pediatric to adult mental health service use of young people leaving the foster care system. *J Adolesc Health* 2009;44(1):7-13.

- Memarzia J, St Clair MC, Owens M, Goodyer IM, Dunn VJ. Adolescents leaving mental health or social care services: Predictors of mental health and psychosocial outcomes one year later. *BMC Health Serv Res* 2015;15:185.
- Mendes P, Baidawi S, Snow P. Young people transitioning from out-of-home care: A critical analysis of leaving care policy, legislation and housing support in the Australian State of Victoria. *Child Abuse Review* 2014;23(6):402-14.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Orientations ministérielles relatives au programme-services destiné aux jeunes en difficulté 2017-2022 – Vers une meilleure intégration des services pour les jeunes en difficulté et leur famille. Québec, Qc : MSSS; 2017. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-839-04W.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Chapitre 3 – Ressources intermédiaires et de type familial. Dans : *Cadre de référence – Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial*. Québec, Qc : MSSS, Direction générale des services sociaux; 2016 : 43-85. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-801-01W.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Plan d'action en santé mentale 2015-2020 – Faire ensemble et autrement. Québec, Qc : MSSS; 2015. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-914-04W.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance. Québec, Qc : MSSS; 2014. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ. Québec, Qc : MSSS; 2013. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-839-02W.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Manuel de référence sur la protection de la jeunesse. Québec, Qc : MSSS; 2010. Disponible à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>.
- Murcott WJ. Transitions between child and adult mental health services: Service design, philosophy and meaning at uncertain times. *J Psychiatr Ment Health Nurs* 2014;21(7):628-34.
- Osgood DW, Foster EM, Courtney ME. Vulnerable populations and the transition to adulthood. *Future Child* 2010;20(1):209-29.
- Pauzé R. Recension des ingrédients actifs des programmes d'intervention en internat et en foyer de groupe. Québec, Qc : Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire; 2015.
- Pottick KJ, Bilder S, Vander Stoep A, Warner LA, Alvarez MF. US patterns of mental health service utilization for transition-age youth and young adults. *J Behav Health Serv Res* 2008;35(4):373-89.

- Robin P, Durning P, Oui A, Soudoplatoff A-S, Pioli D. Entrer dans l'âge adulte : la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection. Paris, France : Observatoire national de l'enfance en danger; 2009.
Disponible à :
https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/rapport_entre_dans_l_age_adulte_200912_5.pdf.
- Rogers R. I remember thinking, why isn't there someone to help me? Why isn't there someone who can help me make sense of what I'm going through? "Instant adulthood" and the transition of young people out of state care. *Journal of Sociology* 2011;47(4):411-26.
- Secrétariat à la jeunesse. Politique québécoise de la jeunesse 2030 : ensemble pour les générations présentes et futures. Québec, Qc : Ministère du Conseil exécutif; 2016. Disponible à :
<https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/documents/pqj-2030.pdf>.
- Singh SP, Paul M, Ford T, Kramer T, Weaver T, McLaren S, et al. Process, outcome and experience of transition from child to adult mental healthcare: Multiperspective study. *Br J Psychiatry* 2010;197(4):305-12.
- Singh SP, Paul M, Ford T, Kramer T, Weaver T. Transitions of care from Child and Adolescent Mental Health Services to Adult Mental Health Services (TRACK study): A study of protocols in Greater London. *BMC Health Serv Res* 2008;8:135.
- Sourmais L et Pallez A. Mieux préparer et accompagner les "jeunes sortants" de la protection de l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse pour une réelle inclusion sociale. *Vie sociale* 2015;12(4):185-201.
- Trudeau L. Programme de réadaptation en ressource visant l'autonomie avec une approche individualisée. Laval, Qc : Direction des services multidisciplinaires, Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval; 2016.
- Vassallo S, Smart D, Price-Robertson R. The roles that parents play in the lives of their young adult children. *Family Matters* 2009;(82):8-14.
- Yergeau E, Pauzé R, Toupin J. L'insertion professionnelle et l'adaptation psychosociale des jeunes adultes ayant reçu des services des centres jeunesse. *Intervention* 2007;(127):58-69.
- Zajac K, Sheidow AJ, Davis M. Juvenile justice, mental health, and the transition to adulthood: A review of service system involvement and unmet needs in the U.S. *Child Youth Serv Rev* 2015;56:139-48.

ANNEXE A

Questionnaire

La transition à la vie adulte des jeunes résidant dans un milieu de vie substitut²²

Nom de l'établissement :

Nom du répondant :

Fonction du répondant :

Coordonnées téléphoniques du répondant :

QUESTIONNAIRE

Pratiques organisationnelles (question 1)

Cette section vise à mieux connaître les pratiques organisationnelles mises en place dans votre établissement afin de faciliter la transition des jeunes qui reçoivent des services jeunesse vers les services aux adultes. Bien que nous soyons conscients du contexte actuel du réseau de la santé et des services sociaux où les mécanismes de collaboration ne sont pas tous établis, nous vous invitons tout de même à nous faire part des mécanismes connus ou qui seront éventuellement mis en place.

1- Quelles sont les pratiques organisationnelles mises en place dans votre établissement qui visent à faciliter la transition des jeunes des services jeunesse vers les services aux adultes?

Il peut s'agir, par exemple, de pratiques, processus, mécanismes et protocoles ou ententes pour favoriser la collaboration (interprofessionnelle, interétablissement ou intersectorielle) de même que le transfert (dont la gestion des renseignements personnels) et le suivi des dossiers.

Activités, pratiques, interventions, programmes ou outils (questions 2 et 3)

Cette section a pour but de recenser les activités, pratiques, interventions, programmes et outils qui favorisent l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle de la clientèle ciblée, et ce, lors du passage à la vie adulte. Nous faisons référence, dans ce questionnaire, aux activités, pratiques, interventions, programmes et outils qui ont des objectifs directement liés à la transition à la vie adulte. Si des initiatives sont présentement en travaux ou sur le point d'être mises sur pied, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre également ces informations.

2- Quels sont les activités, pratiques, interventions, programmes et outils visant à soutenir la transition à la vie adulte, offerts aux jeunes **dans votre établissement**?

²² Un milieu de vie substitut peut être une famille d'accueil, une famille d'accueil de proximité, une ressource intermédiaire ou un centre de réadaptation (unité de réadaptation ou foyer de groupe).

Pour chacun de ceux-ci, veuillez nous faire parvenir les documents de référence pertinents ou, si vous êtes dans l'impossibilité de le faire, veuillez identifier les informations suivantes :

- a) le titre
 - b) la date d'implantation;
 - c) les objectifs généraux et spécifiques;
 - d) les éléments constitutifs des activités, pratiques, interventions, programmes et outils :
 - éducation, formation et emploi;
 - logement;
 - relations et réseau social;
 - implications dans la communauté;
 - activités de la vie quotidienne et préparation à une vie autonome;
 - identité, appartenance culturelle et activités culturelles;
 - implication des jeunes dans la planification de leur futur;
 - soutien thérapeutique;
 - soutien financier et matériel.
 - e) les critères d'admissibilité (volontariat, problématique particulière, etc.);
 - f) les caractéristiques des jeunes à qui ils sont offerts (âge; genre; problématiques diverses telles que de santé mentale, de consommation de substances et de comportements, etc.; motifs de placement; etc.);
 - g) les modalités :
 - durée (nombre d'heures ou de séances par semaine, mois ou année);
 - titre d'emploi des intervenants;
 - nombre d'intervenants impliqués et ratio intervenants/jeunes;
 - approches d'intervention;
 - ateliers;
 - autres.
 - h) le niveau d'implication des jeunes dans les activités, pratiques, interventions, programmes et outils (participant uniquement; implication dans la conception, l'élaboration ou l'amélioration; implication dans l'évaluation);
 - i) le contexte dans lequel ils sont offerts (centre de réadaptation, famille d'accueil, ressource intermédiaire, etc.).
- 3- Est-ce que certains jeunes de votre établissement reçoivent actuellement des services ou participent à certains programmes ou activités visant à soutenir la transition à la vie adulte à **l'extérieur de votre établissement**?
- a) Si oui, quels sont ces services, programmes ou activités?
 - b) Dans quelles organisations ces services, programmes ou activités sont-ils offerts?

Travaux d'évaluation, de recherche ou d'amélioration continue (questions 4 et 5)

Cette section vise à recueillir des données sur vos travaux d'évaluation, de recherche et d'amélioration continue en lien avec le sujet du projet.

4- Y a-t-il actuellement ou y a-t-il déjà eu dans votre établissement des travaux d'évaluation, de recherche ou d'amélioration continue sur les pratiques organisationnelles mises en place afin de faciliter la transition des jeunes des services jeunesse vers les services aux adultes?

Si oui, veuillez identifier quelles sont les pratiques organisationnelles sur lesquelles portent les travaux d'évaluation ou de recherche.

5- Y a-t-il actuellement ou y a-t-il déjà eu dans votre établissement des travaux d'évaluation, de recherche ou d'amélioration continue sur les activités, pratiques, interventions, programmes et outils visant à soutenir la transition à la vie adulte?

Si oui, veuillez identifier quels sont les activités, pratiques, interventions, programmes et outils sur lesquels portent les travaux d'évaluation ou de recherche.

ANNEXE B

Répertoire des documents reçus et consultés

Activités cliniques

- Programme « Appart en ville » - Appartements semi-autonomes, Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2014.
- Fiche signalétique Appart en ville (transition vers la vie adulte), CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, non daté.
- Fiche signalétique Ateliers du Frère Toc (autonomie culinaire et acquisition d'habiletés), CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, non daté.
- Fiche signalétique Qualification des jeunes PQJ (développement de l'autonomie), CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, non daté.
- Ma banque de compétences, CIUSSS de l'Estrie-CHUS, 2016.
- Guide soutien à la pratique : Programme d'intégration socioprofessionnelle, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- Animation : Programme intégration socioprofessionnelle, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- Animation : Programme qualification des jeunes, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- Animation : La réinsertion sociale en quelques mots, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- Page de présentation : Réinsertion sociale, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, non daté.
- Programmation de jour Campus Notre-Dame : Soutien à l'intégration scolaire, Accompagnement à la vie adulte et Relais, CISSS de l'Outaouais, 2016.
- Programmation estivale - Accompagnement à la vie autonome, CISSS de l'Outaouais, 2017.
- Programmation de la préparation à la vie adulte (PVA), CISSS de l'Outaouais, non daté.
- Annexe au questionnaire - pratiques cliniques, CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, non daté.
- Programme de réinsertion et de pré-employabilité, CISSS de la Côte-Nord, non daté.
- Programme de réinsertion sociale s'adressant aux jeunes en centre de réadaptation et en ressource intermédiaire, Centre jeunesse de Laval, 2011.
- Programme de réadaptation en ressource visant l'autonomie, Centre jeunesse de Laval, 2013.
- Programme de réadaptation en ressource visant l'autonomie avec une approche individualisée, CISSS de Laval, 2016.
- Guide d'accessibilité au programme scolaire 18-20 ans, Les Centres jeunesse de Lanaudière, 2014.
- « *Puncher sans frapper* », Ateliers de sensibilisation à la gestion de la colère, Centre jeunesse de la Montérégie, 2005.
- « *J'me prends en main* », Ateliers de sensibilisation à la vie autonome, Centre jeunesse de la Montérégie, 2005.
- Répertoire d'activités cliniques préparatoires à la vie adulte, Centre jeunesse de la Montérégie, 2007.

- Programme qualification des jeunes (dépliant), Association des centres jeunesse du Québec, 2012.

Documents de référence

- Modélisation d'un réseau d'entraide pour les jeunes en transition, Réseau l'Intersection de Québec en collaboration avec le Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.
- Dépliant projet « Mentorat », Réseau l'Intersection de Québec, non daté.
- Je pars en appartement, Centre d'Intervention Budgétaire Et Sociale de la Mauricie, non daté.
- Tu pars en appartement : Voici quelques conseils et de l'information, Centre jeunesse de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, 2013.
- Aide-mémoire : Démarche vers l'autonomie, à partir de 15 ½ ans, Centre jeunesse de l'Estrie, 2013.
- Bottin ressource de préparation à l'autonomie, Centre jeunesse de l'Estrie, 2006.
- Volet autonomie/soutien financier \$\$\$, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, non daté.
- Présentations dans les organismes communautaires, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, non daté.
- Liste des partenaires, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, non daté.
- Liste des partenaires - Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, non daté.
- Organisme d'employabilité, Centre jeunesse de Montréal-IU, Réinsertion sociale, non daté.
- Registre des organismes communautaires de l'Outaouais utiles aux jeunes, Centre jeunesse de l'Outaouais, non daté.
- Je vais vivre en appartement, CISSS de Chaudière-Appalaches, 2016.
- Aide à la décision pour la fiche de retour sur les situations difficiles, Centre jeunesse de Laval, Pavillon Le Passage, non daté.
- Guide des ressources : Annexe du Guide à l'intention de quiconque part vivre en appartement pour la première fois ou qui retourne vivre en appartement, CISSS de Laval, 2016.
- Cahier d'accueil : Le Passage, Centre jeunesse de Laval, non daté.
- Repères à l'intention des éducateurs pour la fiche de retour sur les situations difficiles, Centre jeunesse de Laval, 2014.
- Code de vie Pavillon Le Passage : Ressource visant le rétablissement et l'autonomie avec une approche individualisée, Centre jeunesse de Laval, 2014.
- Fonctionnement et code de vie du Centre multiservices : Ressource visant l'autonomie, Centre jeunesse de Laval, 2015.
- Avoir son chez-soi, ça se planifie...étape par étape : Guide à l'intention de quiconque part vivre en appartement pour la première fois ou qui retourne vivre en appartement, CISSS de Laval, 2016.
- Bottin des ressources, Réseau d'Habitation Chez Soi, Agglomération de Longueuil, non daté.
- Document de référence : Comité « J'ai 17 ans, j'ai mon plan », Centre jeunesse de la Montérégie, 2015.

- Dépliant SOCEN : Un rêve de vie pour chaque enfant... Pour une contribution optimale au développement d'un enfant, non daté,

Offres de service

- Offre de service : Démarche Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) dans le cadre de l'intervention indirecte PQJ, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2015.
- Offre de service par le service de Soutien Santé Mentale : Liens entre les jeunes du CR et le CSSS, Centre jeunesse de l'Estrie, 2010.
- Service SAVA : Document de travail, Centre jeunesse de l'Estrie, 2010.
- Offre de service Clinique de santé physique et mentale des jeunes, Centre jeunesse de Laval, 2014.
- Rapport bilan de l'intégration de la démarche PCA dans l'offre de service des Centres jeunesse de Lanaudière, CISSS de Lanaudière, 2015.

Outils cliniques

- Guide pour planifier la suite de la démarche : Synthèse des constats pour chaque axe, CIUSSS de la Capitale-Nationale, non daté.
- ABC pour l'utilisation de la grille d'évaluation du besoin de soutien de l'adolescent (e) en matière d'autonomie, CIUSSS de la Capitale-Nationale, non daté.
- Définitions des axes et des dimensions, CIUSSS de la Capitale-Nationale, 2016.
- Grille d'évaluation du besoin de soutien de l'adolescent (e) en matière d'autonomie, CIUSSS de la Capitale-Nationale, 2016.
- Guide d'autonomie résidentielle, CISSS de Chaudière-Appalaches, 2015.
- Plan de tolérance à la pression : Le Passage, Centre jeunesse de Laval, 2013.
- Plan d'identification des forces et des priorités pour le résident : Le Passage, Centre jeunesse de Laval, non daté.
- Vers mon autonomie ensemble! Outil d'accompagnement pour soutenir le passage à la vie adulte de jeunes femmes enceintes ou mères, Goyette, M., M.-E. Turcotte et al., 2012.
- Fiche technique : Cahier d'évaluation et de suivi (CÉS), SOCEN, 2012.
- Cahier d'évaluation CÉS : Version 16-17 ans, SOCEN, 2012.

Présentations

- Présentation : Atelier de sensibilisation Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA), projet pilote, Association des centres jeunesse du Québec, École nationale d'administration publique, Secrétariat à la jeunesse, 2012.
- Présentation : Activité de sensibilisation - L'accompagnement d'un jeune fugueur ou à risque de l'être, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, avril 2015.
- Présentation du programme de réinsertion : Volet autonomie et Programme qualification des jeunes, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2013.
- Présentation du programme PQJ, Centre jeunesse de l'Estrie, 2007.

Procédures

- Trousse de départ, Centre jeunesse de l'Estrie, 2008.
- Annexe aux demandes LSA, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire DSREA-DSRA, non daté.
- Aide-mémoire : Bourse persévérance scolaire, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- Aide-mémoire : Programme réinsertion sociale/Volet autonomie, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- Aide-mémoire : Programme d'intégration socioprofessionnelle, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- Projet *Transformation Nationale* de la Banque HSBC du Canada, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2015.
- Aide-mémoire : Programme scolaire 18-20 ans de la Direction programme jeunesse, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- Séquence du processus d'accueil : Le Passage, Centre jeunesse de Laval, non daté.
- Situation de crise au Passage « Balises pour l'intervention », Centre jeunesse de Laval, non daté,
- Comité restreint de planification de trajectoires de services, Centre jeunesse de Laval, non daté.
- Convention d'hébergement au Passage, Centre jeunesse de Laval, non daté.
- Gestion autonome du budget - Évaluation du niveau de responsabilités du résident : Pavillon Le Passage, Centre jeunesse de Laval, 2014.
- Gestion autonome de la médication - Évaluation du niveau de responsabilités du résident : Pavillon Le Passage, Centre jeunesse de Laval, 2014.
- Procédure de gestion des dossiers pour les jeunes hébergés au Passage, Centre jeunesse de Laval, 2015.
- Processus d'accompagnement clinique : Le Passage, Centre jeunesse de Laval, non daté.
- L'accessibilité aux services des foyers de groupe L'Équipée (garçons) et L'Orchidée (filles), CISSS de la Montérégie-Est, 2016.

Projets et rapports d'évaluation

- Développement apprentissages à la vie adulte, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- Rapport final : Projet Parcs - Été 2015, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2015.
- Bilan final : Un stage Une réussite!, Stages parrainés en entreprise (PITREM), Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, nov. 2015 à juin 2016.
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du programme de réadaptation avec hébergement visant l'autonomie : Centre Multiservices, Centre jeunesse de Laval, 2011.
- Rapport d'évaluation de l'implantation du programme de réinsertion sociale - Étape 1, Centre jeunesse de Laval, 2010.
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du programme de réinsertion sociale 2^e phase, Centre jeunesse de Laval, 2012.

- Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France, Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables, non daté.

Protocoles d'entente

- Protocole de référence entre le Centre jeunesse de l'Estrie et les CSSS de la région 05, les CSSS et le Centre jeunesse de l'Estrie, 2009.
- Protocole regarding runaway youths between the bunker (emergency shelter) of Le Bon Dieu dans la Rue, the Director of youth protection, Batshaw youth and family centre and the SPVM, non daté.
- Protocoles de collaboration SPVM-CJM-IU-CJFB, SPVM, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, 2013.
- Protocoles de collaboration SPVM-CJM-IU-CJFB, SPVM, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, 2006.
- Protocole d'entente Emploi-Québec-CJM-IU-CJFB, Emploi-Québec, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, 2015.

Rapport de recherche

- Rapport de recherche : Initiative AIDES - Phase II, Besoins des enfants, partage des responsabilités et cohérence des actions envers eux, Université de Montréal, non daté.

ANNEXE C

Fiches explicatives des pratiques cliniques

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES (PQJ)

CISSS – CIUSSS	CISSS et CIUSSS de la province
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Programme Qualification des Jeunes (PQJ)
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	<p>Jeunes âgés de 16 ans qui ont un dossier ouvert (mission centre jeunesse) et des besoins spécifiques lors de leur passage à la vie adulte, et ce considérant les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui ont connu de longues périodes de placement; • qui présentent un pronostic sombre pour l'intégration sociale à la majorité; • qui disposent d'un réseau social précaire; • qui n'ont aucune possibilité, ou très réduite, de réintégrer le milieu familial; • qui n'ont pas de projet précis de scolarisation ou de formation professionnelle; • qui démontrent une faible estime de soi et manifestent une insécurité; • qui éprouvent des difficultés à attendre la gratification, à respecter les consignes et à s'imposer des limites; • qui doivent développer des compétences pour la vie autonome.
CONTEXTE D'INTERVENTION	Contexte d'hébergement Milieu de vie du jeune

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p>But Augmenter les capacités des jeunes à s'intégrer socialement de façon autonome et à s'investir sur le plan professionnel, afin de prévenir la marginalisation de ceux qui sont hébergés au moment où ils atteignent la majorité et que cesse leur prise en charge.</p> <p>Le programme se déroule sur une base volontaire et comporte trois volets ciblant chacun un objectif.</p> <p>1) La <u>préparation à la vie autonome</u> vise à favoriser les apprentissages liés à l'autonomie fonctionnelle et à permettre au jeune d'assumer ses responsabilités lorsqu'il aura atteint la majorité.</p>

- 2) La qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle permet l'acquisition de connaissances, de techniques et d'attitudes nécessaires à l'intégration sociale et sur le marché du travail.
- 3) Le développement d'un réseau social et de soutien (formel et informel) favorise l'intégration sociale du jeune afin qu'il puisse s'ancrer dans son milieu de vie et accéder aux ressources dont il aura besoin.

L'*empowerment* et l'approche milieu sont les approches à la base de la philosophie d'intervention privilégiée. Par l'approche axée sur l'*empowerment*, le jeune est amené à accroître son pouvoir personnel, interpersonnel et social. Quant à l'approche milieu, elle se distingue par la prise en compte des facteurs individuels, familiaux et sociaux dans l'intervention. Cette approche vise à responsabiliser le jeune dans sa démarche d'autonomie tout en favorisant l'implication et la mobilisation des ressources de la communauté.

Le programme PQJ comporte trois grandes étapes, qui s'échelonnent sur trois ans. Puisqu'il ne s'agit pas d'un parcours linéaire, tout au long du suivi, l'éducateur tient compte des niveaux d'apprentissage du jeune afin de lui permettre d'acquérir une plus grande confiance en ses compétences et aptitudes. Il est donc important de suivre le continuum de l'apprentissage pour réaliser une intervention personnalisée et adaptée à l'évolution et aux besoins du jeune.

Étape 1 - an 1 - Connaître/Rôle de l'éducateur : faire avec

Cette étape du programme se centre sur la création d'une relation significative avec un intervenant. L'intervention étant axée sur la connaissance et la compréhension, divers outils d'évaluation et d'intervention sont utilisés, notamment le *Plan de cheminement vers l'autonomie* (PCA). Ces outils permettent au jeune de mieux se connaître, de se projeter dans le futur et de clarifier son projet de vie. À cette étape, un portrait de son réseau social, des activités en pré-employabilité et un plan d'action PQJ sont, entre autres, effectués. Par ailleurs, il est amené à mieux connaître les ressources pouvant l'aider. Le jeune se sent respecté, sait qu'il a du pouvoir, se sent compétent dans ce qu'il entreprend pour sa préparation au passage à la vie adulte et a confiance en son éducateur. Il est amené à prendre conscience de l'apport de l'intervention dans ses choix.

Étape 2 - an 2 - De connaître à expérimenter/Rôle de l'éducateur : faire faire

Lors de cette étape, le jeune poursuit son cheminement vers la réalisation de son projet de vie adulte. Il est amené à mettre en application les apprentissages faits lors de l'étape précédente. Pour ce faire, il est accompagné par l'éducateur pour certaines démarches, mais il lui est également proposé de faire des activités par lui-même. Par exemple, il bonifie son réseau de soutien en participant à des activités, en prenant contact avec des membres de sa famille élargie ou avec différentes ressources communautaires. Il doit faire appel à ces ressources pour réaliser ses objectifs. Sur le plan de l'employabilité, il fait du bénévolat, effectue des recherches d'emploi, se trouve un travail et le maintient. Ces démarches ne doivent pas interférer avec la poursuite des études ou d'une formation, qui constituerait la priorité du jeune.

Étape 3 - an 3 - D'expérimenter à consolider/Rôle de l'éducateur : soutenir l'ancrage et passer le relais

Pour cette dernière étape, le jeune consolide et transfère les connaissances et les apprentissages réalisés dans son contexte de vie. Ayant atteint 18 ans, il devient responsable de la prise en charge de son autonomie, en préparant son nouveau milieu

de vie et en répondant à ses besoins. Il doit relever le défi d'assurer une stabilité dans son projet de vie adulte (logement, formation, travail), tout comme il doit veiller à entretenir son réseau social afin d'avoir le soutien nécessaire lors de son passage à la vie adulte. Cette étape est aussi marquée par la distanciation avec l'éducateur du PQJ, à l'approche de la fin du programme. Celui-ci offre son soutien et se rend disponible pour le suivi du jeune dans son milieu de vie jusqu'à ce qu'il ait 19 ans. Un relais vers les proches ou des ressources communautaires est aussi effectué lors de cette étape.

Plusieurs collaborations avec différents partenaires de la communauté provenant de secteurs d'activités complémentaires sont établies, afin de soutenir le jeune lors de son passage à la vie autonome et son insertion socioprofessionnelle. C'est à travers ce partenariat que le programme permet au jeune de s'ancrer et d'intégrer son milieu de vie.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Tous les partenaires pertinents dans les domaines suivants : formation, emploi, hébergement, santé et services sociaux, justice, ressources diverses.

PLAN DE CHEMINEMENT VERS L'AUTONOMIE (PCA)

CISSS – CIUSSS	CISSS et CIUSSS de la province ou autre instance
DIRECTION - SERVICE	Variable selon l'instance responsable
TYPE DE PRATIQUE	Démarche et outil d'intervention
TITRE	Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA)
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés entre 16 et 24 ans
CONTEXTE D'INTERVENTION	Selon le service offert

<p>DESCRIPTION GÉNÉRALE</p> <p><u>But</u></p> <p>Le <i>Plan de cheminement vers l'autonomie</i> (PCA) se veut une démarche qui vise à offrir aux jeunes âgés de 16 à 24 ans des conditions facilitant leur passage à la vie adulte.</p> <p>Le PCA prend assise sur les trois concepts suivants : le passage à la vie adulte, l'autonomie et la continuité des services. Afin de mettre en place les conditions nécessaires à son implantation, le partage d'une vision et d'un langage ainsi que l'engagement des partenaires de divers secteurs d'activités, sont essentiels. Le partenariat sur lequel repose la démarche PCA fait appel à des actions concertées et collaboratives, afin de planifier les bons services requis pour le jeune, et ce, au bon moment.</p> <p>Le PCA est une démarche qui est appuyée par un outil clinique commun aux partenaires. Il dresse un portrait du degré d'autonomie du jeune et permet de planifier l'accompagnement à lui offrir, en collaboration soutenue avec les partenaires qui s'engagent auprès de celui-ci.</p> <p>La démarche et l'outil PCA sont inspirés de trois processus d'évaluation²³.</p> <p><u>Plus spécifiquement, la démarche PCA a comme objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • développer une vision commune du développement de l'autonomie et du passage à la vie adulte en favorisant des actions concertées; • mettre en place un mécanisme de concertation et soutenir l'utilisation d'un outil d'intervention commun visant à faire une revue de la situation du jeune; • planifier l'intervention avec le jeune à partir de l'évaluation de sa situation, afin de déterminer les moyens à instaurer pour faciliter son passage à la vie adulte, en identifiant les partenaires et collaborateurs. <p>La démarche PCA constitue une occasion de poursuivre l'accompagnement du jeune adulte après l'atteinte de sa majorité, en planifiant non seulement les services mais également la coordination de ceux-ci afin d'en assurer la continuité.</p> <p><u>L'outil PCA permet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • de dresser un portrait du niveau de préparation à l'autonomie du jeune, à partir de sa perception; • de déterminer les besoins, les intérêts, les aspirations du jeune et de préciser ses projets de vie et les ressources nécessaires pour y arriver; • de soutenir l'élaboration d'un plan de cheminement et la définition des conditions d'accompagnement à mettre en place.

²³ Le Pathway Plan, l'Ansell-Casey Life Skills Assessment et l'Outil d'évaluation de l'autonomie de l'adolescent.

L'outil PCA se veut complémentaire aux autres outils d'intervention existants. Il comporte six sections, dont les principales sont conceptualisées sur trois axes : l'axe socioprofessionnel, l'axe résidentiel et l'axe relationnel.

Renseignements généraux : collecte d'informations générales sur le jeune

Suivi : historique du jeune en matière d'interventions

Mes projets (axe socioprofessionnel) :

- a) mon parcours, mes objectifs et mes ressources scolaires;
- b) mon parcours, mes objectifs et mes ressources professionnelles;
- c) ma conciliation études-travail-famille;
- d) mes habiletés et mes connaissances à l'école et au travail;
- e) mes projets personnels, mes activités et mon engagement dans ma communauté ou dans mon milieu de vie.

Ma vie quotidienne (axe résidentiel) :

- a) mon logement;
- b) la gestion de mon budget;
- c) mes connaissances et mes habiletés concernant le logement et le budget;
- d) ma vie quotidienne et ma santé;
- e) mes connaissances et mes habiletés concernant la vie quotidienne et la santé.

Mes relations (axe relationnel) :

- a) mon sens de l'organisation;
- b) mes ressources personnelles;
- c) mon réseau social et de soutien;
- d) mes habiletés relationnelles;
- e) mon cheminement vers l'âge adulte (mes priorités d'action).

Mon cheminement vers l'âge adulte (mes priorités d'action) : préciser mes préoccupations et les situations urgentes qui nécessitent un besoin de soutien immédiat.

Lorsque l'outil PCA est complété, un portrait est produit. Les échanges entre le jeune et l'intervenant sur les éléments du portrait permettent d'alimenter la réflexion du jeune au regard des trois axes d'insertion et de le préparer au plan de cheminement. Le portrait fournit un résumé des priorités d'action, ensuite opérationnalisées selon l'axe socioprofessionnel, résidentiel et relationnel. Ces trois axes précisent les forces, les besoins de soutien et l'accessibilité des ressources. Une fois le contenu du portrait approuvé par le jeune, l'élaboration du plan de cheminement peut débuter. Selon les besoins du jeune, il est essentiel de planifier l'accompagnement en partenariat et en s'assurant qu'au moins une personne soit garante de la continuité relationnelle.

Le PCA prévoit un bref résumé des informations pertinentes à transmettre aux partenaires lors de la rencontre. Pour chaque objectif ou besoin du jeune, ce plan précise les activités à réaliser et les services requis pour y arriver, la personne responsable ainsi qu'un échéancier ou une date de révision. Le plan ne peut se faire que par l'appropriation de la démarche PCA par tous les partenaires concernés.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Selon les besoins du jeune et les ressources disponibles

APPROCHE SOCEN

CISSS – CIUSSS	CISSS et CIUSSS de la province
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse Direction de la protection de la jeunesse (dans une région)
TYPE DE PRATIQUE	Approche et outil clinique de suivi standardisé
TITRE	Approche SOCEN
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes hébergés de 0 à 17 ans
CONTEXTE D'INTERVENTION	Suivi des enfants hébergés principalement en RTF mais aussi en réadaptation

<p>DESCRIPTION GÉNÉRALE</p> <p><u>Approche</u></p> <p>L'approche SOCEN est centrée sur les forces et les compétences du jeune. Elle préconise des attentes positives et élevées à son égard ainsi que des pratiques parentales optimales. Ces pratiques visent à améliorer les expériences et les conditions de vie du jeune, ce qui contribue à son développement optimal et à sa résilience.</p> <p>Seule approche connue de suivi standardisé des jeunes hébergés, SOCEN fournit l'accompagnement le plus complet pour soutenir les intervenants et les familles d'accueil dans leurs actions auprès du jeune. Ainsi se crée un véritable partenariat autour du jeune et avec lui, par l'action concertée de tous les acteurs concernés par son développement.</p> <p><u>Cadre d'analyse</u></p> <p>Le cadre d'analyse qui soutient l'approche SOCEN est illustré à l'aide d'un triangle formé de trois axes indissociables, qui situent le jeune au cœur des interventions. Il vise à déterminer : les besoins de développement de chaque jeune, les habiletés parentales à promouvoir pour satisfaire ces besoins ainsi que les facteurs familiaux et environnementaux susceptibles d'influencer la réponse à ces besoins.</p> <p>L'évaluation et l'analyse de ces trois axes permettent d'avoir une compréhension approfondie de la situation du jeune, en dressant un portrait plus précis des facteurs de risque et de protection dans sa vie.</p> <p><u>Cadre de travail (outil clinique)</u></p> <p>Le Cahier d'évaluation et de suivi (CÉS) est l'outil clinique standardisé de l'approche SOCEN. Il permet une évaluation minutieuse des besoins du jeune dans les sphères de développement reconnues comme importantes pour son bien-être, et ce, à différentes tranches d'âge.</p> <p>Les sept sphères de développement couvertes par le CÉS sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la santé (ex. : blessures, vaccins, alimentation, médication); • l'éducation (ex. : performance scolaire, absentéisme, expériences et intérêts scolaires); • le développement affectif et comportemental (ex. : émotions ressenties, forces et difficultés, événements de vie positifs/marquants);
--

- l'identité (ex. : appartenance culturelle, estime de soi, buts et façons de faire face aux difficultés);
- les relations familiales et sociales (ex. : activités communes, amitié, capacité d'interagir avec les autres);
- la présentation de soi (ex. : impression que le jeune transmet aux autres, sa façon de communiquer avec les autres);
- les habiletés à prendre soin de soi (ex. : autonomie, transition à l'âge adulte, implication communautaire, employabilité).

L'évaluation permet de dresser un portrait complet du jeune à l'égard de ses besoins de développement, de la qualité de ses expériences et de ses conditions de vie ainsi que de ses aspirations et de son rêve de vie. Cette évaluation minutieuse favorise aussi la planification et la priorisation des interventions auprès du jeune, en ciblant les services les plus appropriés pour maximiser son développement et favoriser son bien-être. À l'aide du Cahier d'évaluation et de suivi, elle est effectuée une fois par année avec le jeune, la famille d'accueil et les intervenants impliqués.

De plus, les données du CÉS fournissent annuellement un portrait de la clientèle des jeunes hébergés et de son évolution à l'échelle provinciale.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Parents d'accueil, intervenants (qualité/ ressource, éducateurs), parents d'origine, acteurs impliqués auprès du jeune.

APPART EN VILLE

CISSS – CIUSSS	(02) CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
DIRECTION - SERVICE	DPJ-Service Accès Centralisé
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Appart en ville
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 17 ans et plus : <ul style="list-style-type: none"> • provenant d'un milieu d'hébergement; • qui fréquentent l'école à temps plein, ont un emploi ou un projet mixte (école/travail); • ayant un projet de vie autonome.
CONTEXTE D'INTERVENTION	Appartements semi-autonomes

DESCRIPTION GÉNÉRALE

But

Développer l'autonomie du jeune par un encadrement souple, afin de favoriser son intégration sociale dans la communauté.

Objectifs

- Le jeune assume les responsabilités liées à la vie en appartement.
- Il acquiert et met à profit des habiletés sociales et domestiques, à travers la vie en colocation.
- Il satisfait ses besoins selon sa situation financière et les ressources dont il dispose.
- Il expérimente le passage à la vie adulte à travers le changement de son milieu de vie, passant d'une situation de dépendance à une situation d'autonomie, et ce, dans l'ensemble des dimensions de vie (ex. : physiologique, cognitive, affective).
- Il répond par lui-même à ses besoins, et ce, dans le quotidien et à l'intérieur des normes et des exigences de la communauté.
- Il gère sa vie professionnelle et/ou scolaire (gestion de l'horaire, intégration, maintien, planification).
- Il développe et maintient un réseau social et communautaire soutenant.
- Il généralise ses apprentissages de sorte qu'il puisse, par exemple, faire la recherche d'un appartement autonome (projet posthébergement).

À travers les objectifs du programme, le jeune peut être amené, par exemple, à élaborer des stratégies de gestion des émotions, à améliorer sa confiance et son estime de soi ainsi qu'à développer son affirmation de soi.

La participation à ce programme est volontaire. Les jeunes doivent être fonctionnels et leurs comportements, stabilisés.

Le modèle psychoéducatif est privilégié afin de mettre le jeune en interaction avec son milieu. Le vécu éducatif partagé est à la base des apprentissages que fera le jeune. L'observation directe du jeune effectuée par l'intervenant permet un ajustement de l'intervention adaptée à ses défis. Un adulte vit aussi sur place et agit à titre de colocataire responsable. La durée du programme varie entre six et douze mois et un

soutien financier est offert par l'établissement. L'*Appart en ville* est constitué de deux appartements de trois et quatre places.

Le jeune est soutenu dans ses démarches par un accompagnement de type *faire-avec* et *faire-faire*. Il bénéficie de rencontres hebdomadaires individuelles et de groupe (rencontre colocataire). Il profite également des ressources de la communauté afin de trouver réponse à ses besoins et est accompagné sur le plan scolaire et professionnel.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Plusieurs partenaires de la communauté sont impliqués dans le programme, notamment le carrefour jeunesse-emploi, le service d'Aide Budgétaire, le service de Travail de rue, la Soupe Populaire, le Café Jeunesse, etc.

LA ROUE DE L'AUTONOMIE

CISSS – CIUSSS	(02) CISSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
DIRECTION - SERVICE	DPJ- Service Accès Centralisé
TYPE DE PRATIQUE	Activité clinique
TITRE	La Roue de l'autonomie
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 17 ans et plus : <ul style="list-style-type: none"> • hébergés en centre de réadaptation et en RI-RTF
CONTEXTE D'INTERVENTION	Centre de réadaptation, RI-RTF

DESCRIPTION GÉNÉRALE	
<p><u>Objectifs</u> Le jeune augmente ses connaissances sur les responsabilités afférentes à la vie autonome et trouve réponse à ses préoccupations.</p> <p>Cette activité est animée par les éducateurs PQJ. Ces derniers suscitent les échanges en répondant aux questions des participants, en lien avec la thématique sélectionnée (logement, budget, réseau, santé, formation/travail). La Roue de l'autonomie est utilisée par les éducateurs qui profitent de cette plateforme pour adresser les jeunes aux ressources existantes.</p> <p>L'activité dure 3 heures et se déroule sur une base volontaire.</p> <p>Une évaluation de satisfaction et des connaissances est remplie à la fin de l'activité et les participants reçoivent un porte-document et un bottin des ressources du milieu.</p>	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Un projet est en élaboration afin de s'adjoindre des partenaires dans le cadre de cette activité.

GRILLE D'ÉVALUATION DU BESOIN DE SOUTIEN DE L'ADOLESCENT(E) EN MATIÈRE D'AUTONOMIE

CISSS – CIUSSS	(03) CIUSSS de la Capitale-Nationale
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Grille d'évaluation
TITRE	Grille d'évaluation du besoin de soutien de l'adolescent(e) en matière d'autonomie
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 15 à 19 ans : <ul style="list-style-type: none"> • recevant des services sociaux et communautaires
CONTEXTE D'INTERVENTION	En hébergement (réadaptation, foyer de groupe, RTF)

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p><u>But</u> Identifier de façon précoce les besoins des jeunes lors de leur passage à la vie adulte, au-delà de l'autonomie fonctionnelle.</p> <p><u>Objectif</u> Évaluer le besoin de soutien de l'adolescent(e) en matière d'autonomie fonctionnelle, relationnelle et cognitive.</p> <p>La grille d'évaluation du besoin de soutien de l'adolescent(e) en matière d'autonomie peut servir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir un portrait du jeune; • soutenir une discussion clinique pour planifier une intervention en concertation (PSI); • planifier une intervention individualisée et cibler les partenaires des services adultes qui doivent être mobilisés. <p>Cet outil évalue le besoin de soutien selon trois axes spécifiques à l'autonomie en précisant le type de soutien nécessaire, soit le <i>faire-faire</i> (soutien minimal et de rappel), le <i>faire-avec</i> (soutien fréquent) et le <i>faire-pour</i> (soutien spécialisé).</p> <p>L'autonomie cognitive se centre sur l'évaluation des possibilités et des désirs, la définition des buts et le développement des valeurs. L'outil évalue spécifiquement les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition du projet de vie adulte; • adhésion aux valeurs; • fonctions mentales; • santé mentale; • responsabilisation; • projets personnels et autres. <p>L'autonomie émotionnelle et relationnelle touche aux relations actuelles, à la capacité à entrer en relation, à l'influence des pairs et à l'image de soi. Concrètement, les dimensions évaluées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • habiletés sociales; • sentiment de compétence; • réseau social; • mobilisation des ressources;

- l'influence des pairs;
- dépendance affective.

L'autonomie fonctionnelle est définie par le fait de prendre soin de soi, de se mettre en action et de réguler ses comportements. Les dimensions suivantes font partie de l'outil d'évaluation :

- gestion du budget;
- gestion de la médication;
- hygiène de vie;
- consommation d'alcool et de drogues;
- entretien du milieu de vie;
- loisirs.

Lorsque l'évaluation est terminée, une synthèse des constats pour chaque axe ainsi que les priorités pour planifier l'intervention sont rédigées dans le document *Guide pour planifier la suite de la démarche-Synthèse des constats pour chaque axe.*

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Organismes de la communauté

LA PROGRAMMATION DE L'UNITÉ ÉTAPE

CISSS – CIUSSS	(03) CIUSSS de la Capitale-Nationale
DIRECTION - SERVICE	Direction de la protection de la jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programmation
TITRE	La programmation de l'unité Étape
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes adolescents de 16 ans et plus : <ul style="list-style-type: none"> • présentant des troubles de comportement importants
CONTEXTE D'INTERVENTION	Unité de réadaptation Étape

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p>L'unité Étape a pour mission d'accueillir des adolescents en difficulté qui sont en fin de placement, de développer leur autonomie et de les amener à se responsabiliser dans leur développement personnel et social en vue de leur majorité en leur offrant un milieu sécurisant.</p> <p><u>But</u> La programmation de l'unité Étape vise la préparation à l'autonomie des jeunes adolescents.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la responsabilisation. • Développer l'interdépendance avec le milieu et les ressources communautaires. • Développer la capacité d'autonomie du jeune adolescent. <p><u>Mandats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un milieu de vie accueillant et sécurisant. • Offrir une programmation individualisée. • Développer et maintenir un rôle social chez l'adolescent. • Développer des réseaux de support et faire connaître des ressources pertinentes à l'adolescent. • Faire connaître et mobiliser des ressources pertinentes en matière de transition à la vie adulte. • Clarifier le projet de vie du jeune et les objectifs du placement. • Participer à l'élaboration des plans d'intervention et s'impliquer dans leur réalisation. • Concevoir des ateliers qui favorisent le développement d'habiletés sociales. • Supporter le développement de l'autonomie cognitive, fonctionnelle, émotionnelle et relationnelle du jeune. <p>L'unité Étape offre à ses jeunes un programme d'activités de réadaptation, dispensé selon l'évolution du jeune dans son cheminement vers l'autonomie. Parmi les activités offertes, nous retrouvons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment faire un budget • L'entrevue d'embauche – jeu de rôle • Apprendre les lois • Gérer sa médication • Hygiène de vie • Loisirs • Vivre en colocation

<ul style="list-style-type: none">• Ma vie en appartement• Le déménagement	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Tous les organismes de la communauté pouvant répondre aux besoins des jeunes qui passent à la vie adulte.

LA PROGRAMMATION DE L'UNITÉ ODYSSEE

CISSS – CIUSSS	(03) CIUSSS de la Capitale-Nationale
DIRECTION - SERVICE	Direction de la protection de la jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programmation
TITRE	La programmation de l'unité Odyssee
CLIENTÈLE VISÉE/ CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes adolescentes de 16 ans et plus : <ul style="list-style-type: none"> • présentant des troubles de comportement importants
CONTEXTE D'INTERVENTION	Unité de réadaptation Odyssee

DESCRIPTION GÉNÉRALE	
<p><u>But</u> La programmation de l'unité Odyssee vise la préparation à l'autonomie des jeunes adolescentes.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la responsabilisation. • Développer l'interdépendance avec le milieu et les ressources communautaires. • Développer la capacité d'autonomie de la jeune adolescente. <p>L'intervention privilégiée repose sur les principes psychoéducatifs. Les principes de l'approche motivationnelle et de la réduction des méfaits structurent également l'intervention. Les interventions sont individualisées afin de répondre aux besoins spécifiques des adolescentes. Le milieu de vie est organisé afin de favoriser l'autonomie. Le code de vie constitue un moyen pour soutenir la jeune dans la gestion de ses émotions et dans la recherche de solutions pour modifier ses comportements. Des moyens sont également mis en place pour amener la jeune à participer activement à sa démarche.</p> <p>Les activités liées au développement de l'autonomie sont obligatoires. Parmi les activités offertes, mentionnons celles liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux enjeux du passage à la vie adulte (exemple : maintenir son emploi, rechercher un appartement, connaître les droits des locataires et ceux des propriétaires, organiser un déménagement, etc.); • au budget (production des rapports d'impôt, faire un budget, risque du crédit, gérer ses comptes, l'épargne, les emprunts, etc.). <p>L'unité privilégie la visite des ressources, le bénévolat et l'accueil d'invités pour développer les connaissances des jeunes adolescentes quant à l'offre de service de la communauté. Ainsi, les jeunes sont encouragées à réaliser des activités de bénévolat qui les aideront à mieux se connaître, susciteront leur intérêt et leur permettront de développer de nouvelles passions.</p> <p>Certaines activités cliniques offertes en groupe sont obligatoires, comme celles sur la sexualité, la toxicomanie, les habiletés sociales, la régulation de la colère. Des rencontres individuelles s'ajoutent à la programmation.</p> <p>Une certaine liberté dans l'horaire des tâches et des routines est laissée aux adolescentes. À travers cette souplesse, elles sont encouragées à nommer leurs besoins, écouter les autres, partager et résoudre des problèmes.</p>	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Tous les organismes de la communauté pouvant répondre aux besoins des jeunes qui passent à la vie adulte.

PROGRAMME DE RÉADAPTATION PAR LE TRAVAIL

CISSS – CIUSSS	(03) CIUSSS de la Capitale-Nationale
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme Jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Programme de réadaptation par le travail
CLIENTÈLE VISÉE/ CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de plus ou moins 16 ans : <ul style="list-style-type: none"> • hébergés en centre de réadaptation (atelier de menuiserie) ou suivis par un intervenant social (atelier de cuisine); • ne fréquentant pas l'école.
CONTEXTE D'INTERVENTION	Réadaptation en atelier de travail

DESCRIPTION GÉNÉRALE	
<p>Le Programme de réadaptation par le travail permet aux jeunes de développer des habiletés et des attitudes qui favoriseront une meilleure estime d'eux-mêmes et les aideront à mieux se connaître comme personne et comme travailleur.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jeune est amené à retrouver un rôle social. • Le jeune est amené à clarifier son projet de vie professionnel. • Le jeune développe les habiletés transférables au marché du travail. • Le jeune développe ses habiletés sociales. <p>Des ateliers de menuiserie sont offerts à l'interne pour les garçons et des ateliers de cuisine, pour la clientèle des filles et des garçons, sont offerts dans la communauté. La durée du programme est de 3 à 12 mois et elle est adaptée selon les besoins et les capacités des jeunes.</p> <p>Un protocole d'entente permet aussi une collaboration particulière avec un organisme spécialisé en employabilité. Il vise l'expérimentation en milieu de stage chez des employeurs prêts à accueillir des jeunes.</p> <p>Pendant la saison estivale, pour les jeunes scolarisés de 14 à 17 ans, des stages en emploi sont également offerts. Ces stages proposent, entre autres, des travaux d'entretien des parcs pour la Ville de Québec et divers apprentissages chez les employeurs de la région.</p>	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Ville de Québec, Gestion jeunesse (organisme communautaire), employeurs de la région.

MA BANQUE DE COMPÉTENCES

CISSS – CIUSSS	(05) CIUSSS de l'Estrie-CHUS
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse - coordination de la réadaptation
TYPE DE PRATIQUE	Autoévaluation et guide de références
TITRE	Ma banque de compétences
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes en préparation à la vie autonome
CONTEXTE D'INTERVENTION	Réadaptation

DESCRIPTION GÉNÉRALE	
<p>Objectifs</p> <p>Le jeune développe les compétences requises en guise de préparation à la vie adulte.</p> <p><i>Ma banque de compétences</i> est utilisée de façon hebdomadaire par les éducateurs du programme PQJ et du service SAVA, lors de rencontres individuelles, d'activités cliniques ou de démarches liées au projet de vie autonome du jeune. Les compétences touchent les axes relationnel, socioprofessionnel et résidentiel.</p> <p><i>Ma banque de compétences</i> comporte des informations pertinentes liées à la vie autonome et divers exercices d'autoévaluation sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mes papiers personnels (ex. : documents confidentiels, numéros importants); • connaissance de soi et soins personnels (ex. : grille de compétences, gestion du stress, prise de décision, premiers soins); • scolaire/emploi (ex. : curriculum vitae, lettre de présentation, prêts et bourses); • lavage et entretien (ex. : liste des tâches, entretien ménager); • alimentation (ex. : notions d'hygiène, préparer un repas, comment faire son épicerie, le garde-manger de base); • économique (quel consommateur es-tu?, les pièges de la consommation, budget du mois, fraude, crédit); • appartement (recherche d'appartement, signature du bail, colocation, démarches à faire). 	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Partenaires communautaires.

SERVICE SAVA

CISSS – CIUSSS	(05) CIUSSS de l'Estrie-CHUS
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse-coordination de la réadaptation
TYPE DE PRATIQUE	Service
TITRE	Service SAVA
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 17 ans : <ul style="list-style-type: none"> • qui ont un projet de vie autonome (sans retour en milieu familial); • qui ont un placement à majorité avec possibilité d'intégration en appartement; • motivés à recevoir de l'aide pour leur projet de vie autonome.
CONTEXTE D'INTERVENTION	Réadaptation

<p>DESCRIPTION GÉNÉRALE</p> <p>But Faciliter l'intégration sociale des adolescents(e)s de 17 ans, hébergés jusqu'à leur majorité.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adolescent développe l'autonomie nécessaire à la préparation de son projet de vie autonome. • L'adolescent assume la responsabilité de vivre en appartement. <p>Approche et moyens d'intervention</p> <p>Le service SAVA est offert au jeune pour une durée de 6 mois à un an. Il mise sur une approche personnalisée et sur l'enseignement de compétences fonctionnelles. La collaboration avec le milieu de vie actuel du jeune, sa famille et les ressources pertinentes à son projet autonome est recherchée.</p> <p>Les intervenants du service SAVA sont encouragés à intervenir de façon individualisée, respectueuse de la personnalité et du rythme du jeune. Ils offrent un accompagnement de proximité (faire-avec) lors de la préparation et de l'actualisation du projet de vie ainsi qu'un suivi intensif et financier lors de l'intégration à la vie en appartement. Cet accompagnement soutenu peut porter spécifiquement sur la recherche d'emploi, de biens, d'un logement ou d'informations nécessaires à la vie autonome. À l'atteinte de la majorité, l'intervenant oriente le jeune vers les ressources communautaires et gouvernementales pertinentes.</p> <p>Différentes étapes sont déterminées pour actualiser l'accompagnement d'un jeune dans le service SAVA.</p> <p>La collecte d'informations</p> <p>Cette étape vise à mieux comprendre l'histoire de vie du jeune et sa situation actuelle. Elle vise aussi à connaître les acquis du jeune quant aux aspects suivants : gestion du budget, alimentation et santé, hygiène de vie et comportement sécuritaire, réseau social et sens des responsabilités.</p>

La préparation

Lors de la préparation, le jeune est soutenu dans la définition et la planification de son projet de vie (par le biais du plan d'intervention). Cette planification demande une concertation et une collaboration entre les adultes et les organismes lors de l'intégration en appartement du jeune.

L'installation et le suivi

Cette phase, réalisée durant le premier mois en appartement, consiste en un suivi hebdomadaire auprès du jeune. Une réévaluation des besoins de suivi est faite par l'intervenant et le jeune. Les intervenants du service SAVA offrent aussi une réponse rapide aux besoins lors de situations imprévues ou urgentes et ils se concentrent sur la création de liens avec les organismes qui soutiendront le jeune au-delà de ses 18 ans.

Les jeunes qui reçoivent le service SAVA peuvent bénéficier d'un soutien financier d'appoint. De plus, le CIUSSS de l'Estrie-CHUS peut couvrir les frais d'une assurance habitation jusqu'à majorité, si les parents ou le jeune ne sont pas en mesure de les assumer.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Ressources d'hébergement, banques alimentaires, comptoirs familiaux, ateliers de cuisine, ressources scolaires, travail de rue, carrefour jeunesse-emploi (CJE).

PROGRAMME D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

CISSS – CIUSSS	(06S) CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Programme d'intégration socioprofessionnelle
CLIENTÈLE VISÉE/ CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes de 16 ans et plus : <ul style="list-style-type: none"> • hébergés dans diverses ressources d'hébergement
CONTEXTE D'INTERVENTION	Selon le service offert

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p><u>But</u> Permettre aux jeunes de développer les compétences liées principalement aux domaines fonctionnel et productif et les préparer à intégrer le monde socioprofessionnel.</p> <p><u>Objectifs généraux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien ou le rattachement scolaire. • Favoriser l'acquisition de compétences et habiletés nécessaires pour intégrer un groupe social structuré. • Favoriser l'acquisition de compétences et d'habiletés par la formation et l'expérimentation en milieu de travail. • Favoriser l'intégration sociale du jeune par la recherche, l'intégration et le maintien en emploi. <p><u>Objectifs spécifiques</u> Le jeune développe et renforce certaines compétences dans les quatre domaines de l'intégration sociale, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le domaine personnel (ex. : hygiène personnelle, gestion des émotions, motivation et intérêt à s'impliquer, reconnaissance des forces et limites, initiative et proactivité); • le domaine relationnel/familial (ex. : travail d'équipe, respect des personnes en autorité, langage adéquat et respectueux, capacité à recevoir de la rétroaction sur son rendement); • le domaine fonctionnel/productif (ex. : assiduité, ponctualité, concentration à la tâche, accepte de suivre les directives, produit une tâche de qualité, maintient un rythme de travail); • le domaine symbolique (ex. : respect des différences ethnoculturelles, adhère aux valeurs et responsabilité citoyenne, exprime son identité dans le respect du milieu où il évolue). <p><u>Processus d'intervention</u> La scolarisation demeure une priorité dans le processus d'intervention. Toutefois, lorsqu'elle ne peut être poursuivie, d'autres options sont offertes aux jeunes. Le programme d'intégration socioprofessionnelle leur permet de vivre des expériences de travail par l'intermédiaire de différentes activités structurées et supervisées contribuant à leur réadaptation. Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement adapté selon ses besoins dans le but de faciliter sa transition à la vie adulte et son intégration dans la</p>

communauté. La philosophie d'intervention est axée sur le pouvoir d'agir du jeune et la responsabilisation. Une évaluation sommaire est effectuée avec le jeune afin de définir ses besoins et d'amorcer une réflexion pour déterminer son profil, la démarche PCA pouvant y contribuer. Trois profils peuvent être identifiés, soit :

- le profil scolaire;
- le profil pré-employabilité;
- le profil employabilité.

Offre de service

L'offre de service du programme propose aux jeunes des défis gradués débutant par des expériences de pré-employabilité, qui peuvent se poursuivre par des stages d'employabilité dans la communauté. Une formule de travailleur-parrain est possible pour faciliter l'intégration du jeune dans le milieu de travail et permet d'identifier une personne de référence qui, elle, peut recevoir du soutien de l'établissement. Une allocation est versée au jeune en fonction de certains critères. Les activités et ateliers sont offerts à l'intérieur même des ressources et chez les partenaires.

- **Atelier de formation et d'initiation au travail (AFIT)** : Plateau de travail pouvant accueillir 12 jeunes. Ceux-ci sont initiés à des travaux de manutention, d'expédition, de réception des marchandises, d'entretien de locaux et d'équipements. Il est possible pour les jeunes d'y travailler jusqu'à un total de 30 heures/semaine pour une durée de 8 à 12 semaines. Un partenariat est établi avec l'école La Passerelle afin que des périodes scolaires sur le thème du travail puissent s'ajouter à cette offre de service.
- **Programme de stage à l'interne** : Programme de sensibilisation au monde du travail qui permet aux jeunes de connaître ses obligations et de débiter le développement des compétences nécessaires comme travailleurs. Le programme leur permet également de développer les attitudes et les comportements attendus. Ces stages peuvent avoir lieu à l'extérieur du milieu de vie du jeune.
- **Programme de stage individualisé** : Programme offert à une clientèle présentant des problèmes de santé mentale et/ou de grandes difficultés d'adaptation. Les jeunes ont besoin d'un milieu de stage adapté en employabilité puisqu'il n'est pas possible de répondre à leurs besoins spécifiques dans le cadre régulier des activités. Des ententes avec des organismes communautaires sont donc établies afin de leur offrir la possibilité de vivre une expérience de travail adaptée à leurs besoins. Par ailleurs, les jeunes nécessitent un accompagnement presque constant pour intégrer les activités ou programmes offerts par les partenaires.
- **Programme de stage annualisé en milieu communautaire** : Ententes établies avec différentes ressources communautaires afin d'offrir des stages aux jeunes ayant 16 ans au 30 juin (profil pré-employabilité). L'éducateur d'intégration socioprofessionnelle assume la responsabilité du suivi des jeunes stagiaires.
- **Stage d'été** : Différents stages en pré-employabilité sont offerts durant la période estivale. L'accompagnement s'effectue par les éducateurs d'intégration socioprofessionnelle, et ce, pour des jeunes en fréquentation scolaire.
- **Programme de stage en entreprise privée avec le programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi à Montréal (PITREM)** : Ce programme vise à favoriser la persévérance scolaire et à permettre aux

jeunes de vivre une expérience professionnelle. Il s'adresse à des étudiants âgés de 16 ans et plus du niveau secondaire. Une formation préalable de deux semaines est offerte aux jeunes. Elle est suivie d'un stage en entreprise privée de 8 semaines.

Dans le cadre de l'offre de service de l'établissement, des ententes sont établies avec certains carrefours jeunesse-emploi et autres organismes.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Carrefours jeunesse-emploi, école des sites d'hébergement, Opération Placement Jeunesse, organismes communautaires de pré-employabilité, Ville de Montréal, Starbuck, PITREM, entreprises d'insertion, SARCA, organismes communautaires santé mentale, CLE, etc.

PROGRAMME DE RÉINSERTION SOCIALE

CISSS – CIUSSS	(06S) CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Programme de réinsertion sociale
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes hébergés en milieu de réadaptation
CONTEXTE D'INTERVENTION	Selon le service offert

DESCRIPTION GÉNÉRALE

But

Soutenir l'intégration sociale et familiale des jeunes hébergés en milieu de réadaptation.

Objectif général

- Accompagner les jeunes hébergés en milieu de réadaptation en leur offrant un soutien dans les domaines personnel; relationnel et familial; fonctionnel et productif; symbolique, dans l'actualisation d'un projet de vie réaliste, en tenant compte de leur histoire, de leurs capacités et de leur réseau de soutien.

Le programme se divise en trois phases.

Phase d'évaluation

- faire connaître le programme de réinsertion sociale au jeune et à sa famille;
- évaluer les besoins liés à la réinsertion sociale dans la démarche d'évaluation de la situation familiale, de la dynamique et des besoins du jeune;
- préciser le projet de réinsertion sociale (projet de vie);
- évaluer la faisabilité du projet de réinsertion sociale.

Phase d'élaboration

- cette phase débute à la suite d'une révision du plan d'intervention, où les collaborateurs s'entendent sur la fin prochaine de la mesure d'hébergement;
- l'élaboration du projet de réinsertion sociale s'effectue à ce moment et peut s'échelonner sur un à trois mois;
- un accompagnement est offert au jeune et à sa famille selon les ententes et les besoins déterminés;
- une référence aux ressources communautaires peut être effectuée.

Phase d'actualisation

- cette phase débute lorsque le jeune quitte le milieu d'hébergement;
- durant cette phase, un accompagnement et un soutien sont offerts au jeune dans l'actualisation de son projet de réinsertion sociale (réintégration familiale, passage à la vie autonome ou poursuite d'un projet dans un milieu substitué), et ce, pour une période d'environ trois mois.

Exemple d'activité offerte

L'activité *La Vie La Vie* vise le développement d'habiletés d'autonomie fonctionnelle des jeunes afin de les outiller lors du passage à la vie autonome. La co-animation avec un intervenant du carrefour jeunesse-emploi du quartier où se trouve le lieu d'hébergement est préconisée. Les jeunes sont amenés à participer à différentes activités de la vie quotidienne, à se familiariser avec les ressources communautaires qui pourront les

accompagner dans leur cheminement. À travers les expériences vécues durant cette activité et le partage avec les autres jeunes et les intervenants, les jeunes apprennent à faire face aux différents défis liés à l'insertion sociale.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Membres du réseau de soutien, ressources communautaires d'hébergement, de santé, CLSC, CRDITED, centres de dépendance, organismes communautaires, CJE, CLE, chercheurs, etc.
------------------------------	--

LOGEMENT SEMI-AUTONOME

CISSS – CIUSSS	(06S) CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Appartement semi-autonome
TITRE	Logement semi-autonome
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	<p>Jeunes âgés de 17 ans et plus en voie d'autonomie, en provenance de milieux de vie substitut (CR, RI-RTF, PRAIDA) ou de leur milieu familial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui n'ont aucune possibilité de retour en milieu familial; • ayant un besoin de soutien ponctuel (pas d'obligation de fréquentation scolaire mais l'obligation d'être mobilisé dans un projet)
CONTEXTE D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • appartement semi-autonome dans la communauté; • appartement autonome si l'ordonnance le permet.

DESCRIPTION GÉNÉRALE	
<p><u>Objectifs généraux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les acquis du jeune en termes d'intégration sociale et professionnelle. • Faire en sorte que le jeune demeure dans son logement après la majorité. <p><u>Soutien offert</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • un accompagnement et un soutien sont offerts pour toutes les démarches nécessaires jusqu'à ce que le jeune soit adapté à sa nouvelle réalité; • soutien offert dans l'apprentissage de vivre seul ou en colocation; • soutien offert dans les domaines personnel; relationnel et familial; fonctionnel et productif; et symbolique; • le suivi offert est balisé par une entente révisée après 6 mois; • chacune des situations est évaluée et révisée selon les besoins particuliers de chaque jeune; • toutes les activités sont planifiées en complémentarité avec la personne autorisée, le délégué jeunesse et l'éducateur du programme de réinsertion sociale ou du programme qualification des jeunes; • lors d'une situation de crise, une réponse rapide est offerte par l'éducateur soutien aux activités d'apprentissage à la vie autonome ou par l'éducateur de garde; • l'accompagnement et l'enseignement à réaliser auprès des jeunes sont essentiels pour les encourager à se mettre en mouvement et les aider à apprendre à faire leur budget en fonction de leurs revenus potentiels. 	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Ressources communautaires d'hébergement, banques alimentaires, organismes communautaires, etc.

PROGRAMME SCOLAIRE 18-20 ANS

CISSS – CIUSSS	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Programme scolaire 18 à 20 ans
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	<p>Jeunes âgés de 18 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivis dans le cadre de la LSSSS, de la LPJ ou, de façon concurrente, sous la LPJ et la LSJPA et hébergés en RI-RTF ou en FAP au moment de l'atteinte de la majorité; • qui sont désireux de poursuivre leurs études secondaires (DES ou DEP) à temps plein; • dont l'état ou la situation requiert la poursuite de l'hébergement en ressource; • consentement de la ressource d'hébergement actuelle et du jeune adulte; • lettres d'inscription et de fréquentation scolaire à temps plein.
CONTEXTE D'INTERVENTION	Milieu scolaire

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p><u>But</u></p> <p>Le <i>Programme scolaire 18-20 ans</i> vise à soutenir le jeune adulte en vue de l'obtention de son diplôme secondaire, tout en lui permettant de demeurer dans son milieu d'hébergement. Le soutien d'un intervenant lui est offert afin de l'accompagner lors de son passage à la vie adulte et dans l'actualisation de son projet de vie. Le programme se déroule sur une base volontaire.</p> <p>L'intervention vise à diminuer les séquelles physiques et psychologiques causées par la trajectoire de vie du jeune et les événements traumatisants, ainsi qu'à maintenir ou développer ses compétences ou celles de son milieu.</p> <p><u>Objectifs généraux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Que le jeune puisse être préparé pour la transition à la vie adulte. • Que le jeune puisse avoir un projet de vie. • Que le jeune puisse développer, rétablir ou renforcer ses compétences. <p><u>Objectifs spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dès que le jeune atteint 16 ans, amorcer une réflexion avec celui-ci au sujet de son projet d'autonomie (travail, études) et l'informer, le cas échéant, de l'existence du Programme scolaire 18-20 ans. • Préciser avec le jeune, de façon dynamique, les forces, les ressources présentes ou à développer, ainsi que les obstacles et les contraintes au regard de la poursuite des études secondaires.

- Assurer la continuité de l'intervention.
- Accompagner le jeune tout au long de l'actualisation de son projet.
- Prévoir pour le jeune, tout au long du Programme scolaire 18-20 ans, une préparation à la vie autonome (appartement, modalités pour subvenir à ses besoins matériels et émotifs).

Le processus d'intervention du programme scolaire comporte cinq phases :

Phase d'information

Cette phase vise à donner de l'information au jeune, à ses parents (s'il y a lieu) et à la ressource de type familial sur l'existence du programme scolaire 18-20 ans. Afin de permettre un temps de réflexion au jeune, elle se déroule aux alentours de ses 16 ans. L'intervenant clarifie alors avec lui sa motivation et son intérêt à poursuivre ses études dans le cadre de ce programme.

Phase d'évaluation

Durant cette phase, l'intervenant évalue d'abord si le jeune répond aux critères d'admissibilité du programme. Pour le jeune, cette phase permet de préciser son engagement et de confirmer sa décision de poursuivre ses études dans le cadre de ce programme. À l'aide du soutien offert par l'intervenant, le jeune définit ses priorités liées à son projet d'étude et à son passage à la vie adulte, ses forces et les ressources disponibles pour faire face aux obstacles liés à ses projets. Cette phase a lieu trois mois avant l'atteinte de la majorité du jeune.

Phase de concertation

La phase de concertation fait référence à une rencontre de transfert personnalisé, qui se déroule en présence de tous les acteurs impliqués dans la réalisation du projet d'étude du jeune. Une synthèse des informations recueillies à la phase précédente est présentée, afin d'élaborer le plan d'intervention en vue de la poursuite du suivi en LSSSS. Les objectifs fixés sont en lien avec le programme scolaire, les domaines d'intégration sociale et le passage à la vie adulte. Cette rencontre vise donc à préciser l'engagement du jeune et les actions à mettre en œuvre pour soutenir l'actualisation de son projet scolaire et de son passage à la vie adulte. La rencontre de transfert personnalisé se déroule un mois avant l'atteinte de la majorité du jeune.

Phase d'actualisation

Lors de cette phase, l'intervenant accompagne le jeune afin qu'il puisse reconnaître ses compétences et identifier les personnes ou les ressources pouvant le soutenir durant son parcours scolaire et lors de son passage à la vie adulte, qu'il s'agisse des partenaires des organismes communautaires ou des gens à l'intérieur même de son réseau social. Le jeune est donc soutenu dans sa décision d'utiliser ses ressources pour établir les conditions propices à la poursuite de ses projets. La phase d'actualisation vise à mobiliser les partenaires en vue de préparer le jeune à son intégration sociale. Cette phase commence dès l'atteinte de la majorité du jeune et se poursuit jusqu'à la fin de sa participation au programme.

Phase de fin de suivi

Tout au long de la démarche, mais particulièrement au moins trois mois avant la fin prévue de la participation du jeune au programme, l'intervenant soutient celui-ci dans sa préparation à l'autonomie. Il peut l'accompagner dans le développement de ses habiletés pour la recherche d'un logement, d'un emploi et autres. Lorsque le jeune cesse volontairement sa participation au programme scolaire, l'intervenant le soutient dans sa décision en précisant les gains importants pour lui et les effets de cette

décision. La fin du suivi s'actualise :

- lorsque les études secondaires du jeune sont terminées avant le jour de l'anniversaire de ses 21 ans;
- lorsque le jeune qui poursuit ses études secondaires à temps plein a atteint le jour de l'anniversaire de ses 21 ans;
- lorsque le jeune cesse volontairement de poursuivre ses études secondaires à temps plein, avant l'obtention de son diplôme.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Milieu scolaire, parents (s'il y a lieu), membres de la RI-RTF, membres du réseau social du jeune; organismes communautaires

SERVICE AUX ADOLESCENTS

CISSS – CIUSSS	(060) CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Offre de service
TITRE	Service aux adolescents
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de plus ou moins 16 ans : <ul style="list-style-type: none"> • ayant une longue histoire de placement/placements multiples; un réseau social précaire; • n'ayant pas de projet précis de scolarisation/formation professionnelle. • Des critères plus généraux sont appliqués pour les jeunes qui ne répondent pas nécessairement aux critères PQJ mais qui doivent tout de même être soutenus dans leur cheminement vers l'âge adulte.
CONTEXTE D'INTERVENTION	Selon le service offert

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p>Le Service aux adolescents a comme mission de préparer les jeunes à la transition à la vie adulte en leur offrant l'aide et les ressources dont ils ont besoin pour surmonter l'adversité et les problèmes auxquels ils sont confrontés.</p> <p>But Prévenir la marginalisation des jeunes lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité et augmenter leurs capacités à s'intégrer socialement de façon autonome et à s'investir sur le plan professionnel.</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jeune fait les apprentissages permettant d'accéder à une autonomie fonctionnelle (chercher et entretenir un logement, gérer ses finances personnelles, développer ses habiletés sociales et voir à ses besoins personnels). • Le jeune intègre un parcours menant à un emploi ou à une formation professionnelle. • Le jeune développe un réseau de soutien et d'aide sur lequel il peut compter. <p>Une approche d'<i>empowerment</i> est privilégiée dans les programmes, le jeune étant placé au centre des activités qu'il choisit (plan d'action aux 3 mois) et son rythme d'apprentissage, respecté. L'intervention repose avant tout sur la construction d'un lien fort. La durée de l'intervention varie en fonction des activités planifiées.</p> <p>Différents programmes permettant de répondre à des besoins divers sont offerts dans le cadre de l'offre de service aux adolescents. Ces programmes se déroulent sur une base volontaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de groupe Moving on up : Ces ateliers sont consacrés à la dimension émotionnelle de la vie adulte. Ils sont offerts à partir de 17 ans et se déroulent sur une base semestrielle, à raison de 8 à 10 séances chacun.

- **Programme Apprenti** : Les jeunes apprentis ont l'occasion de faire un stage à l'interne, qui leur permet une première expérience de travail. Le développement d'habiletés au travail et la découverte des intérêts et des compétences sont visés. Ce stage peut occuper jusqu'à 37 heures par semaine dans l'horaire du jeune, mais la fréquentation scolaire demeure une priorité.
- **Programme d'empowerment** : Le programme d'*empowerment* vise à permettre aux jeunes de développer leur leadership et de contribuer à l'amélioration des services. Les jeunes ont l'occasion d'émettre leurs opinions, de souligner les problèmes rencontrés dans leur milieu de vie et d'élaborer par la suite des recommandations, qui peuvent être acheminées à la direction du service concerné. Les rencontres ont lieu une fois par semaine. Elles sont animées par un éducateur et un jeune anciennement hébergé en milieu de vie substitut.
- **Programme Gemma** : Gemma est un programme visant à accompagner les filles vulnérables dès l'âge de 16 ans et jusqu'à 19 ans ou plus, selon les besoins manifestés. L'accent est mis, dans un premier temps, sur la réduction des risques auxquels plusieurs d'entre elles sont confrontées, et ce, particulièrement celui d'être sollicitées par les réseaux de prostitution. Dans un deuxième temps, ces jeunes sont accompagnées dans les apprentissages permettant d'accéder à une autonomie fonctionnelle (chercher et entretenir un logement, gérer ses finances personnelles, développer ses habiletés sociales et voir à ses besoins personnels), d'intégrer un parcours menant à un emploi ou à une formation professionnelle et développer un réseau de soutien sur lequel elles peuvent compter.
- **Programme Pré-employabilité** : Ce programme prévoit le développement d'habiletés au travail des jeunes, la découverte de leurs intérêts et de leurs compétences, notamment dans le cadre de stages en communauté. Il vise à faciliter leur entrée sur le marché du travail. Les jeunes peuvent participer au programme dès l'âge de 16 ans, à raison de 20 heures par semaine sur une période de 10 semaines.
- **Programme Support Link** : Les services sont offerts aux jeunes qui ne répondent pas nécessairement aux critères pour le *PQJ*, mais qui doivent tout de même être soutenus dans leur passage à l'âge adulte, avec les mêmes objectifs d'apprentissage cités plus haut.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Carrefour jeunesse-emploi, Bunker, Emploi Québec, SPVM, Héberjeune (les auberges du cœur), Les amis de la santé mentale, Head and hands, Care-Jeunesse, Sun Youth, Portage, Fosters, Chabad Life line, Banque Royale, Maison Elizabeth, Collectif des entreprises d'insertion du Québec, Project Genesis, Dawson Community Centre, Native Friendship Centre, Bureau de consultation Jeunesse, YMCA, NDG Food Depot, Société de développement social, Ressources Jeunesse Saint-Laurent, Project 10, PACC Vocational Centre, Agence OMETZ
------------------------------	--

VOLET ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ADULTE (AVA)

CISSS – CIUSSS	(07) CISSS de l'Outaouais
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse- volet hébergement, réadaptation et services hospitaliers
TYPE DE PRATIQUE	Programmation
TITRE	Programmation de jour Campus Notre-Dame Volet accompagnement à la vie adulte (AVA)
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 16 à 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> • hébergés dans des unités de réadaptation en milieu ouvert; • qui ne sont pas scolarisés; • qui sont à risque de rupture avec leur milieu de vie naturel ou substitut.
CONTEXTE D'INTERVENTION	Unité de réadaptation

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p><u>But</u> Favoriser le développement d'habiletés et l'acquisition d'outils permettant au jeune de maximiser son autonomie et de connaître les ressources du milieu pouvant lui venir en aide.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jeune accroît ses capacités à faire face au monde adulte. • Le jeune élabore des stratégies d'adaptation sociale et d'employabilité. <p>La programmation est offerte dans le cadre des activités des Centres de jour en unité de réadaptation. Elle vise un encadrement reposant sur quatre grands axes : le PQJ, l'emploi, des visites d'organismes communautaires et la préparation d'un repas chaque semaine.</p> <p>Cette programmation clinique intègre différents ateliers, tels que des ateliers sur les habiletés sociales et sur la préparation à la vie adulte (axe socioprofessionnel, axe relationnel, axe résidentiel), et des ateliers offerts par le carrefour jeunesse-emploi. Un accompagnement est également offert au jeune dans les démarches à réaliser pour l'obtention d'un emploi (ex. : recherche d'emploi, conciliation école-travail, rédaction d'un CV), et des visites d'organismes communautaires sont prévues. À cet effet, il y a une visite d'un organisme communautaire du côté du Québec ou de l'Ontario chaque semaine.</p> <p>L'outil du <i>Plan de cheminement vers l'autonomie</i> (PCA) est administré avec le jeune afin de cibler ses besoins au regard de la préparation à l'autonomie, pour ensuite mieux fixer ses objectifs.</p> <p>Lorsque le jeune se trouve un emploi, sa participation au programme est adaptée selon ses disponibilités.</p>

PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Certains organismes visent directement l'autonomie des jeunes, tels que le carrefour jeunesse-emploi, la Relance. D'autres organismes cherchent à les sensibiliser à la réalité d'autres personnes (Amical des handicapés, Entre 4 roues, Apico, etc.).
------------------------------	---

PRÉPARATION À LA VIE ADULTE (PVA)

CISSS – CIUSSS	(07) CISSS de l'Outaouais
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse - Centre de jour
TYPE DE PRATIQUE	Programmation
TITRE	Préparation à la vie adulte (PVA)
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 16 à 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> • hébergés en centre de réadaptation (non inscrits à PQJ)
CONTEXTE D'INTERVENTION	Unité de réadaptation

<p>DESCRIPTION GÉNÉRALE</p> <p><u>Objectif général</u> Préparer le jeune à vivre la vie adulte par le biais d'une sensibilisation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création et l'utilisation d'un réseau de soutien et d'accompagnement; • l'intégration et au maintien sur le marché du travail; • la gestion de sa vie quotidienne. <p><u>Objectifs spécifiques</u> Les objectifs spécifiques sont liés à chacun des thèmes et permettent essentiellement au jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'être sensibilisé aux connaissances nécessaires à la vie adulte; • d'acquérir de nouveaux outils facilitant le passage à la vie adulte; • de réaliser les apprentissages pratiques présentés. <p>Les activités se déroulent à l'intérieur d'une programmation qui est offerte de jour dans les unités de réadaptation. Elles offrent un soutien aux éducateurs et permettent d'accompagner le jeune dans une sensibilisation au passage à la vie adulte, par une appropriation d'actions concrètes.</p> <p>La programmation de la préparation à la vie adulte se subdivise en quatre parties.</p> <p><u>Première partie</u> D'une durée de 2 semaines, cette partie vise la précision des besoins, des désirs et des expériences vécues du jeune. Diverses activités sont proposées, notamment l'outil PCA, de même que les attentes du programme et la ligne de vie.</p> <p><u>Deuxième partie</u> D'une durée d'environ 4 semaines, cette partie sert à la présentation de personnage sous forme de mannequin et de son histoire ainsi qu'à développer son vécu jusqu'à sa sortie du centre. Le recours à un mannequin est un moyen didactique pour permettre aux jeunes de comprendre la réalité d'un jeune quittant les services sans avoir préalablement développé les compétences et les habiletés nécessaires pour vivre de façon autonome. C'est un moyen de faire adhérer le jeune au programme et de lui faire découvrir, à travers l'histoire du personnage, divers services et organismes. La programmation permet au jeune de s'impliquer dans des activités sociales, comme le bénévolat ou des collectes de fonds. D'autres activités sont également offertes afin qu'il puisse mieux définir ses désirs et ses besoins, développer sa capacité d'organisation, être sensibilisé aux préjugés et à la discrimination et qu'il puisse mieux gérer ses émotions.</p>
--

Troisième partie

D'une durée d'environ 8 semaines, cette partie se penche sur l'organisation de la vie en appartement. Diverses activités sont proposées, notamment pour apprendre à faire un budget, se procurer des documents officiels, monter son trousseau, s'alimenter sainement, trouver un appartement qui lui convient, faire l'épicerie.

Quatrième partie

D'une durée de 8 à 12 semaines, cette dernière partie vise l'intégration et le maintien sur le marché du travail. Le jeune est amené à acquérir des habiletés sociales et professionnelles, telles que faire son CV, trouver un emploi, se préparer à l'entrevue d'embauche, savoir communiquer, respecter l'autorité.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Il n'y a pas de partenaires officiels, mais un travail est effectué avec le carrefour jeunesse-emploi. Certains organismes sont interpellés pour des visites de milieu (ex. : Gite ami, Soupière de l'amitié, etc.). Un répertoire des organismes ressources qui sont proposés est également utilisé.

OUTIL SAVA : SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ADULTE DES JEUNES AUTOCHTONES

CISSS – CIUSSS	(08) CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse, services sociaux et de réadaptation
TYPE DE PRATIQUE	Outil clinique*
TITRE	<i>Outil SAVA : Soutien et accompagnement à la vie adulte des jeunes autochtones</i>
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Autochtones âgés de 16 à 24 ans : <ul style="list-style-type: none"> • en transition à la vie adulte
CONTEXTE D'INTERVENTION	Variable selon le besoin des jeunes

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p><u>But</u></p> <p>L'outil <i>SAVA : Soutien et accompagnement à la vie adulte des jeunes autochtones</i> vise à soutenir l'intervention auprès des jeunes autochtones lors de leur passage à la vie adulte. Il a été créé dans le cadre du projet de recherche SAVA.</p> <p>Cet outil d'accompagnement permet au jeune de réaliser son autoportrait et de déterminer les acquis et les forces qu'il a à développer afin de devenir un jeune adulte autonome avec un bassin de connaissances et de ressources appropriées à sa situation et son milieu de vie. L'outil permet d'obtenir un profil précis des connaissances et des compétences pour chacun des domaines.</p> <p>Des outils complémentaires ont été conçus pour soutenir l'intervenant dans cette démarche, en vue de l'élaboration d'un plan d'intervention, de la mesure des progrès et réussites du jeune et de la définition d'une trajectoire d'intervention basée sur les intérêts premiers de l'adolescent, afin d'optimiser son potentiel.</p> <p><u>Objectifs de l'outil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dresser un portrait de la situation du jeune selon les dimensions de l'autonomie et les étapes de transitions de vie. • Prendre en considération le point de vue du jeune : ses préférences, ses choix et ses options. • Cerner ses besoins d'accompagnement et de soutien. Définir les priorités d'action, les ressources où il devrait être orienté ainsi que la façon de l'accompagner. • Favoriser le travail de collaboration et de partenariat dans l'optique d'une continuité des services entre les différents intervenants de la communauté, les services/organismes de la communauté, et entre les services urbains et ceux de la communauté. <p>L'outil <i>SAVA : Soutien et accompagnement à la vie adulte des jeunes autochtones</i> est subdivisé en sept domaines :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. identification du répondant et informations générales (ex. : nation d'appartenance des parents, suivis, situations conjugale et parentale); 2. vie quotidienne et milieu de vie (ex. : santé, logement, milieu de vie); 3. situation économique et gestion du budget (ex. : obligations financières, budget, démarches à faire);

4. moi, mes ressources, mon réseau social et de soutien (ex. : réseau social et de soutien, dynamiques relationnelles);
5. moi et mes projets (ex. : école, travail, participation sociale);
6. moi comme jeune et comme autochtone (ex. : rapport à soi, lien à la culture et à la communauté);
7. moi et mon cheminement vers la vie adulte (ex. : préoccupations, perception de l'avenir, objectifs d'accompagnement).

*GOYETTE, M., A. PONTBRIAND et al. (2012). *Outil SAVA : Soutien et accompagnement à la vie adulte des jeunes autochtones. Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ)*, Montréal, 56 p.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Éducation des adultes Pikogan, Lac Simon; Centre de santé Kitcisakik, Lac Simon; Pikogan, Service de première ligne Kitcisakik, Lac Simon; Pikogan, Conseil de bande Kitcisakik, Lac Simon; Pikogan, Polyvalente le Carrefour, école secondaire du Lac Simon, Commission Kijitoin du Lac Simon, carrefour jeunesse-emploi, Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, Sarca, ÉNAP, Centre urbain, CLE, CDRHA.

PROGRAMME DE RÉINSERTION ET DE PRÉ-EMPLOYABILITÉ

CISSS – CIUSSS	(09) CISSS de la Côte-Nord
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse, volet réadaptation
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Programme de réinsertion et de pré-employabilité
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 8 à 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> • qui reçoivent des services de la protection de la jeunesse
CONTEXTE D'INTERVENTION	Selon la modalité choisie

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p><u>But</u> Favoriser le développement personnel, l'intégration sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jeune est amené à acquérir une expérience de travail lui permettant de vivre des réussites et d'améliorer son estime de soi. • Il prend conscience de ses capacités et de ses forces. • Il développe son autonomie personnelle et professionnelle. • Il apprend à gérer son stress lors de ses apprentissages. • Il développe des relations socioprofessionnelles appropriées. <p>Différentes modalités sont offertes aux jeunes. Le programme se déroule sur une base volontaire. La majorité de ces expériences visent le développement d'habiletés généralisables, nécessaires à une future intégration socioprofessionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Initiation à la responsabilisation (8 à 12 ans) :</u> L'objectif de cet atelier est d'initier les jeunes hébergés au centre de réadaptation à la responsabilisation. Ces jeunes réalisent de menus travaux en étant supervisés en tout temps par l'éducateur responsable. La durée de l'atelier varie selon les capacités des jeunes et une allocation leur est versée. • <u>Plateaux de travail à l'interne (13 à 18 ans) :</u> Cet atelier vise à soutenir les jeunes dans l'acquisition d'une expérience de travail par l'expérimentation de différents plateaux de travail à l'interne. Ils développent ainsi des compétences socioprofessionnelles, telles que l'assiduité, la ponctualité, être concentré sur une tâche, etc. • <u>Plateaux de travail à l'externe, en période estivale (15-18 ans) :</u> Ces plateaux de travail s'adressent aux jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse désireux d'apprendre à travailler. Les jeunes identifiés doivent passer une entrevue, déposer un curriculum vitae ainsi que planifier des objectifs à atteindre avec l'intervenant attribué au programme. De juillet à août, pour un maximum de 4 jours par semaine durant 8 semaines, les jeunes ont la chance de bénéficier d'une expérience de travail rémunérée chez des employeurs partenaires. Ces plateaux de travail consistent à effectuer

diverses tâches en lien avec les domaines suivants : menuiserie, entretien ménager, agriculture, rembourrage, ébénisterie, mécanique et entretien de véhicules lourds, cuisine et comptabilisation de données de recherche. Un suivi psychosocial est effectué par l'intervenant responsable, à raison d'une fois par semaine, généralement dans le milieu de travail. Cet éducateur maintient aussi le contact avec l'employeur dans le but d'assurer une bonne collaboration et de faire le suivi des apprentissages des jeunes. Des attestations personnalisées sont remises aux jeunes et soulignent leurs aptitudes et compétences.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Carrefour jeunesse-emploi, PQJ et multiples partenaires de la région (agriculteurs, entreprises, etc.)

**PROGRAMME DE RÉADAPTATION EN RESSOURCE VISANT L'AUTONOMIE
AVEC UNE APPROCHE INDIVIDUALISÉE**

CISSS – CIUSSS	(13) CISSS de Laval
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Programme de réadaptation en ressource visant l'autonomie avec une approche individualisée
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 16 à 20 ans : <ul style="list-style-type: none"> • qui terminent un séjour en hébergement; • qui présentent une problématique de santé mentale.
CONTEXTE D'INTERVENTION	Ressource d'hébergement Le Passage

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p><u>But</u> Permettre au jeune d'accéder à un projet personnel qui donne un sens à sa vie et qui favorise son intégration sociale et sa transition à la vie adulte.</p> <p><u>Objectifs</u> Les objectifs ciblent huit dimensions liés à l'intégration sociale et à la transition à la vie adulte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jeune améliore sa prise en charge personnelle dans ses activités de la vie quotidienne (soins physiques, santé, alimentation, sommeil, activité physique, temps libre, transport). • Il assume les responsabilités de citoyen (logement, budget, assurances, déclaration de revenus, droit de vote, etc.). • Il apprend à prévenir les débordements émotionnels et comportementaux. • Il apprend à vivre avec les effets négatifs de ses symptômes. • Il développe des habiletés pour effectuer les démarches afin d'accéder aux services de santé mentale du réseau adulte. • Il développe des compétences et des attitudes nécessaires à l'acquisition ou au maintien d'un emploi, d'un programme de formation ou d'une activité de bénévolat. • Il développe un réseau personnel de soutien. • Il améliore ses habiletés sociales. <p>Le programme s'appuie sur des concepts théoriques et approches qui contribuent à définir les composantes de l'intervention, dont le concept d'autonomisation, les approches milieu et psychoéducative, l'intervention axée sur le rétablissement ou fondée sur la mentalisation. L'approche motivationnelle et la réduction des méfaits structurent aussi l'intervention. Le programme se déroule sur une base volontaire. Ses composantes sont : 1) le milieu de vie; 2) l'accompagnement clinique; 3) l'intégration sociale; 4) l'accès aux services de santé du réseau adulte.</p>

Le milieu de vie

Le milieu de vie définit plus précisément l'hébergement dans lequel se déroule le programme. Son organisation offre au jeune une occasion d'expérimenter la vie autonome dans un studio, tout en recevant le soutien nécessaire par une équipe d'intervenants. Deux chambres de dépannage sont également disponibles pour des anciens résidents qui auraient besoin d'un soutien ponctuel. Le code de vie est souple et favorise la vie en société. Il est basé sur les principes du rétablissement et fournit des points de repère au jeune quant aux règles établies pour assurer un environnement favorisant son cheminement et aux responsabilités à assumer, notamment au regard de son organisation personnelle, de l'entretien des lieux physiques, de la gestion de son budget ou de sa médication. La programmation se veut minimale puisque les jeunes sont encouragés à participer à des activités offertes dans les ressources de la communauté. Des ateliers d'habiletés sociales, de gestion de la colère et de régulation affective sont offerts en suivi individuel. Quelques activités ciblant la vie autonome, la connaissance de soi, les habiletés culinaires et des projets artistiques collectifs sont proposées selon les préférences et la volonté des jeunes. De plus, des rencontres de *colocs* sont régulièrement planifiées. Une présence éducative est assurée afin d'offrir un soutien et un accompagnement aux jeunes, que ce soit lors de démarches à effectuer ou pour la gestion de leurs émotions ou de leurs comportements.

L'accompagnement clinique

Le processus d'accompagnement clinique est constitué de différentes étapes, qui s'appuient sur les opérations professionnelles d'évaluation, de planification, d'animation et de communication. Il vient préciser les activités à réaliser lors de chacune des étapes, allant de l'accueil et évaluation du jeune à la fin de l'intervention. L'intervention est individualisée et adaptée aux besoins et aux défis rencontrés par le jeune. Elle s'appuie sur les principes d'autonomisation, favorisant la participation active du jeune dans son cheminement, dans la recherche de solutions, à travers la prise de décision, et dans sa capacité à faire des choix. L'intervention vise à amener le jeune à prendre conscience de ses capacités et des moyens mis en place qui ont contribué au succès de sa démarche. Différents outils cliniques peuvent être utilisés afin de bien cibler les besoins du jeune à travers l'accompagnement clinique à offrir. Il peut s'agir des outils *PCA* ou *Identification des forces et des priorités*, qui permettent d'avoir un portrait de la situation du jeune sur ses attentes, ses besoins, ses priorités, ou alors d'un *Plan de tolérance à la pression*, qui est réalisé en cas de crise. De plus, un *Contrat d'engagement* est établi avec le jeune, précisant autant l'engagement de ce dernier que celui des intervenants. Ce contrat vise à soutenir la mobilisation du jeune et créer un sentiment d'appropriation de sa démarche. L'élaboration d'un plan de services individualisé est préconisée afin d'assurer la réponse aux besoins diversifiés du jeune et maximiser la coordination des services. Compte tenu de la vulnérabilité des jeunes et jeunes adultes hébergés à la ressource et des risques encourus par l'expérimentation nécessaire au développement de leur autonomie, la gestion du risque s'appuie sur les décisions concertées et éclairées prises par tous les acteurs concernés dans la démarche.

L'intégration sociale

Un soutien à l'intégration sociale est offert au jeune et touche l'intégration à l'emploi, aux études et aux loisirs, ainsi qu'à la création d'un réseau de services. Ce soutien est offert conjointement par un éducateur d'accompagnement et un éducateur affecté à l'intégration sociale ou au programme PQJ. La contribution des personnes significatives pour le jeune est possible lorsque celui-ci le souhaite. Ces personnes peuvent

s'impliquer dans différentes rencontres, que ce soit lors de l'élaboration du plan d'intervention ou des rencontres d'accompagnement, ou encore pour la synthèse clinique durant une réunion d'équipe. Un partenariat est établi avec des ressources de la communauté offrant différents services pouvant répondre aux besoins des jeunes. Certains intervenants de ces ressources viennent rencontrer les jeunes, ce qui favorise la création de liens avec ceux-ci et entre ceux-ci.

L'accès aux services de santé du réseau adulte

L'équipe d'intervenants donnent de l'information sur la problématique de santé mentale du jeune afin d'améliorer sa compréhension de sa condition, de ses symptômes et des effets liés à la médication. De plus, la mise en place de protocoles d'accès particuliers aux services de santé mentale destinés aux adultes permet d'éviter un bris de service entre les services pédiatriques et ceux pour adultes. L'accompagnement des intervenants pour la demande de service facilite également les premiers contacts et le suivi entre le jeune et le réseau adulte.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Organismes communautaires, services de santé mentale adulte, organismes gouvernementaux visant l'employabilité, police communautaire et urgence sociale de la Ville de Laval.

PROGRAMME DE RÉINSERTION SOCIALE

CISSS – CIUSSS	(13) CISSS de Laval
DIRECTION – SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Programme de réinsertion sociale s'adressant aux jeunes en centre de réadaptation et en ressource intermédiaire
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 6 à 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> • hébergés dans une ressource de réadaptation
CONTEXTE D'INTERVENTION	Selon la ressource d'hébergement

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p><u>But</u> Améliorer les chances de succès de la réinsertion sociale du jeune dans son milieu désigné après une période d'hébergement en réadaptation.</p> <p><u>Objectif général</u> Permettre au jeune et à son milieu désigné de vivre le placement comme un moyen visant la réinsertion sociale, par le biais d'un accompagnement durant la trajectoire de services.</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jeune, ses parents ou le milieu substitut comprennent que l'objectif visé du placement est une réinsertion dans la communauté, soit dans son milieu d'origine ou dans un autre milieu en conformité avec son projet de vie. • Le jeune, ses parents ou le milieu désigné maintiennent des liens durant le placement, selon leurs capacités, les objectifs et moyens établis dans le plan de réadaptation. • Le jeune, ses parents ou le milieu désigné participent activement au plan d'intervention afin d'assurer au jeune une intégration sociale dans les meilleurs délais possible, et pour qu'ils contribuent à l'élaboration d'un projet personnalisé de réinsertion en fonction de leurs besoins. • Le jeune peut réintégrer la communauté dès que ses objectifs de réadaptation sont atteints, afin qu'il puisse bénéficier avec ses parents ou son milieu désigné d'un accompagnement selon les besoins précisés et en collaboration avec les partenaires du réseau. <p>Le programme est basé sur l'approche milieu, l'approche psychoéducative et le modèle d'intégration sociale. Le processus clinique opérationnalise les objectifs du programme, précise les actions à poser et les acteurs impliqués, les outils à utiliser et les délais de réalisation. Le programme se divise en trois phases, qui s'actualisent en différentes étapes.</p> <p><u>Phase d'évaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître le programme de réinsertion sociale au jeune et à son milieu désigné. • Évaluer les besoins liés à la réinsertion, et ce, au regard des quatre dimensions de l'intégration sociale (personnelle, relationnelle/familiale,

fonctionnelle/productive, symbolique), afin de définir des objectifs et des moyens à mettre en œuvre dans le plan d'intervention, en mettant l'accent sur les besoins de réintégration sociale.

- Évaluer l'atteinte des objectifs visant la réinsertion et décider de procéder, ou non, à celle-ci.

Phase d'élaboration

- Planifier et organiser de façon détaillée le projet de réinsertion sociale, par le biais d'un contrat avec tous les acteurs impliqués dans la démarche.

Phase d'actualisation

- Accompagner et soutenir l'adolescent, sa famille et le milieu désigné dans la mise en œuvre du projet de réinsertion sociale.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Maison des Jeunes, Service des loisirs de la Ville de Laval, ressources communautaires, Commission scolaire de Laval, organismes visant l'employabilité

PROGRAMME DE RÉADAPTATION EN RESSOURCE VISANT L'AUTONOMIE

CISSS – CIUSSS	(13) CISSS de Laval
DIRECTION - SERVICE	Direction du programme jeunesse
TYPE DE PRATIQUE	Programme
TITRE	Programme de réadaptation en ressource visant l'autonomie
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 16 à 20 ans : <ul style="list-style-type: none"> • qui doivent se préparer à quitter un milieu d'hébergement jeunesse et à devenir autonomes; • n'ayant pas de soutien significatif sur les plans financier et affectif dans leur milieu naturel.
CONTEXTE D'INTERVENTION	Ressource d'hébergement Centre Multiservices

DESCRIPTION GÉNÉRALE
<p><u>But</u> Permettre au jeune de s'inscrire dans un cheminement constructif dans sa transition vers la vie autonome et de progresser à un rythme qui lui est propre.</p> <p><u>Objectif général</u> Favoriser l'accroissement des compétences dont le jeune a besoin pour réaliser son projet d'intégration sociale.</p> <p><u>Objectifs intermédiaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jeune améliore ses compétences de gestion de la vie quotidienne (ex. : préparation des repas, soins personnels et de santé, saines habitudes de vie, obtention, maintien et entretien d'un logement, gestion d'un budget). • Il développe des compétences nécessaires à l'obtention et au maintien d'un emploi (ex. : méthodes de recherche d'emploi, préparation à une entrevue d'embauche, ponctualité, assiduité, habileté à suivre des consignes et à demander des informations). • Il développe des compétences requises pour l'inscription et la poursuite d'un programme d'étude (ex. : ponctualité, assiduité, habileté à suivre des consignes et à poser des questions, planification des travaux personnels). • Il améliore ses compétences sociales (ex. : gestion de ses émotions, résolution de conflits). • Il développe des liens positifs (ex. : réseaux familial, social et de soutien). • Il développe ses compétences liées à la prise de décision éclairée et apprend à assumer ses choix. • Il reconnaît ses forces, ses intérêts et ses préférences par le biais d'expériences constructives. <p>Le programme s'appuie sur des concepts théoriques et approches, qui contribuent à définir les composantes de l'intervention. Il s'agit des approches milieu et psychoéducatif, de techniques d'entretien motivationnel et du concept d'autonomisation. Les composantes du programme sont : 1) le milieu de vie; 2) l'intégration sociale; 3) l'accompagnement clinique; 4) l'appropriation et la</p>

responsabilisation du jeune face à sa démarche.

Milieu de vie

Le milieu de vie définit plus précisément l'hébergement dans lequel se déroule le programme. L'organisation du milieu de vie offre au jeune une occasion d'expérimenter la vie autonome dans un studio, tout en recevant le soutien nécessaire par une équipe d'intervenants. Deux chambres de dépannage sont également disponibles. Le code de vie favorise l'autonomie et la responsabilisation. La programmation se veut minimale puisque les jeunes sont encouragés à participer à des activités offertes dans les ressources de la communauté. Des ateliers d'apprentissage sur la gestion de la vie quotidienne sont offerts en groupe et en individuel. La participation à ces ateliers est encouragée. Des réunions avec les résidents (rencontres de *colocs*) sont animées, afin de favoriser le bon fonctionnement de la vie de groupe et de mettre en application les habiletés sociales acquises.

L'intégration sociale

Un soutien à l'intégration sociale est offert au jeune et touche à l'intégration à l'emploi, aux études et aux loisirs, ainsi qu'à la consolidation d'un réseau personnel et à l'accès aux ressources communautaires. Un accompagnement est possible avec un éducateur du programme PQJ ou un éducateur affecté à la réinsertion sociale.

L'accompagnement offert vise à identifier des personnes et des organismes avec lesquels il pourra s'investir afin de créer des liens significatifs, développant ainsi un réseau aidant et positif. Un partenariat est établi avec des ressources de la communauté dispensant différents services pouvant répondre aux besoins des jeunes. Le jeune est d'ailleurs amené à utiliser ces ressources communautaires pour être soutenu dans ses apprentissages.

L'accompagnement clinique

Le processus d'accompagnement clinique vient préciser les activités à réaliser lors de chacune des étapes, allant de l'accueil à la fin de l'intervention. Une présence éducative est assurée afin d'offrir un soutien et un accompagnement aux jeunes, que ce soit lors de démarches à effectuer ou pour les aider dans la résolution de problèmes personnels et interpersonnels quotidiens. Les espaces communs permettent un partage des expériences, l'entraide et le développement d'un sentiment d'affiliation. Des rencontres hebdomadaires avec un éducateur d'accompagnement ainsi que des activités et rencontres régulières avec un éducateur du programme PQJ ou du programme réinsertion sociale sont offertes.

L'appropriation et la responsabilisation du jeune face à sa démarche

Le programme se déroule sur une base volontaire. Une démarche d'autoévaluation doit être faite par le jeune. Cette démarche peut se faire sur quelques rencontres et elle est réalisée à l'aide de l'*Inventaire des compétences en lien avec la vie autonome*. Lors de cette autoévaluation, les connaissances acquises au regard de la vie autonome et celles qui doivent être développées sont spécifiées. Un *Contrat d'engagement* est établi avec le jeune, précisant ses objectifs et ses attentes quant au soutien requis. Ce contrat vise à renforcer la mobilisation du jeune et à créer un sentiment d'appropriation de sa démarche.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Organismes communautaires
Organismes gouvernementaux visant
l'employabilité
Commission scolaire

J' ME PRENDS EN MAIN

CISSS – CIUSSS	(16) CISSS de la Montérégie
DIRECTION - SERVICE	Direction adjointe du programme jeunesse- services psychosociaux dans la communauté et partenariat
TYPE DE PRATIQUE	Atelier de groupe
TITRE	J'me prends en main
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 16 à 18 ans
CONTEXTE D'INTERVENTION	Centres de services de réadaptation externes

DESCRIPTION GÉNÉRALE	
<p><u>But</u> Les ateliers dispensés visent à sensibiliser les jeunes à la vie autonome.</p> <p><u>Objectifs</u> Le jeune fait l'acquisition de nouvelles connaissances au regard des différents thèmes touchant la vie quotidienne (alimentation, entretien des vêtements, recherche d'emploi, budget, santé, initiation à la vie en logement, routine de vie au quotidien).</p> <p><u>Modalités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre individuelle, d'une durée d'environ 30 minutes, a lieu avant les ateliers de groupe. • Il y a 10 rencontres de groupe de 8-9 jeunes, d'une durée approximative de 2 ½ heures par semaine. • Comme ce sont des groupes ouverts, la participation des jeunes aux différents ateliers peut se faire en fonction de leurs besoins. <p>Les ateliers sont accessibles à tous les jeunes qui reçoivent des services de réadaptation. Le jeune doit être intéressé à évaluer ses capacités, à acquérir de nouvelles connaissances afin de développer son indépendance et il doit avoir une motivation à s'impliquer aux rencontres.</p>	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Les partenaires de la communauté sont mis à contribution selon les besoins définis par les jeunes du groupe. Ce partenariat s'actualise par des rencontres, des ateliers conjoints, des « conférences » ou des visites guidées des différents organismes de la communauté.

PUNCHER SANS FRAPPER

CISSS – CIUSSS	(16) CISSS de la Montérégie
DIRECTION - SERVICE	Direction adjointe du programme jeunesse- services psychosociaux dans la communauté et partenariat
TYPE DE PRATIQUE	Atelier de groupe
TITRE	<i>Puncher sans frapper</i>
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes âgés de 14 à 18 ans
CONTEXTE D'INTERVENTION	Centres de services de réadaptation externes

DESCRIPTION GÉNÉRALE	
<p><u>But</u> Les ateliers dispensés visent à sensibiliser les jeunes à la gestion de la colère.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jeune apprend à reconnaître les signes de sa colère pour mieux la gérer. • Le jeune apprend des moyens d'autorégulation face aux situations de stress et de colère. • Le jeune apprend des façons d'utiliser positivement son agressivité. <p><u>Modalités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre individuelle, d'une durée d'environ 20 minutes, a lieu avant les ateliers de groupe. • Il y a 9 rencontres de groupe de 8-9 jeunes, d'une durée approximative de 1 ½ heure par semaine. <p>Cet atelier est accessible à tous les jeunes qui reçoivent des services de réadaptation. Le jeune doit reconnaître avoir des difficultés de gestion de la colère, être intéressé à développer des stratégies pour y pallier et avoir une motivation à s'impliquer lors des rencontres.</p>	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Pas de partenariat spécifique à cette pratique clinique

RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS CLINIQUES PRÉPARATOIRES À LA VIE ADULTE

CISSS – CIUSSS	(16) CISSS de la Montérégie
DIRECTION - SERVICE	Direction adjointe du programme jeunesse- services psychosociaux dans la communauté et partenariat
TYPE DE PRATIQUE	Activités cliniques
TITRE	Répertoire d'activités cliniques préparatoires à la vie adulte
CLIENTÈLE VISÉE/CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	Jeunes en préparation à la vie autonome
CONTEXTE D'INTERVENTION	Centre de réadaptation et RTF

DESCRIPTION GÉNÉRALE	
<p>Objectifs généraux</p> <p>Préparer le jeune à vivre la vie adulte par le biais d'une sensibilisation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création et la mise à profit d'un réseau de soutien et d'accompagnement; • l'intégration et le maintien sur le marché de travail; • la gestion de la vie quotidienne. <p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jeune acquiert des connaissances et des outils nécessaires au passage à la vie adulte. • Le jeune expérimente les apprentissages réalisés. <p>Les activités s'inscrivent à l'intérieur de trois sphères, qui abordent différents thèmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • réseau de soutien et d'accompagnement (thèmes : personnes significatives; ressources et services); • employabilité (thèmes : pré-employabilité; soutien à la recherche d'emploi; intégration au marché du travail); • habiletés fonctionnelles (thèmes : alimentation, budget, entretien ménager et routine de vie; logement; santé et sécurité). <p>Les modalités pour l'animation des rencontres peuvent être adaptées en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des besoins des jeunes; • du milieu d'hébergement dans lequel s'inscrit l'activité; • du type de rencontre (individuelle ou de groupe); • du type de groupe (ouvert, fermé, activité décloisonnée); • du type d'animation privilégié par l'éducateur animateur. <p>Une rencontre préalable à celle du groupe est effectuée afin de définir les besoins du jeune, connaître ses motivations, préciser ses attentes et déterminer ses objectifs individuels.</p> <p>Au regard des informations obtenues lors de cette rencontre et des objectifs fixés, l'éducateur peut privilégier les activités les plus adaptées pour le jeune.</p> <p><i>*Les différentes activités sont inspirées de PQJ, des expériences vécues dans les unités de vie en centre de réadaptation ainsi que des collaborations avec des partenaires.</i></p>	
PARTENAIRES IMPLIQUÉS	Les partenaires de la communauté sont mis à contribution selon les besoins définis par les jeunes du groupe. Ce partenariat s'actualise par des

	rencontres, des ateliers conjoints, des « conférences » ou des visites guidées des différents organismes de la communauté.
--	--

*Institut national
d'excellence en santé
et en services sociaux*

Québec 

Siège social

2535, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 4M3
418 643-1339

Bureau de Montréal

2021, avenue Union, 12^e étage, bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 2S9
514 873-2563
inesss.qc.ca

